

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER ; 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

Séance du Mardi 14 Novembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1241).
2. — Congé (p. 1241).
3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1242).
4. — Dépôt d'un rapport (p. 1242).
5. — Loi de finances pour 1968. — Discussion d'un projet de loi (p. 1242).
Discussion générale : MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat aux affaires économiques et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances ; Jean Berthoin, Modeste Legouez, Ludovic Tron, Georges Marie-Anne.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. André Méric.
6. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1262).
7. — Loi de finances pour 1968. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1262).
Suite de la discussion générale : MM. Jacques Duclos, Robert Boulin, secrétaire d'Etat aux affaires économiques et aux finances ; Yvon Coudé du Foresto, Jean Filippi, Jean Bardol, Auguste Pinton.
Renvoi de la suite de la discussion.
8. — Dépôt d'avis (p. 1273).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1273).

PRÉSIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 10 novembre a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Marcel Audy demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 13 novembre 1967, le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi est imprimé sous le numéro 15, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé :

A la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ;

et pour avis, sur leur demande :

A la commission des affaires culturelles ;

A la commission des affaires économiques et du Plan ;

A la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

A la commission des affaires sociales,

Et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 15 (1967-1968).]

Le rapport sera imprimé sous le numéro 16 et distribué.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1968

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 15 et 16 (1967-1968).]

Au cours de la séance d'aujourd'hui le Sénat doit procéder à la discussion générale du projet de loi.

Avant d'ouvrir cette discussion, je rappelle les décisions qui ont été prises par le Sénat le 26 octobre dernier, sur proposition de la conférence des présidents, en ce qui concerne l'organisation du débat.

Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances disposeront chacun d'un temps de parole de 20 minutes ;

Les rapporteurs pour avis disposeront de 15 minutes chacun ou de 30 minutes en tout s'il y en a plus de deux pour un même fascicule budgétaire ;

Chaque groupe disposera d'un temps fixe de 15 minutes par jour, augmenté d'un temps proportionnel à son effectif, sous réserve d'accords éventuels entre les présidents des groupes pour un transfert de certains de ces temps de parole. Les sénateurs non inscrits seront assimilés à un groupe.

La répartition des temps de parole est établie sur la base des horaires de séance suivants :

Matin : de 10 heures à 12 heures 30.

Après-midi : de 15 heures à 19 heures 30.

Soir : de 21 heures 30 à 1 heure.

Le résultat des calculs, établi pour chaque journée, a été communiqué aux présidents des groupes.

Les inscriptions de parole dans les discussions générales précédant l'examen des crédits de chaque ministère ne seront admises que jusqu'à 18 heures, la veille du jour prévu pour cette discussion.

Toutes les discussions prévues à l'ordre du jour devront se poursuivre jusqu'à leur terme.

D'autre part, je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé à ce soir mardi 14 novembre, à 18 heures, le délai-limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie de la loi de finances.

En application des décisions précédentes, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour la discussion d'aujourd'hui sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants, 1 h 25.

Groupe socialiste, 1 h 15.

Groupe de la gauche démocratique, 1 h 10.

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 1 heure.

Groupe de l'union pour la nouvelle République, 45 minutes.

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, 35 minutes.

Groupe communiste, 30 minutes.

Sénateurs non inscrits, 25 minutes.

Dans la discussion générale la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget qui vous est présenté aujourd'hui est le neuvième depuis 1958 ; c'est pour ma part le sixième que je viens défendre devant vous.

Mon propos sera simple. Je voudrais préciser devant vous — ce qui me paraît important — quelle est la situation économique actuelle ; en insistant, ensuite, sur les principaux aspects du budget qui vous est soumis, je vous montrerai comment il répond aux problèmes de l'heure en même temps qu'il prépare un avenir qui correspond aux ambitions nationales d'expansion dans la stabilité et la sécurité.

Je rappellerai, d'abord, la situation économique actuelle. Ma tâche sera facilitée par les documents que vous avez entre les mains. En effet, le rapport économique et financier déposé par le Gouvernement le 20 septembre décrivait en détail l'évolution conjoncturelle du premier semestre, exposait les pronostics d'évolution au cours du second semestre et décrivait l'équilibre global prévisionnel de l'ensemble de l'année 1967, ainsi que les principales hypothèses économiques pour 1968. Ce document ayant été établi au début septembre, j'ai l'intention de vous rappeler les derniers éléments d'information que nous avons reçus, en particulier ces derniers jours, et de vous montrer comment la reprise que nous avions prévue est effectivement en train de se produire.

Ce faisant, je répondrai au passage à quelques-uns des jugements portés par votre rapporteur général dans l'intéressant document d'information qu'il a bien voulu me faire parvenir le 12 octobre dernier. Monsieur le rapporteur général, je vous dirai en toute amitié, si vous me permettez ce terme, que votre rapport affiche un pessimisme que je trouve, pour ma part, excessif.

En effet, vous avez mis l'accent sur les premiers mois de 1967 qui, il est vrai et nous l'avons dit clairement, ne donnaient pas satisfaction. Mais vous n'avez pas à mes yeux assez insisté sur les mois suivants.

Je sais bien que vous n'êtes pas obligé de prendre en compte de simples perspectives, mais ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a des informations meilleures publiées dès le 12 octobre. Je pense, par exemple, aux enquêtes effectuées auprès des chefs d'entreprises de juillet et de septembre, alors connues ; bien entendu si l'information est limitée au mois de juin qui marque un creux sans annoncer de reprise, on peut avoir une vue plus pessimiste des choses.

Le rapport économique et financier rappelait d'abord la profondeur de la récession allemande. A ce propos, votre rapporteur général a donné des informations plus précises et qui montrent bien les difficultés de nos voisins. Je reprends ces chiffres : baisse de 5 1/2 p. 100 de la production industrielle, baisse de 12 p. 100 des investissements. J'y ajoute, baisse de 10 p. 100 des importations et, en même temps, hausse de 5 à 6 p. 100 des exportations.

L'économie française ne pouvait pas ne pas subir le contre-coup de cette situation ; non pas seulement le contre-coup direct par la diminution de nos ventes en Allemagne, mais également le contre-coup généralisé chez la plupart de nos clients et sur notre propre marché. Les producteurs allemands ont, en effet, avec beaucoup de dynamisme, déployé des efforts commerciaux qui ont porté leurs fruits pour compenser, à l'extérieur, la faiblesse de leur propre marché. D'où une concurrence assez forte dans laquelle nos propres producteurs ne se sont, semble-t-il, pas jetés avec la même détermination, le marché intérieur français étant de fait l'un des plus soutenus de l'Europe.

Je ne tirerai cependant pas la même conclusion que M. le rapporteur général Pellenc. Il nous dit que cette influence de

la récession allemande sur le ralentissement de notre production industrielle est la preuve que la politique économique suivie depuis le desserrement du plan de stabilisation « manque — ce sont vos propos, monsieur le rapporteur, quelque peu de clairvoyance ». Il est évident que l'ouverture vers l'extérieur, délibérément choisie depuis maintenant quinze ans, chacun le sait, malgré quelques avatars que vous connaissez bien, rend notre production plus vulnérable qu'elle ne l'était lorsque la France vivait en autarcie sous la protection de barrières douanières, de subventions et de contingentements.

Il est vrai que cette ouverture nous expose plus qu'auparavant à subir les contrecoups des difficultés de nos voisins, mais il faut dire qu'elle va nous permettre de profiter plus qu'auparavant d'une meilleure conjoncture chez nos voisins.

Dire de la politique d'ouverture des frontières qu'elle manque de clairvoyance ne peut signifier, me semble-t-il, qu'une attention portée aux difficultés immédiates. Comme l'a dit M. Debré d'une façon imagée « on ne peut ouvrir les fenêtres sans laisser éventuellement entrer quelques gouttes de pluie ». (*Murmures à gauche et au centre gauche.*) A l'heure actuelle la pluie a cessé et, vous le savez bien, les arcs-en-ciel fleurissent dans tous les pays. Tous les experts, je dis bien tous les experts, au niveau européen — mais il y a toujours des exceptions pourtant — prévoient un redressement concomitant, en cette fin d'année 1967, de la plupart des économies occidentales. J'ajouterai que ces phénomènes d'interdépendance devenant de plus en plus manifestes et, en particulier, entre les économies des pays de la Communauté, il devient toujours plus nécessaire de coordonner les politiques économiques que mènent les divers Etats.

C'est, vous le savez bien, ce que nous faisons à Bruxelles en ce qui concerne la conjoncture depuis de nombreuses années et, plus récemment, dans une voie nouvelle qui est celle du moyen terme.

Vous savez également que les ministres de l'économie et des finances français et allemand ont des rencontres fréquentes sur ces problèmes et que celles-ci sont préparées par des échanges d'experts dans lesquels, non seulement l'information mutuelle se développe, mais également la préparation en commun des décisions fait des progrès.

Dans le paragraphe suivant du rapport économique et financier, le point était fait sur les tendances récentes des échanges extérieurs et, en particulier, des échanges avec les pays étrangers, c'est-à-dire hors zone franc. Il était indiqué que l'amélioration récente du taux de couverture résultait de la prolongation du recul des importations, accompagné d'une légère amélioration des exportations. Les derniers résultats connus et, en particulier, ceux de septembre et d'octobre, montrent, d'une part, le renversement de la tendance de la baisse des importations notée depuis le début de l'année et, pour le dernier trimestre connu, c'est-à-dire pour la moyenne des mois d'août, septembre et octobre, nos importations en provenance des pays étrangers s'élèvent à 4.575 millions, ce qui est un niveau très supérieur au creux touché deux mois auparavant pour la moyenne de juin, juillet et août.

Quant à nos exportations vers les pays étrangers, elles ont confirmé ces derniers mois la tendance à une légère amélioration indiquée dans le rapport économique et financier. En effet, du printemps 1966 au printemps 1967, leur moyenne mensuelle a oscillé entre 3.800 et 3.900 millions de francs. Le dernier chiffre cité dans le rapport économique et financier indiquait une légère amélioration : 3.950 millions. Cette amélioration s'est confirmée depuis et la moyenne des derniers résultats, c'est-à-dire pour août, septembre et octobre, a dépassé 4 milliards et s'établit très exactement à 4.040 millions de francs.

Le budget économique qui vous a été présenté pour 1967 prévoyait, je vous le rappelle, un tel redressement : modéré d'abord, il devait s'accélérer au cours de 1968 lorsque la reprise extérieure se sera affermie. En moyenne annuelle, nous attendons un progrès de 3 p. 100 en volume des exportations vers l'étranger entre 1966 et 1967 et un progrès beaucoup plus important, 13 p. 100, entre 1967 et 1968.

J'en viens maintenant à l'évolution de la demande intérieure, deuxième point traité dans les premières pages du rapport économique et financier. Je rappelle l'appréciation portée sur la demande des particuliers au cours du premier semestre : il semble bien, disait le rapport, que la demande des particuliers soit demeurée en deçà de ce qu'aurait permis la croissance des revenus et — grâce en particulier à la modération des hausses de prix — le progrès du pouvoir d'achat.

Le rapport ajoutait que cette stabilisation de la demande s'était répercutée presque immédiatement au stade de la production, essentiellement parce que les commerçants voulaient gérer leurs stocks de façon très stricte par crainte de la taxe sur la valeur ajoutée et parce qu'ils avaient la certitude de livraisons rapides.

Mais le rapport prévoyait, quelques pages plus loin, que les ménages, disposant de revenus en progrès continu, décideraient au second semestre d'accroître à nouveau leurs achats après une pause observée en début d'année. C'est ce qui permettait de prévoir un progrès de 3,8 p. 100 en volume de la consommation des ménages de 1966 à 1967.

Cette hypothèse de reprise de la consommation des ménages après six mois de pause était l'une des deux hypothèses avancées par les conjoncturistes de l'I. N. S. E. E. dans une note diffusée à la fin d'août et que M. le rapporteur général connaît bien puisqu'il la cite abondamment à ce propos. Mais il choisit l'autre hypothèse, également étudiée par l'I. N. S. E. E., celle selon laquelle la consommation des ménages n'aurait pas repris et qui aurait conduit à différer la reprise attendue de la production, et c'est ce qui m'a amené tout à l'heure à le qualifier de pessimiste dans l'appréciation qu'il formulait.

Le Gouvernement, quant à lui, a pris la décision d'amplifier, en septembre, les nombreuses mesures prises au cours des mois précédents pour soutenir l'économie interne, par une mesure exceptionnelle d'allègement conjoncturel en faveur des contribuables les plus modestes. Dans l'esprit du Gouvernement, cette mesure devait permettre de renforcer les chances de reprise de la consommation, reprise que les experts jugeaient probable, mais non certaine. Les indications statistiques sont rares en matière de consommation. Cependant celles dont on dispose montrent bien, comme cela était attendu, que les immatriculations de voitures automobiles ont augmenté au mois de septembre, de même que les ventes des grands magasins et, d'une façon générale, du secteur concentré de la distribution. Je signale, en passant à M. Pellenc que, s'il a lu attentivement les résultats de l'enquête sur les intentions d'achat faite par l'I. N. S. E. E. auprès des ménages en juin 1967, il semble avoir retenu ce qui se rapporte au climat de l'époque et à la situation conjoncturelle du second trimestre 1967, qui incontestablement correspond à un creux de consommation, et il ne semble pas s'être préoccupé, ou en tout cas il a dû le tenir pour négligeables, des anticipations exprimées par les ménages interrogés pour la rentrée et qui étaient nettement plus favorables.

En ce qui concerne l'investissement et en particulier l'investissement productif privé, aucune information nouvelle ne me permet de modifier les estimations retenues dans le rapport économique et financier et dans les budgets économiques qui l'accompagnent. Je le rappelle, ces estimations sont bonnes. J'insiste sur le fait qu'elles ne sont pas inventées et qu'elles résultent directement des réponses faites par les chefs d'entreprise aux enquêtes de conjoncture de novembre 1966, confirmées en mars et à nouveau en juin dernier. Elles signifient un accroissement sensible et solide de notre capacité de production.

En moyenne, et contrairement à tout ce qui peut être dit en la matière, pour les trois premières années d'application du V^e Plan, cet accroissement dépasse de 1 p. 100 par an le taux prévu pour une exécution correcte du V^e Plan. Je rappelle que le Gouvernement a pris au début de 1966 une mesure de déduction fiscale qui a permis d'amplifier la reprise des investissements faisant suite à leur pause antérieure. Je rappelle également que cette pause relevait bien plus de l'exceptionnelle croissance des années 1959 à 1962, suivie d'un ralentissement progressif, que du plan de stabilisation lui-même. S'il faut donc se féliciter du progrès sensible des investissements en ces années 1966, 1967 et 1968 et s'il faut souhaiter que cet effort continue car c'est véritablement la clé de notre capacité dans la compétition internationale, et donc la clé des emplois futurs, il y a quelque nostalgie morose à se plaindre que la reprise des investissements soit, au cours de ces trois années, moins importante que celle des trois premières années de la reprise précédente.

Pour ce qui concerne la construction, les indications recueillies confirment ce que nous pensions en septembre : grâce aux mesures prises en faveur de logements aidés par l'Etat à divers titres, le taux d'activité de la construction reste élevé ; il semble même qu'une certaine reprise se fasse jour dans le secteur non aidé ; elle devrait se manifester pleinement l'année prochaine.

Je rappelle, à cet égard, les profondes modifications intervenues grâce à la mise en place d'un véritable marché hypothécaire qui, je vous le signale, va bientôt s'ouvrir aux capitaux étrangers. Les taux pratiqués ont baissé de trois à quatre points et la durée des prêts s'est notablement allongée, pour dépasser quinze ans dans de nombreux cas et atteindre vingt ans dans certains cas. Les prévisions actuelles donnent un encours d'environ un milliard de francs pour la fin de l'année. De même, le succès de l'épargne-logement se confirme : au 30 juin 1967, 3.800 millions de francs ont été collectés à ce titre tant dans les caisses d'épargne que dans les banques, le nombre des livrets ouverts étant de 152.500 dans les caisses d'épargne et de 124.400 dans les banques.

J'en viens maintenant au troisième paragraphe de la présentation conjoncturelle faite en début du rapport économique et

financier. Votre rapporteur général insiste sur la stabilité de l'indice de la production industrielle au cours du premier semestre 1967. Je me garderais de lui en faire grief, d'autant que le Gouvernement l'a parfaitement reconnu et que — s'il en avait été besoin — le fonctionnement des clignotants l'aurait alerté. Des mesures avaient été prises entre-temps.

M. le rapporteur général en donne, d'ailleurs, en quatre pages, un excellent résumé. Je n'y reviendrai pas, sauf à lui dire que je ne suis pas d'accord, comme je le lui ai déjà dit en commission des finances, sur les conclusions qu'il en tire. M. le rapporteur général écrit, en effet, que : « le long catalogue des mesures successives adoptées en vue de relancer l'expansion confirme par son ampleur et sa variété que la situation de notre économie n'est pas aussi bonne que le Gouvernement n'a cessé de l'affirmer. La multiplicité et la fréquence de ces interventions laisse douter de l'efficacité des dispositions adoptées. Cette fréquence — cinq trains lancés en neuf mois — est d'ailleurs inquiétante dans la mesure où le retournement escompté de la conjoncture ne se produit pas. Certes, ajoute monsieur le rapporteur général, on a pu apercevoir çà et là quelques indices d'amélioration, mais qui se sont pour la plupart rapidement estompés. »

Que M. le rapporteur général me pardonne, je crois qu'il s'est exprimé trop vite, et surtout qu'il a sous-estimé ce que l'on appelle, en matière électronique, « les délais de réponse » à la stimulation de notre économie.

Il est vrai que nous avons été un peu surpris de la profondeur et de la durée de la crise allemande et de ses incidences sur les pays voisins. Au fur et à mesure que cette évolution se confirmait, nous avons pris des mesures pour pallier sur le plan interne les conséquences de la contraction de nos débouchés extérieurs. Attendre la reprise des exportations aurait été une attitude dangereuse et le Gouvernement a donc recherché, par des mesures appropriées — en particulier là où l'on pouvait exclure un appel à l'étranger — un soutien de la conjoncture, et je ne dis pas une « relance », qui évoquerait une action générale et peu mesurée, dangereuse pour l'équilibre intérieur.

Les mesures prises ont donc été nombreuses, diversifiées et, vous me permettrez de le dire au nom du Gouvernement, adaptées. Nous en recueillons les bénéfices avec la reprise de la production industrielle qui s'est manifestée en septembre et qui correspond à ce que nous attendions. Permettez-moi de citer à ce sujet le rapport économique et financier : « La production industrielle devrait, au cours des quatre derniers mois de l'année, et pour faire face à une demande intérieure et à ces exportations en hausse, reprendre un mouvement ascendant après sa stagnation du début de l'année. On attend pour l'ensemble de l'année un taux de croissance de 4,1 p. 100, sans le bâtiment et les travaux publics par rapport à 1966 ». Une note en bas de page du même rapport précisait : « Cette progression ne doit pas être confondue avec celle de l'indice de la production industrielle établi par l'I. N. S. E. E., qui diffère de la production au sens des comptes de la nation par la structure et le champ couvert. La progression serait de 3,3 p. 100 pour l'indice d'ensemble et de 2,7 p. 100 pour l'indice sans le bâtiment ».

Que voyons-nous ? Comme vous le savez sans doute, l'indice d'ensemble, hors bâtiment et travaux publics et correction faite des variations saisonnières, s'est établi à 156 en septembre sur la base 100 en 1959, contre 153 en juin et juillet-août, niveau approximativement stable depuis l'automne dernier si l'on fait abstraction des grèves du printemps.

Cette progression de trois points résulte de la concordance dans le temps du rétablissement de la plupart des branches composantes à un niveau voisin du maximum précédemment atteint à des époques différentes au cours des mois précédents. Il ne s'agit donc pas, comme on l'a dit, d'un aléa heureux, mais du rétablissement à un niveau satisfaisant, à partir duquel devrait se développer dans les mois à venir le mouvement de lente accélération auquel nous nous attendons, et je ne dis pas « de vive reprise », car celle-ci est impossible tant que nos exportations ne reprennent pas le développement rapide qui résultera d'une reprise soutenue de la demande chez nos principaux clients.

Mais il n'est pas à notre portée de retrouver dans l'immédiat une expansion conforme à nos ambitions tant que les marchés extérieurs ne viennent pas y concourir. La reprise sensible de nos importations au cours de ces derniers mois est tout à fait cohérente avec la reprise de la production.

Tant que nos exportations n'auront pas retrouvé un meilleur rythme, il risque d'en résulter une certaine tendance au déséquilibre de nos échanges commerciaux, mais c'est la contrepartie très temporaire de l'efficacité des mesures de soutien interne que le Gouvernement a décidées parce qu'il ne voulait pas attendre la reprise internationale, reprise dont il est vrai, comme le précise M. le rapporteur général, qu'elle ne fera

sentir ses effets sur l'économie française qu'avec un certain retard.

En moyenne mobile sur trois mois, pour reprendre les chiffres du tableau du rapport économique et financier, la reprise apparaît moins récente et plus régulière : le dernier chiffre cité correspondait au trimestre avril-mai-juin et était de 151. Je donne les suivants : 152 pour mai-juin-juillet, 153 pour juin-juillet-août et 154 pour juillet-août-septembre. Cette reprise était annoncée par les enquêtes de juillet, puis de septembre et octobre faites par l'I. N. S. E. E. auprès des industriels, enquêtes dont j'ai fait remarquer tout à l'heure que votre rapporteur général ne faisait pas état. Je préciserai seulement que les perspectives personnelles annoncées par les chefs d'entreprises au sujet de leur propre production se sont régulièrement et nettement redressées au cours des derniers mois et qu'elles nous permettent d'attendre sans crainte la progression que supposaient les comptes prévisionnels établis cet été pour l'ensemble de l'année.

M. André Méric. Tout va bien.

M. le secrétaire d'Etat. Je passerai plus rapidement sur le paragraphe suivant consacré à l'emploi et aux salaires. Nous n'avons pas, en effet, d'informations postérieures au 1^{er} juillet sur l'évolution des effectifs occupés, des horaires de travail et des taux de salaires. Nous disposerons dans une dizaine de jours — et peut-être pourrions-nous en parler au cours de la discussion budgétaire — des chiffres relatifs à l'enquête faite au 1^{er} octobre par le ministère des affaires sociales. En revanche, je puis compléter les indications du rapport économique et financier relatives à la situation du marché de l'emploi. Le ralentissement de la tendance à l'accroissement des demandes d'emploi signalé dans le rapport pour le mois d'août — accroissement de 3.200 au lieu de 6.000 à 7.000 par mois au cours du premier semestre — s'est confirmé en septembre et octobre. Les demandes d'emploi — correction faite, bien sûr, des variations saisonnières — ont augmenté de 3.700 en septembre et de 3.000 en octobre. Si la tendance à la hausse du nombre des chômeurs secourus s'est au contraire accentuée ces derniers mois, c'est, comme le rapport économique et financier l'indiquait, par suite des plus grandes facilités d'octroi des allocations de chômage décidées par l'ordonnance sur l'emploi. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*) Le rapport annonçait, de ce fait, « pour les prochains mois une nouvelle et sans doute notable augmentation ».

Pour ce qui concerne les offres d'emploi non satisfaites, après une baisse sensible au cours du premier semestre, elles sont approximativement stables depuis le 1^{er} juin : 30.000 à cette date ; 30.900 au 1^{er} novembre.

J'ajoute que les services de la main-d'œuvre sont fort occupés à appliquer les dispositions relatives aux chômeurs secourus de l'ordonnance sur l'emploi, de sorte que non seulement le nombre des chômeurs secourus s'accroît au-delà de toute signification conjoncturelle, mais en même temps — et temporairement sans doute — le soin porté par les services aux placements en est d'autant diminué, ce qui pourrait expliquer le faible nombre des placements effectués au cours des derniers mois.

Pour en terminer avec cette revue des principaux indicateurs de la conjoncture, je préciserai simplement qu'après une très grande modération au cours du premier semestre, l'indice des prix de détail a repris un rythme de hausse un peu plus soutenu, tout à fait explicable après les mesures prises en matière de tarif public. Le dernier indice connu, celui du mois de septembre 1967, s'établit à un niveau supérieur de 2,7 p. 100 à celui de septembre 1966.

M. le rapporteur général, après s'être justement félicité de la stabilité relative des prix au cours du premier semestre, exprimait à juste titre quelques craintes pour l'avenir. Il me permettra cependant de ne pas comprendre le reproche qu'il fait au Gouvernement d'avoir pris des mesures, dont il veut bien d'ailleurs reconnaître la nécessité, soit quant aux tarifs des entreprises publiques, soit quant à la sécurité sociale, au mauvais moment, « alors — dit-il — que notre économie est en stagnation ». J'ai montré tout à l'heure que cela n'était pas tout à fait vrai et je me permettrai de faire remarquer à M. Pellenc que ses craintes seraient encore plus fortes si les réformes fondamentales dont il s'agit avaient dû intervenir dans une période de haute conjoncture.

En vérité, le moment ne paraît jamais bien choisi pour mettre en œuvre des « réformes de structure », si ardemment qu'on les appelle. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au Sénat, il y a beaucoup de gens qui sont pour la révolution dans le respect des droits acquis. Je me permettrai de vous renvoyer à ce sujet à l'introduction du rapport économique et financier où sont analysées les contradictions temporaires qui existent forcément

entre l'orientation à moyen terme — la préparation de l'avenir économique de la France — l'orientation à court terme — l'effort exigé pour soutenir l'économie dans une période de moindre croissance.

La politique économique mise en œuvre par le Gouvernement a visé à équilibrer au plus juste ces deux orientations, d'où la diversité des mesures prises, d'où les résultats déjà atteints et qui, n'en doutons pas, se prolongeront en 1968.

M. André Méric. Le paradis !

M. le secrétaire d'Etat. Je voudrais, en effet, mesdames et messieurs, vous rappeler aussi brièvement que possible ce que nous prévoyons pour l'année 1968 et vous préciser à cette occasion comment l'année qui vient se situe dans la ligne tracée par le Plan.

Tout d'abord, la production intérieure brute s'accroîtra de 5 p. 100, retrouvant ainsi le taux de croissance moyen prévu par le Plan. J'attire votre attention sur le fait que ce taux de croissance représente — je le reconnais volontiers, monsieur le rapporteur général — une expansion assez rapide dans le courant de l'année étant donné le profil peu soutenu de l'ensemble de l'année 1967. Cette expansion conduira, après une phase probable d'augmentation des horaires de travail, à une reprise de l'embauche, de telle sorte que le chômage, dont l'accroissement récent nous préoccupe tous à juste titre, devrait diminuer dans le courant de l'année prochaine.

Des mesures particulières ont été prises par le Gouvernement pour assurer aux Français qui se trouvent ainsi plus nombreux à la recherche de l'emploi un minimum de ressources qui rende leur condition temporairement acceptable et de meilleures chances de trouver rapidement l'emploi correspondant à leurs capacités.

Le fonds du problème reste cependant la formation professionnelle. Seule, elle pourra donner aux travailleurs jeunes ou plus âgés qui acceptent, comme on dit, de « se recycler » une qualification adaptée aux emplois modernes, à ces emplois du xx^e siècle que l'expansion crée alors que disparaissent progressivement ceux du xix^e siècle.

M. André Méric. Encore faudrait-il qu'il y en ait !

M. le secrétaire d'Etat. Le progrès de 5 p. 100 attendu de la production intérieure brute sera particulièrement soutenu par une reprise forte de nos exportations : plus 13,1 p. 100 en volume vers l'étranger. Cette reprise devrait résulter de l'amélioration des marchés chez nos principaux clients. Elle serait facilitée par l'avantage de prix procuré par la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée. Elle tirerait tout le profit des efforts consentis ces dernières années par nos entreprises industrielles pour s'implanter sur les marchés extérieurs, efforts que le Gouvernement a pour sa part soutenus dans toute la mesure du possible, dans l'esprit des assises du commerce extérieur.

La reprise de notre croissance se traduirait également, comme il est habituel, par une augmentation importante de nos importations : 11 p. 100 en volume pour les produits venant des pays étrangers hors zone franc. De ce fait, le déficit des échanges commerciaux noté cette année se reproduirait de nouveau l'année prochaine. Il sera même légèrement accentué par suite d'une hausse modérée des prix à l'importation s'opposant à la diminution de près de 1 p. 100 des prix à l'exportation.

Comme les années précédentes les investissements continueraient à être un élément important du soutien de la croissance. Les investissements des entreprises s'accroîtraient de 6,5 p. 100, ce qui est légèrement inférieur aux progrès des deux dernières années, mais reste encore supérieur aux prévisions moyennes du Plan. En ce qui concerne les entreprises publiques, le progrès des investissements sera favorisé par l'effort supplémentaire important consenti directement par l'Etat, effort qui n'a été rendu possible que par l'assainissement de la sécurité sociale réalisé cette année.

Du côté des entreprises privées, le financement des investissements posera quelques problèmes du fait de l'insuffisance de l'autofinancement, mais le Gouvernement est fermement décidé à veiller à ce que les entreprises trouvent auprès du système bancaire et aussi sur le marché financier les capitaux à moyen et à long terme qui leur sont nécessaires. La modernisation des structures et des pratiques du système bancaire sera activement poursuivie. Le marché financier sera dégagé, dans toute la mesure du possible, des interventions de l'Etat et des entreprises publiques, priorité étant donnée aux émissions des entreprises privées.

La consommation des ménages, enfin, devrait continuer à se développer, mais pour la seconde année consécutive à un taux relativement modéré : 3,8 p. 100 en volume. Le sacrifice que cette modération représente pour l'ensemble des Français est la

condition, en cette année où la France entre dans la dernière phase du Marché commun, de notre compétitivité et donc de notre croissance ultérieure, ainsi que des emplois qu'elle permettra de créer. Au demeurant ce sacrifice est limité, il s'agit bien d'un progrès.

Ce budget économique pour 1968, tel qu'il vient d'être établi en fonction de toutes les données disponibles sur l'évolution de notre économie, de plus en plus dépendante du contexte extérieur, permet de faire le point, prévisionnel certes mais fort instructif, sur les trois premières années d'application du Plan.

L'effort essentiel que le Plan voulait faire porter sur les investissements a porté ses fruits. L'ensemble de la formation brute de capital fixe réalisée se sera accru de 6,6 p. 100 en moyenne chaque année, ce qui est supérieur de plus d'un point aux prévisions du Plan qui, je le rappelle, étaient de 5,2 p. 100.

Cela est vrai pour les investissements productifs : 7,1 p. 100 en moyenne contre 5,8 p. 100 dans le Plan. A cet effort ont contribué dans des proportions assez voisines aussi bien les entreprises publiques que les entreprises privées.

Cela est vrai également, mais le dépassement est plus modeste, je le reconnais, pour les investissements en logement : 3 p. 100 en moyenne contre 2,7 p. 100. Ici le progrès d'ensemble suit la ligne du Plan, mais non sa répartition : devant le ralentissement du secteur non aidé, l'effort public, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, a dû être accentué plus qu'il n'aurait sans doute été souhaitable.

Cela est plus vrai encore pour les investissements des administrations, dont les progrès auront largement dépassé les prévisions du Plan : 12 p. 100 en moyenne chaque année contre une prévision de 8,2 p. 100. Les investissements de l'Etat contribuent, bien entendu, à ce dépassement, mais plus encore ceux des collectivités locales.

Malgré son important développement, l'épargne intérieure n'a pas suffi à assurer la totalité du financement de cet effort d'investissement et il a fallu recourir, plus que le Plan ne l'aurait voulu, à l'épargne de l'étranger. Le déséquilibre extérieur dû au déficit des échanges touristiques et des transferts divers — revenus du travail, en particulier — ne paraît pas s'accroître plus que le Plan ne l'avait prévu ; mais nos exportations de biens et services ne se sont pas développées assez vite pour dégager, face au développement rapide de nos importations, l'excédent commercial qui, seul, aurait permis d'équilibrer l'ensemble. En 1967, et sans doute encore en 1968, c'est au contraire un déficit de nos échanges de marchandises qu'il faudra constater. Pour les trois premières années du Plan, nos importations ne seront, en effet, augmentées que de 9,2 p. 100 par an en moyenne, c'est-à-dire légèrement plus rapidement que prévu. Je vous rappelle que le chiffre du Plan est de 8,8 p. 100. Nos exportations, en revanche, sont en retard de près de deux points par rapport aux prévisions, 7,1 au lieu de 8,9.

La production intérieure se sera développée, malgré le ralentissement de 1967, à un taux moyen de 4,8 p. 100 qui laisse à notre portée le taux moyen de 5 p. 100 prévu par le Plan, pour peu que les deux dernières années du Plan dépassent légèrement ce taux. La consommation des ménages aura marqué une modération plus nette que le Plan ne l'avait indiqué, 4,1 en moyenne au lieu de 4,5 p. 100.

En résumé, l'arbitrage prévu par le Plan en faveur de l'épargne et des investissements aura été ratifié, et au-delà, par les faits, mais le développement de l'épargne dû à la modération notable de la consommation n'aura pas été tout à fait suffisant pour financer l'effort national d'investissement. S'il faut se féliciter de l'augmentation de l'investissement productif, qui est bien la condition de notre croissance, il faut constater que l'autofinancement des entreprises ne s'est pas redressé autant qu'il eût été souhaitable, ce qui ne va pas sans poser à celles-ci des problèmes difficiles. Dans la stabilité retrouvée des prix, leur endettement représente en effet pour elles des charges plus lourdes.

Il faut également constater que l'effort de l'Etat en faveur des investissements collectifs est sans doute à la limite du raisonnable, tandis que celui des collectivités locales est peut-être en train de dépasser le souhaitable.

C'est dans l'ensemble de ces perspectives favorables sur la conjoncture qu'il faut situer le projet de budget qui vous est soumis pour 1968. Après la politique de soutien de l'économie appliquée en 1967, ce projet marque un retour délibéré à la rigueur budgétaire. (*Exclamations et rires à gauche et au centre gauche.*)

En 1967, en effet, le Gouvernement, utilisant tous les moyens dont il dispose, n'a pas hésité à agir par l'intermédiaire du budget pour soutenir l'activité économique. Il a procédé à des aménagements ou à des allègements fiscaux...

M. André Méric. C'est la rigueur fiscale !

M. le secrétaire d'Etat. ... comme l'application anticipée de la T. V. A. en certains secteurs ou la diminution de 100 francs au bénéfice des contribuables modestes. Il est intervenu de multiples manières, notamment par l'augmentation des crédits initiaux affectés à la fonction publique, les avances non gagées à la sécurité sociale, le lancement d'un programme supplémentaire de logements, l'accélération du rythme d'engagement des dépenses, l'anticipation de dépenses envisagées pour 1968. Bref, au total, ces diverses mesures de soutien font apparaître un découvert de plus de sept milliards de francs dans le projet de collectif que vous aurez à examiner bientôt.

Comme nous venons de le voir, ces dispositions font sentir leurs effets et il y a tout lieu de penser que l'année 1968 bénéficiera d'un taux de croissance normal. Aussi bien la politique budgétaire doit-elle se placer à nouveau sous le signe de la rigueur.

A cet effet, le budget qui vous est proposé est en équilibre en ce qui concerne les opérations à caractère définitif, c'est-à-dire celles qui incombent sans conteste à l'Etat. Pour les opérations à caractère temporaire, en dessous de la ligne, en revanche, il est prévu un excédent de charges de 1,9 milliard seulement, qui correspond au solde des opérations des comptes de prêts destinés aux investissements.

Tels sont donc les deux caractères fondamentaux du projet qui vous est présenté : respect des disciplines budgétaires, importance primordiale des investissements. C'est ce second point que je veux souligner maintenant.

Si l'on regarde de plus près le projet de budget de 1968, il apparaît que, tant pour les équipements dont l'Etat a la responsabilité que pour ceux pour lesquels il subventionne les collectivités locales, la progression sera, pour les trois premières années du Plan, conforme à ses objectifs.

Les autorisations de programme ouvertes en 1966 et en 1967 et proposées pour 1968 représentent en effet 53 p. 100 des enveloppes du Plan. L'annuité d'autorisations de programme de 1968 représente elle-même 20 p. 100 des enveloppes prévues pour l'ensemble de la période, ce qui est le taux normal pour l'année médiane.

Cette volonté de réaliser, en matière d'investissements collectifs, les objectifs fixés par le Plan répond à une double préoccupation : donner à la nation les infrastructures collectives et les moyens de formation des hommes nécessaires à l'expansion économique ; améliorer les conditions de vie et notamment en milieu urbain et dans les zones déshéritées grâce à l'aménagement du territoire.

Quel que soit l'effort proposé par le Gouvernement en matière d'équipement, et chacun le considère toujours comme insuffisant dans le domaine qui l'intéresse, il est clair qu'il existe des limites aux possibilités financières de l'Etat et des collectivités locales et qu'il serait déraisonnable de vouloir les dépasser.

Dire que le Plan est réalisé dans son ensemble ne veut pas dire forcément que, pour chaque secteur, il le sera à 100 p. 100. Certains objectifs seront largement dépassés. Certains objectifs seront atteints. D'autres ne seront réalisés qu'à 90 ou 95 p. 100.

A la fin de 1968, un certain nombre de secteurs seront en avance sur ce qui devait être normalement le taux de réalisation correspondant à la ligne du Plan. Ce sont l'équipement rural, l'équipement scolaire, l'équipement urbain... (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*) Je dis que ces chiffres dépasseront ceux qui étaient prévus dans le Plan. C'est un problème d'arithmétique ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Vos protestations démontrent — je suis désolé de vous le dire — votre méconnaissance des réalités économiques. C'est un problème arithmétique. Après, on peut interpréter, mais je répète que le taux de réalisation effective dépasse effectivement les chiffres du Plan pour l'équipement rural, l'équipement scolaire, l'équipement urbain, les P. T. T., la formation professionnelle et la recherche scientifique, si l'on y ajoute — je le reconnais — le plan calcul.

Pour ce qui est de l'équipement scolaire, la formation professionnelle, la recherche et les P. T. T., ce sont des priorités qui ont été assez souvent affirmées par le Gouvernement pour qu'il soit inutile que j'y insiste. Pour l'équipement rural, la progression des crédits d'équipement affectés à l'agriculture, bien qu'inférieure à la moyenne des dépenses d'équipement civil, traduit un effort supérieur à ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan. Le secteur de l'équipement rural est, de tous les secteurs programmés du Plan, celui dont le taux de réalisation sera fin 1968 le plus élevé. Je vous ai rappelé tout à l'heure que le taux de réalisation du Plan sera en moyenne de 53 p. 100. Il sera de 61 p. 100 dans le secteur de l'équipement rural.

Si, pour cette raison, la plupart des chapitres du budget de l'agriculture sont en augmentation modérée par rapport à 1967, en revanche, les dotations affectées à l'aide à la modernisation des bâtiments destinés à l'élevage sont très fortement majorés.

M. André Dulin. On peut en parler !

M. le secrétaire d'Etat. La majoration est de 65 millions, ce qui représente une augmentation de 62 p. 100 par rapport à 1967 et de 28 p. 100 par rapport aux objectifs initialement prévus pour les deux premières années de la loi-programme.

M. André Dulin. Le cinquième des promesses !

M. le secrétaire d'Etat. Le budget d'équipement de l'agriculture ne peut être séparé de l'effort financier global consenti par l'Etat en faveur de celle-ci.

L'aide accordée pour le soutien des marchés a représenté en moyenne pour la période 1962-1966 deux milliards de francs par an. L'accroissement des charges est très rapide, surtout depuis l'an dernier, 2,4 milliards en 1967, 3,8 milliards en 1968. Le volume des dépenses effectuées au titre de la protection sociale des agriculteurs a quadruplé depuis 1960 : 2.900 millions en 1960, 9.300 millions en 1968. La part de l'Etat dans le financement du B. A. P. S. A. est passée de 52 p. 100 en 1962 à près de 78 p. 100 en 1967. L'aide sociale à l'agriculture représente dans le budget de l'Etat plus de 5 p. 100 en 1968 contre 3,5 p. 100 en 1958.

Les charges afférentes aux services des bons et emprunts par la caisse nationale de crédit agricole ont presque quadruplé en six ans : 262 millions en 1962 et 860 millions prévus en 1967. Les charges comprennent les intérêts sur les sommes laissées en dépôt au Trésor et les bonifications d'intérêt. Si l'on ajoute à ces charges les frais d'émission des bons de la Caisse nationale, la contribution de l'Etat — mesdames, messieurs, reprenez ce chiffre — sera proche du milliard de francs en 1967.

Pour ce qui concerne les routes, l'éducation surveillée, les territoires d'outre-mer, nous sommes globalement un peu en-dessous de ce qu'il faudrait pour réaliser intégralement le Plan.

Enfin, pour l'équipement sanitaire et social, si nous sommes en avance pour ce qui concerne les crédits budgétaires proprement dits, il est certain que la part incombant aux autres sources de financement soulève encore un certain nombre de difficultés. Cette question sera traitée en même temps que l'ensemble des problèmes qui concernent l'hospitalisation.

Je voudrais maintenant dire un mot sur les collectivités locales, qui, je le sais, ne laissent pas indifférent l'ensemble du Sénat.

Le taux d'accroissement des investissements des collectivités locales est actuellement très élevé. Il a atteint un volume tel qu'il risque de poser à moyen terme des problèmes monétaires analogues à ceux que la situation des finances locales a posés il y a peu de temps en Allemagne et tout récemment encore en Italie. Je mets en garde les sénateurs qui ont pour la plupart, comme moi-même, des responsabilités locales et que ces questions préoccupent : ce problème des finances locales appelle à la fois de l'objectivité et une prudence particulière. J'entends souvent et j'entendrai à nouveau, j'en suis bien certain, des doléances à ce sujet. J'ai déjà dit, dans une certaine incompréhension — pourtant je donne des chiffres — que le problème, contrairement à ce que beaucoup pensent, n'est pas d'abord un problème financier. C'est un problème de choix, un problème politique au sens noble du terme, et je sais combien, mesdames, messieurs, vous y êtes sensibles. Il faut savoir ce que nous voulons ou, plus exactement, ce que nous préférons.

Après une période d'inaction ou d'immobilisme, chaque commune, chaque canton, chaque département découvre qu'il lui faut des halles, des écoles, l'eau, l'électricité, le gaz, des hôpitaux, des maisons de jeunes, des terrains de sport et des piscines, des théâtres, voire des bâtiments administratifs... (*Exclamations sur de nombreuses travées à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*)

M. Jacques Duclos. Des nouveaux Trianon, comme celui de M. Dassault !

M. le secrétaire d'Etat. Tout cela est souhaitable, mais il n'est pas possible de tout faire à la fois. On dit souvent que l'Etat ne fait pas assez et même qu'il se « défait », pour employer le vocabulaire du bridge, sur les collectivités locales. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

C'est vous qui votez le budget et vous le savez mieux que quiconque, il n'y a pas seulement les dépenses, mais aussi les recettes. L'Etat doit se procurer quelque part les fonds que tant de collectivités locales attendent de lui avec impatience. En fin de compte, il faut bien que quelqu'un paie ; ce que les impôts locaux n'apportent pas, les impôts de l'Etat ne peuvent le faire hors du raisonnable. Quant à l'emprunt, il rencontre lui aussi

ses limites naturelles à la fois par les charges de remboursement qu'il représente pour les générations à venir et par la capacité globale d'épargne du pays, ou alors c'est la porte ouverte à l'aventure.

Au surplus, cet Etat que beaucoup d'élus locaux critiquent a-t-il refusé de les aider dans la solution de leurs problèmes financiers ? Un effort considérable a été fait et je voudrais, une fois de plus, vous citer quelques chiffres.

La croissance des engagements de prêts de la caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales a été de 22 p. 100 entre 1965 et 1966. Elle sera de 12,5 p. 100 entre 1966 et 1967. Si l'on y ajoute les compléments apportés par la caisse d'aide aux collectivités locales mise en place en 1966, ces pourcentages deviennent respectivement : 33 p. 100 et 13,5 p. 100. Au niveau des versements de prêt, la croissance est plus régulière : 19,5 p. 100 chaque année en 1966 et en 1967 pour l'ensemble de la caisse des dépôts et consignations et de la caisse d'aide aux collectivités locales. Ces taux de croissance sont importants et il est inconcevable qu'une telle progression puisse se poursuivre pendant de longues années.

La réforme de la T. V. A. — j'aurai l'occasion d'en reparler — apportera en 1968 aux collectivités locales un supplément de recettes de plus de 400 millions de francs. Aucun budget n'a procédé à un transfert de recettes aussi important de l'Etat aux collectivités locales.

M. André Méric. Et le transfert des charges !

M. le secrétaire d'Etat. Enfin, pour l'avenir, la réforme de la fiscalité directe locale, dont le Parlement va être saisi dans quelques jours, adoptera l'assiette et les bases d'imposition aux besoins des collectivités locales.

M. Pierre de La Gontrie. Quand pensez-vous la faire voter, monsieur le ministre ?

M. le secrétaire d'Etat. Cette réforme de la fiscalité sera discutée la semaine prochaine à l'Assemblée nationale.

M. Pierre de La Gontrie. Sera-t-elle votée en fin de session ?

M. le secrétaire d'Etat. Au moins en partie.

M. Pierre de La Gontrie. Ce n'est pas sérieux !

M. le secrétaire d'Etat. Si vous voulez qu'elle soit votée en totalité, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Pierre de La Gontrie. Alors, nous sommes d'accord.

M. le secrétaire d'Etat. Un autre secteur important à propos duquel le budget d'investissement de 1968 marque un effort exceptionnel, est celui de la construction. Les mesures de soutien de l'expansion prises au cours du premier semestre de cette année ont porté d'abord sur ce secteur où existaient des capacités de production disponibles et où il apparaissait souhaitable d'accroître l'effort.

Je rappelle rapidement les trois types de mesures qui ont été prises : programme supplémentaire de logements dont une partie est anticipée sur le programme de 1968 ; conditions d'octroi des prêts du crédit foncier améliorées ; actions sur le marché du logement.

Au total, les mises en chantier s'élèveront à environ 445.000-450.000 logements pour 1967. Le nombre des logements achevés sera de l'ordre de 425.000 en nette augmentation par rapport à 1966, année au cours de laquelle, vous le savez, les mises en chantier n'ont été que de l'ordre de 420.000 à 425.000 logements.

Pour 1968, les objectifs du V^e Plan seront, selon les cas, atteints ou dépassés pour tous les logements aidés par l'Etat. Ils seront atteints pour ce qui concerne les H. L. M. locatifs, les programmes sociaux de logement, l'accès à la propriété, ainsi que pour les prêts différés du Crédit foncier. Ils seront dépassés pour les prêts spéciaux ordinaires du Crédit foncier et les primes sans prêts.

En définitive, le nombre prévu des logements bénéficiant d'une aide institutionnelle de l'Etat s'établit à 368.000, alors que l'objectif terminal du Plan pour 1970 était de 305.000.

Cet effort important consenti pour le secteur aidé signifie que le Gouvernement a voulu compenser de cette manière, en 1968 comme en 1967, le ralentissement de la progression du secteur non aidé. Il devrait normalement cesser dans le courant de 1968, lorsque les prêts d'épargne-logement atteindront leur régime et que la baisse des taux et l'allongement de la durée des prêts immobiliers sur le marché hypothécaire auront fait sentir pleinement leurs effets.

Parallèlement, l'effort consenti pour l'équipement urbain se poursuit à un rythme élevé, tant pour ce qui concerne l'équipement proprement dit des villes, la construction des autoroutes de déchargement et de la voirie urbaine, que pour l'acquisition de terrains destinés aux aménagements des villes. La loi d'orientation foncière et urbaine contribuera à résoudre, je l'espère du moins, les difficultés techniques et financières qui demeurent encore.

Je ne voudrais pas, mesdames, messieurs, terminer cette présentation générale sans insister, très rapidement d'ailleurs, quitte à y revenir au cours du débat, sur la réforme importante de la T. V. A. Essentielle par les avantages évidents qu'elle comporte pour les investissements et les exportations, cette réforme présente également un certain nombre de difficultés d'application immédiates que nous ne cachons pas, et en particulier des difficultés budgétaires. Fallait-il ou non mettre cette réforme en application dès 1968, à un moment où l'économie française aura besoin de toutes ses capacités et de tout son dynamisme pour s'imposer dans la concurrence internationale et réussir son entrée complète dans le Marché commun ?

Vous connaissez la réponse du Gouvernement. L'extension de la T. V. A. entraînera pour la première année des pertes de recettes importantes pour le Trésor. Le risque existe qu'une mauvaise interprétation des conditions de la réforme conduite par une insuffisante répercussion des baisses de prix là où elles devraient intervenir, à des mouvements injustifiés de hausse de prix à la consommation.

Mais les avantages à terme sont d'une telle importance que la décision a été prise de ne pas retarder la mise en application de la réforme, quitte à développer au maximum un effort d'information de tous les intéressés et à porter une attention encore accrue à l'évolution des prix. Pour compenser les pertes budgétaires permanentes dues à l'extension du champ d'application maintenant retenu par rapport à celui qu'avait prévu la loi, le Gouvernement a été conduit à proposer un certain nombre de mesures que nous examinerons, bien entendu au cours de la discussion des articles budgétaires.

Un vaste effort d'information est en cours pour expliquer ces questions à l'ensemble des intéressés. Au niveau des entreprises industrielles, la vivacité de la concurrence, tant interne qu'externe, facilitera une application correcte de la réforme. Mais les répercussions à la baisse seront moins faciles à obtenir au niveau de la distribution. La T. V. A. qui égalisera les conditions de la concurrence entre diverses formes de commerce, ne saurait du jour au lendemain produire sur ce point tous les effets heureux qui en sont attendus. Le Gouvernement s'appuiera autant qu'il sera possible sur l'attitude des consommateurs eux-mêmes et il fait d'autant plus appel à la discipline des commerçants que la réforme de la T. V. A. a justement été décidée pour permettre l'évolution et l'adaptation du commerce aux conditions modernes de la distribution. La T. V. A. est faite en particulier pour eux.

Il ne saurait être question pour le Gouvernement d'admettre, après quatre ans d'efforts continus, que la mise en œuvre d'une réforme aussi fondamentale soit l'occasion de réveiller des comportements pour l'heure endormis. La stabilité des prix est la condition prioritaire de notre croissance et des emplois que celle-ci crée ; elle est la clé, en tout cas, de notre compétitivité économique. Le Gouvernement ne saurait, sur ce point, admettre des écarts. Le rapport économique et financier l'a indiqué clairement. Je le redis ici avec force et conviction : le risque que je viens d'exposer, accepté avec lucidité, conduirait, s'il devait se matérialiser, à prendre des mesures de rétablissement d'équilibre, si désagréables fussent-elles.

J'ai tenté de vous faire un exposé objectif précis...

M. André Méric. Comme d'habitude.

M. le secrétaire d'Etat. ... et je vous ai présenté les chiffres qui concernent l'ensemble du budget. Je sais qu'il est plus facile d'apporter des critiques et l'on ne manquera pas de le faire.

M. André Méric. Des critiques ou des vérités !

M. le secrétaire d'Etat. Pour examiner l'économie d'une façon objective des propositions constructives sont nécessaires, même si elles varient selon les circonstances et les événements. Le budget qui vous est présenté a quatre caractéristiques.

Il assainit les dépenses publiques ; il donne ou il maintient la priorité aux investissements ; il prépare l'économie française à la confrontation internationale et il soutient d'une façon modérée la conjoncture. Budget d'assainissement, c'est un budget de courage à la fois par la remise en ordre de la sécurité sociale et des tarifs publics...

M. André Méric. Surtout pas cela.

M. le secrétaire d'Etat. ... par le ralentissement, contrairement aux rumeurs que j'entendais tout à l'heure, du concours de la trésorerie à l'Etat en 1968 par rapport à 1967. C'est en même temps un budget qui maintient la priorité aux investissements, ce qui est indispensable...

M. Jacques Duclos. Pour les trusts !

M. le secrétaire d'Etat. ... dans l'économie moderne : l'augmentation des investissements représente un effort considérable. En cela, je l'ai rappelé longuement tout à l'heure, les objectifs du V^e Plan sont globalement respectés, voire dépassés dans un certain nombre de secteurs.

D'autre part, n'oublions pas que l'année 1968 verra, dès le 1^{er} juillet, la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux à travers nos frontières. Ce budget doit préparer l'économie française à la confrontation internationale et c'est dans cette optique, en particulier, que nous avons généralisé la T. V. A. malgré les inconvénients passagers qu'elle peut présenter. Enfin, ce budget permet un soutien modéré de la conjoncture par un découvert inférieur à 2 milliards de francs, lui-même très inférieur à celui de 1967, mais nécessaire encore dans une période où l'économie doit être soutenue. Au surplus nous avons assisté à une décélération de la croissance de l'environnement économique de la France.

Par des actions structurelles, nous avons soutenu cette économie : réduction modérée, mais certaine de l'impôt — les cent francs de réduction que nous avons accordés — anticipation sur certaines décisions concernant l'application de la T. V. A., octroi de facilités de crédit, soutien des activités à l'exportation, prêts spéciaux, actions spécialisées. Ces mesures conjuguées vont nous permettre en 1968, de conserver le rythme de notre expansion, de concrétiser notre volonté d'appliquer les prévisions du V^e Plan et de parvenir à ces réalisations dans la stabilité monétaire qui est le seul élément capable d'améliorer le niveau des revenus de l'ensemble des Français. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, M. le ministre a indiqué que c'était la sixième fois qu'il présentait le budget à notre Assemblée. Pour ne rien vous cacher, monsieur le ministre, c'est la quatorzième fois que je gravis cette tribune comme porte-parole de la commission des finances à l'occasion du budget. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Roger Lachèvre. Et ce n'est pas la dernière !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. J'en accepte l'augure, mon cher collègue. Dans cette Assemblée, je m'efforce de répondre le plus clairement et le plus objectivement possible à vos préoccupations.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le secrétaire d'Etat, jamais autant qu'au cours des six dernières années, je me suis entendu accuser de pessimisme. Au moment où je vous présentais le budget ; et chacun a pu constater en fin d'exercice que les propos que je tenais au nom de la commission des finances, dont je m'efforce de traduire fidèlement l'opinion n'étaient hélas ! nullement exagérés.

Cette année encore, mes chers collègues, je vais vous demander d'en juger. Comme je pensais voir M. le secrétaire d'Etat, avec son habileté et son talent coutumiers, vous vanter les mérites du présent budget — selon la règle bien établie — je me suis référé à ce qu'il disait du budget de l'année 1967, pour voir dans quelle mesure les pronostics qu'il avait formulés avaient été réalisés.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous déclarez : « Je vous ai dit tout à l'heure que, si ce budget est un budget raisonnable et réaliste, il est aussi un budget dynamique. A court terme, il s'inscrit dans une conjoncture de reprise qu'il contribuera à affermir, à long terme, il assurera les bases d'un développement économique harmonieux. »

Cette déclaration était la réponse du ministre, l'an dernier, à la note d'information que, bien avant la discussion du budget, par courtoisie, pour que la discussion soit loyale de part et d'autre, je lui avais communiquée — ainsi d'ailleurs que je l'ai fait cette année encore — au ministre de l'économie et des finances et au secrétaire d'Etat au budget.

Au nom de la commission des finances, je faisais, l'an dernier, des observations en tout point analogues à celles que

je vais être appelé à formuler aujourd'hui à cette tribune, montrant que ce n'était pas un budget réaliste et qu'aucun des objectifs envisagés ne pouvait être atteint si le Gouvernement n'écoutait, pas plus que par le passé, les avis et les conseils que lui donne, par ma voix, la commission des finances. Celle-ci ne peut pas se tromper — vous allez le comprendre, monsieur le secrétaire d'Etat — car, depuis vingt ans, trente personnes, toujours les mêmes, travaillent des journées entières en parfaite collaboration, venant des horizons politiques les plus divers et représentant les activités professionnelles les plus différentes. Il s'en dégage un corps de doctrine dont il n'est pas possible de penser qu'il risque d'être pris en défaut, pas plus que la commission, lorsqu'elle produit par ma voix une affirmation à cette tribune, ne peut se tromper. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

A mes remarques vous répondiez encore, monsieur le secrétaire d'Etat : « Le Gouvernement a pleinement conscience que la voie qu'il a tracée... » — il s'agit du budget de 1967 — « ... est la seule qui puisse permettre de concilier la stabilité monétaire, le progrès économique et la justice sociale. »

Nous allons donc voir ce qu'il en est et évoquer la conjoncture, comme vous l'avez fait vous-même, en parlant chiffres, peut-être plus que vous ne l'avez fait vous-même, car les réalités s'accrochent moins bien des discours que des précisions.

A l'heure actuelle, monsieur le secrétaire d'Etat, comme nous le prévoyions, aucun des objectifs que vous vous proposiez d'atteindre avec ce budget de 1967 n'a été atteint, ni pour la production, ni pour la stabilité des prix, ni pour les revenus des ménages, ni surtout pour l'emploi, ni pour les échanges extérieurs, et nous allons en faire la démonstration à partir de documents officiels.

La production, d'après les objectifs assignés au moment où nous discutons du budget 1967, devait être en augmentation de 5,3 p. 100 et vous savez parfaitement qu'à deux reprises il a fallu descendre deux marches car, au mois de mai dernier, on a abaissé les objectifs à 4,7 p. 100 et, au mois d'octobre, à 4,2 p. 100. Tout à l'heure, vous nous avez dit qu'on atteindra probablement 4,1 p. 100. Soyons très satisfaits si nous atteignons 4 p. 100 !

Jugeant la production industrielle française, l'organisation économique de la Communauté européenne fait la comparaison entre les mois de juin 1967 et de juin 1966 et constate que cette production n'a augmenté que de 1,7 p. 100. « La France est le pays — dit le texte de la Communauté — dont la production industrielle a le moins évolué. Elle se classe au cinquième rang, juste avant le Luxembourg. » Cette affirmation était faite au mois de juin dernier et je n'ai pas l'impression que, depuis cette date, le piétinement des indices que nous avons constaté ait eu pour effet d'améliorer sensiblement cette situation.

Parlons maintenant de l'emploi. Cette torpeur de l'activité économique a eu nécessairement sa répercussion sur l'emploi. Vous avez évoqué tout à l'heure des renseignements provenant du ministère des affaires sociales. Mais c'est à ces mêmes renseignements que je me réfère pour que la commission des finances, ce que je ne permettrai jamais, ne puisse être prise en défaut.

Ce ministère des affaires sociales a annoncé, au milieu de l'année, il est vrai, que la durée hebdomadaire du travail était de 45,4 heures par semaine et que c'était la plus faible que nous ayons enregistrée depuis deux ans et demi.

Ces 45,4 heures de travail hebdomadaire valaient pour les effectifs occupés mais qu'en était-il des autres ?

Toujours d'après les mêmes documents officiels du ministère des affaires sociales, le nombre des chômeurs secourus n'a cessé d'augmenter en 1966 — c'est un terme de comparaison — de 3 à 4 p. 100 par trimestre mais, en 1967, il a augmenté dix fois plus, de 33 à 38 p. 100 par trimestre ; au mois de septembre 1967, par rapport à septembre 1966, nous avons atteint un chiffre record de 53,7 p. 100 d'augmentation.

Vous disiez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous n'avions pas les renseignements les plus récents. Je comprends parfaitement qu'étant donné la lourdeur de votre tâche, vous n'ayez pas le temps, comme moi-même, de vous attarder à la lecture des journaux. (*Sourires.*) Mais, ce matin, je me suis dit, pour rajeunir mes chiffres : je vais voir s'il n'est pas intervenu un fait nouveau. J'ai appris ainsi que nous avons encore enregistré, pour le mois d'octobre, une recrudescence du chômage qui se chiffre, par rapport au mois précédent, à environ 6.000 ou 7.000 unités supplémentaires. Telle est la situation de l'emploi. C'est, en matière de reprise de notre activité, un élément caractéristique qui vous permettra d'apprécier ce qu'il en est.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que la situation de l'emploi allait s'améliorer. Le ministère des affaires sociales parle des chômeurs secourus et des offres d'emploi non satisfaites mais il ne fait pas mention, car il n'y a aucun moyen d'en effectuer le recensement, du désespoir que l'on constate parmi nos populations rurales. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et sur quelques travées à droite.*)

Il faut bien prendre conscience de ce que, malgré la loi sur la prolongation de la scolarité que nous avons votée mais que l'on ne peut pas appliquer, tous les jeunes de 14 à 18 ans, qui pourraient être candidats à un emploi ne sont ni instruits ni occupés et que, entre 18 ans et l'âge du service militaire, le marasme actuel de l'économie fait que nos campagnes connaissent un poids lourd de jeunes qui n'ont pas d'occupation...

M. Julien Brunhes. C'est exact !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... et qui participent, car il faut qu'ils vivent, à la répartition du produit résultant du travail agricole, ce qui diminue d'autant les possibilités d'amélioration de la situation de nos agriculteurs.

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. M. le secrétaire d'Etat nous a indiqué tout à l'heure que des indices sérieux de reprise apparaissaient et les chiffres cités — qui sont parfaitement exacts — reposaient sur cette considération que nous avons, en ce qui concerne la production industrielle, piétiné pendant des mois à l'indice 153 et qu'au mois de septembre, l'indice était de 156.

C'est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cela signifie-t-il une reprise de l'activité économique ? Cela permet-il de penser que la reprise est amorcée ? Cependant, vous ai-je dit, les journaux de ce matin annoncent le chiffre de 6.000 chômeurs supplémentaires. Laissez-moi vous dire que, dans cette assemblée, nous ne parlerons pas de reprise en fonction des indices que vous pouvez nous opposer, mais en considération des valeurs humaines ; nous en conviendrons lorsque le nombre des chômeurs appelés à bénéficier de cette pseudo-reprise aura effectivement diminué. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur de nombreuses travées à gauche et au centre gauche, sur quelques travées à droite.*)

Vous avez parlé des revenus des ménages. Il est évident que la stagnation de l'économie et le chômage ont des répercussions profondes sur ces revenus, et le pouvoir d'achat s'en trouve diminué.

Sur ce point, je suis peut-être en contradiction légère avec ce que vous déclariez tout à l'heure à cette tribune, car un organe officiel, le bulletin « Etudes et conjonctures » de l'institut national de la statistique et des études économiques — je cite mes sources d'information — mentionne dans son n° 8 que : « la baisse d'optimisme des ménages est l'une des plus sensibles que l'on ait jamais notée depuis l'année 1959 ».

Voilà ce qui explique la détérioration du climat social à laquelle nous assistons à l'heure actuelle et les menaces de troubles sociaux auxquelles le Gouvernement cherche à remédier.

Vous avez parlé aussi des prix. Face à cette diminution des revenus, à quoi avons-nous assisté ? A une augmentation ininterrompue des prix.

Dans le budget de 1967, nous sommes partis de la prévision — dont je vous disais qu'elle n'était pas réaliste — d'une augmentation de 2,3 p. 100 des prix. Or nous sommes déjà au voisinage de 3 p. 100, l'année n'est pas terminée et nous n'avons pas encore enregistré les répercussions des mesures auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure, de ces mesures d'assainissement que l'on a prises d'ailleurs après la période électorale (*Sourires.*) et qui ajouteront encore leur effet à cette augmentation ininterrompue des prix que je viens de signaler.

Toujours à propos de prix, vous conviendrez sans doute que la politique du Gouvernement est bien paradoxale puisque, au moment où il bloque les prix au dernier stade de la production, il ne manque pas lui-même d'augmenter les prix des fournitures ou des produits qu'il livre, aussi bien à la production qu'à la consommation. Comment, dans ces conditions — et nous sommes d'accord sur ce point puisque vous l'avez vous même reconnu — les entreprises pourraient-elles faire face à l'effort d'investissement qui, vous le savez, conditionne notre développement d'avenir ?

Cet investissement, en effet, a été autrefois un des éléments essentiels du développement de notre expansion. Or, malgré les avertissements répétés de notre assemblée, l'effort d'investissement a été sacrifié par le Gouvernement au cours des dernières années, jusqu'au moment où, se rendant compte des difficultés en présence desquelles notre économie se trouvait, il a eu

recours à des mesures fragmentaires — j'écris dans mon rapport qu'il a procédé par « petits paquets » — pour stimuler la reprise de cet effort d'équipement.

J'ai de bons auteurs, monsieur le secrétaire d'Etat. Le président de la commission des affaires économiques et du Plan de l'Assemblée nationale, mon camarade et ami, M. Lemaire, avec qui j'ai eu le plaisir de faire mes études, a déclaré au cours du débat économique qui s'est déroulé à la fin de la dernière session : « L'investissement, c'est la semence qui prépare l'avenir ». Nous en sommes tous bien d'accord. Et il ajoute : « Or, depuis quatre ans, la France n'a pas suffisamment investi ».

Il a sans doute fallu que ce soit M. Lemaire, député de la majorité, qui dise cela — jusque là nous n'avions pas bénéficié du même privilège — pour que le Gouvernement prenne les mesures dont vous avez donné l'énumération à cette tribune : l'accélération des investissements publics, la consommation par anticipation des crédits de l'année prochaine en matière d'investissement — je me demande, par conséquent, comment en 1968 vous pourrez soutenir le même effort (*Rires à gauche*) — la détaxation limitée des investissements privés, mais sans grande logique il faut le souligner.

Dans le même temps vous avez en effet lancé un premier train — car le deuxième est pour maintenant — d'augmentations des prix des services publics : gaz, électricité, transports, ainsi que le premier train d'augmentations des cotisations à la sécurité sociale, dont le résultat a été d'annuler partiellement les effets de ce que vous ambitionniez de réaliser.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas insister autrement sur ce point. Ce que je viens de dire est déjà suffisamment désobligeant pour le Gouvernement.

Vous avez parlé enfin du commerce extérieur. Nous enregistrons là une détérioration continue. Pour les neuf premiers mois de 1967 notre balance commerciale n'était plus couverte qu'à 90 p. 100. Vous avez surtout attribué ce fléchissement au ralentissement de l'activité économique allemande. (*Rires à gauche.*)

Mais sur ce point encore j'ai de bons auteurs. Je me réfère à ce que déclarait M. Giscard d'Estaing, membre de votre majorité, à savoir que ce ralentissement ne pouvait intervenir tout au plus que pour 0,4 p. 100 dans la détérioration de l'indice de notre production.

Mais, s'il est exact que l'Allemagne a traversé une période de crise aigüe elle a pris, nous le verrons tout à l'heure, des mesures auxquelles — ne suivant pas nos conseils — vous avez toujours hésité à recourir, et l'Allemagne est en train de se relever. Mais ce qui affaiblit votre argumentation, c'est hélas ! que nos exportations, en particulier vers ce pays, n'ont pas attendu la crise allemande pour fléchir car six mois avant que celle-ci se déclenche, elles avaient déjà considérablement baissé. De plus, nous avons également constaté la diminution de nos exportations à destination de pays qui ne sont pas en état de crise : ainsi les Etats-Unis, dont l'économie est prospère, ou l'Italie, qui connaît une expansion peut-être artificielle mais, en tout cas, qui n'a jamais été constatée à ce degré dans aucun autre pays européen. Et c'est même sur nos propres marchés que maintenant nous avons à affronter la concurrence de l'étranger.

Alors n'est-ce pas parce que nos prix ne sont pas compétitifs ?

On imagine — c'est ce qui a été dit à la commission des comptes de la nation, et je ne suis pas certain que cela n'ait pas été imprimé dans les documents budgétaires dont vous venez de nous parler — que lorsque les Allemands seront en période de reprise, ils nous entraîneront dans leur sillage. Votre commission des finances, mes chers collègues, craint plutôt qu'alors cette vigueur nouvelle de l'économie allemande ne vienne compromettre un peu plus notre position tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

En tout cas, je vous demande de réfléchir à ceci. Si la croissance de l'économie française est si étroitement liée aux aléas de la conjoncture internationale, cela prouve une chose — ce que je crois d'ailleurs — à savoir que nous ne pouvons pas avoir une politique économique qui nous soit propre. Dès lors, ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur le contenu réel de cette indépendance nationale dont on nous entretient à tout propos et même hors de propos. (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Mes chers collègues, le Gouvernement, il est vrai — je dois le reconnaître, je l'ai écrit, et pourquoi ne le dirais-je pas à cette tribune ? — a bien cherché à prendre un certain nombre de mesures qui n'étaient pas irrationnelles, et qu'il considérait fort justement comme la médication la plus sérieuse pour pallier les difficultés de l'heure. Il a ainsi procédé à la détaxation des investissements privés — vous l'avez fort opportunément rapporté — à l'accélération des investissements d'Etat ; il a recouru

à un emprunt destiné à financer l'équipement pour lequel il a anticipé sur la période traditionnelle des mois d'octobre et de novembre.

Vous avez également pris, au sujet du crédit, des mesures qui n'étaient pas irrationnelles non plus. Mais ce qui l'a été, en revanche, ce sont les conditions dans lesquelles ces mesures ont été appliquées. Vous avez recouru — j'ai déjà employé cette expression — à une politique de petits paquets, appliquée tardivement à un organisme économique malade sans avoir au préalable allégé ce dernier d'un certain nombre de charges improductives trop pesantes (*Très bien! à gauche*) et vous êtes allés jusqu'à reprendre par un autre moyen les avantages que vous aviez primitivement accordés. Alors, après un sursaut de vigueur temporaire, il était bien évident que tout devait retomber dans l'engourdissement, je devrais dire dans la léthargie dans laquelle cette économie était plongée.

J'ai trouvé dans un organe agricole, sous la plume de notre éminent collègue M. Blondelle, cette phrase à laquelle je me suis arrêté parce qu'elle rejoignait assez bien l'opinion que nous avions à la commission des finances. Je lis : « Une politique agricole faite de contradictions, de décisions prises sous la pression des événements, avec aussitôt le souci de rattraper au plus tôt ce que l'on avait accordé par nécessité, ne pouvait aboutir à des résultats autres que ceux que nous déplorons à l'heure actuelle ».

M. le secrétaire d'Etat. Ce n'est pas gentil pour M. Edgar Faure !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Je suis tenté de dire que notre politique économique mérite assez bien que cette appréciation lui soit étendue. Je pense vous l'avoir démontré.

Voyez-vous, monsieur le ministre, une politique se juge à ses résultats et non sur des discours, aussi brillants soient-ils, de la part de ceux qui ont la responsabilité de sa conduite.

Les résultats nous replongent, hélas ! dans la réalité et force est de reconnaître, à la fin de cette première partie de mon exposé, que le Sénat avait raison, l'an dernier, à l'encontre du Gouvernement, d'exprimer ses craintes et de donner des avertissements. En effet, l'année 1967 a été mauvaise : outre un déficit de 7 milliards de francs alors que nous étions partis d'un budget en équilibre — et Dieu sait si, à cette tribune, cet équilibre avait été célébré ! — force est bien de constater qu'à deux cents jours maintenant de l'ouverture complète du Marché commun, nous enregistrons dans tous les domaines la dégradation de notre situation, et nous aurons bien du mal à la remonter. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé.

Comment se présente en effet la situation ? Est-elle plus favorable que l'an dernier ?

Sur le plan économique, nous constatons encore l'atonie de la production, avec cette lueur d'espoir, que je voudrais bien voir se transformer en réalité, de la reprise dont vous nous avez parlé. Nous enregistrons en tout cas une augmentation continue du chômage.

Nous sommes en présence d'un malaise persistant dans l'agriculture, ainsi que dans le secteur public — les mouvements sociaux nous en donnent la mesure — et d'une dégradation de notre commerce extérieur.

Sur le plan financier, nous avons constaté la réapparition de l'impasse — au départ, cette fois-ci, c'est-à-dire avant le vote du budget — ainsi qu'une détérioration de la monnaie qui s'effectue à un rythme double de celui que le Plan avait estimé tout juste tolérable. Pour que l'on ne parle pas d'inflation, il fallait, d'après le Plan, que ce rythme soit contenu dans les limites de 1,5 p. 100 par an.

Sur le plan fiscal, nous avons devant nous toutes les incertitudes, toutes les difficultés, toutes les complications auxquelles va donner lieu la mise en place de la T. V. A., sans parler de l'alourdissement du taux intermédiaire que le Gouvernement propose dans son budget. Je noterai encore le poids intolérable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui, malgré les efforts déployés dans les deux Assemblées, va, cette année encore, prélever 13,7 p. 100 sur le revenu des particuliers.

M. André Cornu. C'est abominable !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Mes chers collègues, sur le plan social, l'inquiétude règne quant au sort des institutions sociales. Il pense ainsi à la situation misérable des vieux, à la situation des anciens combattants, sans compter de multiples points d'interrogation que pose la dernière étape de la réalisation du Marché commun.

M. le secrétaire d'Etat. Nous voilà en pleine inflation !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Attendez, monsieur le secrétaire d'Etat ! Je vous indiquerai le moyen de ne point y être, en faisant des amputations sérieuses, comme l'a fait l'Allemagne, sur les charges improductives de notre budget ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

Tout cela, mes chers collègues, apporte des motifs d'inquiétude et non de confiance dans l'avenir, et nous allons voir de quelle façon le budget y répond.

Je comprends parfaitement, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est votre rôle d'avocat et de porte-parole du Gouvernement de défendre ici un budget que le Gouvernement a adopté.

Un sénateur à gauche. Ce budget est indéfendable !

M. le secrétaire d'Etat. Rassurez-vous, il n'est pas indéfendable !

M. Pierre de La Gontrie. C'est le propre de l'avocat de défendre souvent des causes indéfendables.

M. Roger Carcassonne. Force à l'avocat général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Voulez-vous me permettre de remplir, moi aussi, mon rôle et de dire à notre Assemblée ce que la commission des finances pense de votre budget ?

Certes, comme je l'ai exposé tout à l'heure, on ne peut pas dire que le Gouvernement n'a pas vu les bonnes directions dans lesquelles il convenait de s'engager. Pour qu'une reprise puisse être amorcée et entretenue, il faut agir, en effet, et sur la consommation, et sur l'équipement, et sur les exportations.

Mais outre que ce budget ne comporte dans ces domaines que des demi-mesures, toujours fidèle au même illogisme, il les contrarie aussitôt ou les neutralise par ces faiblesses, ces erreurs économiques qui ont caractérisé très exactement le budget de 1967. En effet, ce budget alourdit encore la charge fiscale aussi bien pour la production que pour la consommation. Je vais le démontrer.

Ce budget fait un effort d'équipement, mais nous allons en parler, car il est insuffisant et mal réparti. Puis il continue à traîner comme un boulet, un volume de dépenses stériles dont depuis des années nous nous épuisons à dire qu'il est exagéré.

Alors, mes chers collègues, je vais, moi, énoncer quelques chiffres que le ministre, lors du plaidoyer très brillant d'ailleurs qui vous a été présenté...

M. Roger Carcassonne. C'est exact.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. ... n'a pas cités.

Les dépenses totales s'élèvent à 15.000 milliards d'anciens francs, augmentant ainsi de 1.200 à 1.300 milliards d'anciens francs. Etant donné, vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on espère une augmentation de 5 p. 100 du produit national brut, il faut bien constater que l'Etat, par ce budget, y prélèvera le double de sa part.

Evidemment vous avez été très discret sur les charges fiscales nouvelles qui vont peser sur le pays du fait de la présente loi de finances. En voilà quelques-unes parmi bien d'autres : trois mesures sont fort admirablement camouflées, croyez-moi ; rien que pour les taxes sur l'essence, le Gouvernement en retirera 92 milliards d'anciens francs. Par les droits sur l'alcool, la taxe sur l'essieu, l'augmentation de la T. V. A., 130 milliards supplémentaires. Le gros morceau est constitué par l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques. Par rapport à l'an dernier, le prélèvement progresse de 13,7 p. 100 — ce qui doit conduire à 2.050 milliards d'anciens francs — alors que les revenus individuels, vous l'avez constaté, n'augmenteront que de 6 p. 100.

Est-ce que le pouvoir d'achat, qui conditionne la demande et qui est par conséquent le stimulant de la consommation, y trouvera un bénéfice ? Je laisse le soin d'apprécier.

Je dis que vous laissez subsister dans ce budget un grand nombre de dépenses stériles qui auraient gagné à être allégées ; j'emploie ce mot « stériles » parce qu'il vous répugne d'entendre les mots « dépenses de prestige ». Vous avez dit que vous ne saviez pas ce que c'était. Il s'agit, à mon sens, des dépenses que l'on engage pour manifester la grandeur du pays, voire pour donner l'illusion de l'opulence alors qu'il n'y a aucune nécessité de caractère vital de procéder ainsi. Je serai même tenté de dire que l'on y sacrifie ce qui est indispensable c'est-à-dire les écoles, les logements, les hôpitaux, les routes et les chemins. Je vous en ferai la démonstration au cours de mon exposé.

Quoi qu'il en soit, ces dépenses, que nous appellerons stériles pour ne pas vous peiner, représentent dans ce budget le quart des dépenses totales avec 30.330 millions de francs : dépenses

relatives à l'armée, à l'aide militaire et civile aux pays de l'ancienne communauté, aux recherches atomiques, aux recherches spatiales, à l'informatique.

Je ne veux pas être excessif à cette tribune, mais je voudrais que nous nous comprenions bien. Nous ne discutons pas le bien-fondé de certaines de ces dépenses, nous discutons le volume exagéré qui constitue précisément le boulet que nous traînons depuis des années et qui empêche la reprise de notre économie.

Je livre ici à mes collègues trois ordres de réflexions.

Nous nous targuons à l'heure actuelle de liens d'amitié avec toutes les nations — je crois d'ailleurs que c'est vrai.

M. Roger Carcassonne. Excepté pour l'Amérique.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Nous ne sommes menacés par personne. La technique militaire évolue à une allure telle que vous avez tous appris, comme moi-même, qu'avec les dispositifs antimissiles mis au point, il est possible de rendre notre force de dissuasion absolument inopérante.

Ne pourrions-nous pas, monsieur le ministre, alléger quelque peu les dépenses engagées dans ce sens pour les faire porter là où nos activités économiques sont menacées par l'étranger afin de nous éviter le risque d'une certaine colonisation économique.

Songez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que si vous dégagez, par ce que l'on a appelé la formule d'étalement — que nous avons bien connue lorsqu'il s'agissait des équipements les plus nécessaires à nos communes, à nos départements et à l'Etat — seulement 300 milliards de ces dépenses, cela entraînerait un retard de 36 jours seulement dans la réalisation de vos projets.

L'Allemagne, dont nous parlions tout à l'heure, pour sortir de la récession qu'elle connaît à l'heure actuelle, n'a pas hésité, alors que sa diplomatie la place dans une situation beaucoup plus délicate que celle de notre pays aux yeux de tout le monde, à amputer sérieusement ses dépenses d'armement.

M. le secrétaire d'Etat. Et des collectivités locales !

M. le rapporteur général. Mais en ce qui concerne les nôtres, leurs dépenses ont été amputées par anticipation, du fait du Gouvernement.

Voici un deuxième sujet de méditation : nous voyons que la décolonisation, hélas ! débouche un peu partout dans le monde sur une anarchie sanglante. Alors, est-ce que l'aide militaire que nous apportons aux nouveaux Etats est bien de saison et est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux assurer la survie de leurs populations et, pourquoi pas, l'amélioration de la situation des nôtres, plutôt que la sauvegarde des régimes auxquels, dans ces pays décolonisés, les peuples se trouvent soumis ?

Voyons maintenant le troisième objet de méditation : nous pensons, en tout cas votre commission des finances pense, que grâce à la clairvoyance de quelques grands européens et grâce à l'adhésion de cœur et d'esprit des peuples, nous faisons partie maintenant d'un ensemble géographique plus vaste que notre pays et qui est à la mesure du monde moderne. Alors est-ce que ce que j'appellerai « la recherche solidaire », que nous sommes en train de faire à l'heure actuelle, en réinventant que ce nous avons réinventé, ce que d'autres ont déjà trouvé, cette recherche qui vise à la fois l'atome, l'espace et l'informatique, n'est-ce pas une entreprise à la fois orgueilleuse et démesurée pour nos seuls moyens, alors qu'une action poursuivie en accord et en collaboration avec nos partenaires coûterait certainement moins cher pour des résultats plus féconds ?

Croyez-vous, en réfléchissant à ces trois ordres d'idées, qu'on ne trouverait pas la possibilité de dégager quelques crédits que l'on pourrait plus utilement affecter au développement économique de notre pays ?

Comme votre commission des finances, qui m'a chargé d'exprimer ces vues à la tribune, je crois que ce budget, qui fait apparaître 1.200 milliards d'anciens francs supplémentaires de dépenses, pourrait laisser croire qu'il traduit un généreux effort de caractère social. Mais, justement — je fais encore allusion à vos déclarations de l'année dernière — ce budget apporte-t-il une amélioration sérieuse aux catégories les plus intéressantes de la population ?

Parlons d'abord des personnes âgées. On va leur donner une allocation qui correspond à 2.300 francs par an à partir du mois de janvier et 2.400 francs au mois d'octobre prochain, alors que les recommandations de la commission Laroque, que le Gouvernement lui-même avait constituée, prévoyaient que, compte tenu de la détérioration monétaire, c'est 2.750 francs qui devraient leur être accordés, c'est-à-dire 350 francs de plus. Nous restons donc en retrait de ses recommandations, au moment précisément où la généralisation de la T. V. A. va alourdir, par ses répercussions sur les produits alimentaires, les charges de la population laborieuse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai reçu il y a trois jours une lettre qui peut vous intéresser. Elle émane de M. Lacaze, qui est le président régional des associations de défense des intérêts des personnes âgées de la région du Sud-Ouest. Voici ce qu'il écrit : « Dans le milieu des anciens, nous sommes ulcérés de voir une France, sans doute riche puisqu'elle galvaude ses ressources, ne consacrer que 5,80 francs par jour aux anciens alors qu'elle consacre 16,20 francs aux détenus de droit commun dans ses prisons et 6 francs par jour pour ses chiens policiers ».

Que M. Lacaze se rassure : à partir de 1968, les vieux vont toucher 6,37 francs par jour, c'est-à-dire qu'ils vont venir tout juste devant les chiens policiers.

Alors je vous pose la question suivante : je sais que les vieux sont livrés à la charité publique. Voici quinze jours, vous vous en souvenez comme moi, mes chers collègues, a eu lieu, dans toute la France, une collecte que je qualifierai d'indécente pour apporter aux vieux ce que l'Etat leur a refusé.

J'appelle votre attention sur deux points. Dans le budget que vous nous soumettez sont inscrits 141 milliards d'anciens francs pour les houillères. Je ne conteste pas ce chiffre car une reconversion est nécessaire dans ce domaine et nous ne devons pas plonger les mineurs dans le désespoir. Nous ne voulons pas qu'ils viennent grossir la masse de ceux qui n'ont aucun espoir d'avenir devant eux. Mais le charbon s'entasse sur le carreau des mines. Nous ne savons qu'en faire et, pendant ce temps là, les vieux meurent de froid. Croyez-vous qu'une politique gouvernementale sociale ne devrait pas permettre d'utiliser ce charbon pour les chauffer ?

Autre exemple : dans ce budget, au titre de l'agriculture, comme vous l'avez signalé, l'augmentation des crédits prévus pour soutenir le cours du beurre est importante. Le beurre s'entasse dans les frigorifiques. Il est revendu aux pays arabes ou à ceux de l'Afrique noire à 300 anciens francs le kilo. Les cours sont même tombés jusqu'à 180 francs le kilo. Pendant ce temps là, les vieux meurent de faim. Croyez-vous qu'on ne pourrait pas trouver là le moyen d'alléger leurs souffrances ?

On a parlé du prestige extérieur et de la grandeur de la France. Je me demande ce que le prestige français a à gagner lorsqu'on voit la manière dont la génération actuelle traite ceux qui, grâce à une vie de travail, l'ont installée sur la voie du progrès et du mieux-être. Qu'est-ce que le prestige français peut y gagner ?

Il y a un autre problème que vous avez évoqué à la tribune — et c'est pourquoi je m'y arrête — c'est l'amélioration du sort des fonctionnaires et, d'une manière plus large, de tous les travailleurs du secteur public. Vous allez voir comment ils ont lieu d'être satisfaits. Bien sûr, je reconnais qu'en chiffres il y a une augmentation de 5 p. 100 dans le budget. Mais faisons un calcul. Par le jeu des tranches d'impôts, ce fameux barème que vous ne voulez pas changer, il se peut que dans un ménage — généralement c'est le cas — l'homme et la femme soient conduits à avoir une occupation, ce qui les amène tout de suite à la tranche de 40 p. 100. Nominale ment parlant, l'avantage qu'ils récolteront de ce budget au point de vue pouvoir d'achat sera de 3 p. 100. Mais vous-même, vous prévoyez dans le budget, en faisant une prévision optimiste qu'il pourrait y avoir une dévalorisation du pouvoir d'achat de la monnaie de 2,7 p. 100, disons 3 p. 100. Ce chiffre sera d'ailleurs dépassé. Par conséquent, la situation pour ce qui les concerne, sera — c'est le moins qu'on puisse dire — inchangée. C'est d'ailleurs ce que vous appliquez à tous les cadres et c'est la raison du mécontentement dont, par anticipation d'ailleurs, a eu connaissance le Gouvernement.

Et vous avez cité d'autres chiffres. Vous avez dit que nous faisons un effort d'équipement que nous n'avions jamais accompli jusqu'ici et vous nous avez donné des pourcentages ; mais, monsieur le ministre, ce n'est pas avec des pourcentages qu'on installe des usines, qu'on fait marcher des laboratoires ou des machines, c'est avec l'argent qui y est effectivement consacré.

Or, mes chers collègues, sur ce budget de 150 milliards de francs, en augmentation de 12 à 13 milliards de francs sur celui de l'an dernier, c'est seulement 1.800 millions de francs qui sont effectivement consacrés aux investissements productifs supplémentaires.

Je veux citer quelques chiffres encore que vous n'avez pas cités — et je comprends votre discrétion à ce sujet. Chacun de nous sait combien l'équipement sanitaire est insuffisant ; nous manquons d'hôpitaux, d'hospices, notre organisation d'hygiène sociale est déficiente ; cependant, alors que le budget traduit une augmentation moyenne de 10,1 p. 100, l'augmentation en ce qui concerne cet équipement n'est que de 5,6 p. 100, c'est-à-dire de moitié.

Pour la recherche médicale, les crédits de fonctionnement sont de 74 millions de francs et l'augmentation nulle ; bien sûr, 28 millions de francs d'équipement viennent s'y ajouter, soit 102 millions de francs au total, mais je vous demande de comparer ces crédits, mes chers collègues, avec ceux qui sont

affectés à la recherche spatiale, 684 millions de francs, soit plus de six fois plus. On attache moins d'intérêt à sauvegarder la santé de nos compatriotes qu'à rechercher pour notre compte les secrets du cosmos que d'autres ont déjà trouvés ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche. — Applaudissements sur plusieurs travées à droite.*)

Vous avez évoqué le problème de l'éducation nationale, mais venons-y, monsieur le secrétaire d'Etat ! On note 42 p. 100 d'augmentation pour le premier cycle, mais les autorisations de programme, pour l'ensemble du département, ne sont que de 4,8 p. 100 et, pour l'enseignement supérieur, de 6 p. 100. Vous n'avez qu'à voir le nombre d'étudiants qui se pressent à l'heure actuelle aux portes de nos facultés sans pouvoir y être inscrits. Je ne citerai qu'un exemple : cette fameuse faculté de Ville-taneuse, dont le Parlement avait décidé la création voilà plusieurs années et dont la première pierre n'a même pas été posée ! (*Très bien ! à gauche.*)

Vous avez évoqué l'augmentation des crédits de recherche. C'est vrai, mais vous avez été aussi très discret sur l'application de ces crédits, soit 730 millions de francs. Or ce qu'il faut dire, c'est que les trois quarts de ces crédits sont affectés à l'atome, à l'espace, à l'informatique et que le reste va à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, qui disposent ainsi de la portion congrue. Après cela, allons nous étonner que la France fasse aussi peu de découvertes et que notre balance des brevets soit déficitaire depuis plusieurs années ! (*Très bien ! à gauche.*)

Voilà quelques exemples qui expliquent, mes chers collègues, dans quel esprit la commission des finances a examiné ce budget et s'est prononcée sur les diverses dispositions qui y sont incluses. Elle s'est attachée, d'une part, à ne rien faire qui puisse réduire ou contrarier aussi peu que ce soit la demande puisque celle-ci est un élément essentiel de la reprise, d'autre part, à supprimer tout ce qui peut freiner ou surcharger la production puisque son développement est précisément ce qui doit assurer l'expansion et résorber le chômage dont nous constatons de jour en jour les progrès. Cela vous explique qu'elle a été résolument hostile à tout impôt nouveau et à toute aggravation des impôts déjà existants. Seulement, nous sommes ligotés par la Constitution et par la loi organique, comme l'Assemblée nationale d'ailleurs, et nous n'avons pu faire que cela. Nous n'avons pas pu remanier le budget pour corriger ses faiblesses en incluant dans celui-ci les propositions que nous allons vous faire, monsieur le secrétaire d'Etat, en pensant d'ailleurs que vous y serez plus réceptif que les années précédentes. (*Sourires.*)

M. André Cornu. Cela m'étonnerait.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Nous dirons que ce budget est inconciliable avec les objectifs définis par le Gouvernement, sur lesquels vous vous êtes longuement étendus, et qu'il ne permettra en aucune façon, dans sa forme actuelle, de les atteindre. C'est exactement le raisonnement que je vous tenais pour le budget de 1967 l'an dernier.

Mes chers collègues, je ne vous demande pas de croire à cette affirmation et je vais m'efforcer d'emporter votre conviction par une démonstration.

Le Gouvernement table sur une reprise et une expansion de la production de 5 p. 100 — nous sommes bien d'accord — c'est-à-dire de 25 p. 100 supérieure à celle que nous avons constatée cette année. Il présente pour cela un budget en accroissement de 150 milliards de francs, mais ne consacre que 1.800 millions de francs de dépenses supplémentaires aux investissements. Avouez que c'est une impulsion bien faible pour aider au redémarrage de notre économie ! Mais, de surcroît, dans le même temps — c'est le deuxième train de mesures que prend le Gouvernement — il a augmenté — ce qui accroît les charges des entreprises — les tarifs du gaz, de l'électricité, de l'essence, des transports, les cotisations de la sécurité sociale ; en outre, il majore de quelques dizaines de millions de francs des impôts qui pèsent tant sur la production que sur la consommation.

Comment veut-on, dans ces conditions, que nous sortions notre économie de la torpeur dans laquelle elle est plongée ? Comment compter d'ailleurs sur la stimulation qui pourrait provenir de la demande intérieure puisque nous avons vu que, dans l'hypothèse gouvernementale d'une augmentation de 6,3 p. 100 des revenus individuels dans le courant de l'année, le prélèvement au titre de l'impôt général sur le revenu augmentera, lui, de 13,7 p. 100 et qu'il faut ajouter que l'ensemble de la population aura à supporter, elle aussi, l'augmentation des tarifs du gaz, de l'électricité, des transports et des cotisations de la sécurité sociale ?

Cette hypothèse d'augmentation des revenus des ménages est donc aussi peu réaliste que celle qui l'a précédée.

Le projet est-il plus réaliste en ce qui concerne les prix lorsqu'il prévoit que, dans l'année 1968, l'augmentation sera limitée à 2,7 p. 100, chiffre tout de même important puisque le taux limite d'augmentation tolérable prévu au Plan est de 1,5 p. 100 et que la commission internationale que présidait M. Marjolin à Bruxelles déclarait qu'on pouvait parler d'inflation chronique à partir de 2,5 p. 100 ?

Jetons un coup d'œil sur l'année 1967. Avant la nouvelle augmentation des tarifs publics, celle des cotisations de la sécurité sociale et celles qui proviendront de la taxe sur la valeur ajoutée, nous enregistrons une augmentation de l'ordre de 3 p. 100 sur les prix. Je vous demande alors si le taux d'augmentation de 2,7 p. 100 est réaliste et s'il ne sera pas contredit par les faits.

Comment dès lors peut-on concevoir, avec des dépenses budgétaires en augmentation de 10 p. 100 et les hausses dans les budgets du secteur nationalisé et du secteur social qui au total vont mettre sur le marché un pouvoir d'achat supplémentaire de 8 p. 100, alors que, dans la meilleure hypothèse — celle du Gouvernement — la masse des produits commercialisables n'atteindra que 4 p. 100, comment, dis-je, peut-on dès lors concevoir que le déséquilibre entre l'offre et la demande se traduise par une pression sur les prix limitée à 2,7 p. 100 ?

Vous répondrez, et c'est normal, que l'ouverture des frontières entraînera un apport de produits extérieurs qui limitera l'ascension des prix. C'est vrai, mais comment, dès lors, redresser notre balance commerciale déjà en déficit ? Que deviendra, devant l'afflux des produits étrangers, l'activité de nos entreprises ? Que deviendra, par voie de conséquence, le chômage déjà inquiétant qu'il s'agit de résorber ? Que deviendront également, par répercussion, les revenus des ménages dont le pouvoir d'achat est un facteur essentiel de l'activité économique du pays ?

Tout se tient dans une économie, monsieur le secrétaire d'Etat. L'économie et les finances sont étroitement liées et, si l'emballage de l'économie risque, comme nous l'avons vu autrefois, d'amorcer la spirale de l'inflation, prenons bien garde que les dérèglements des finances n'amorcent à leur tour la spirale de la récession.

Mes chers collègues, il s'agit maintenant de conclure et je vous entends nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat : Vous critiquez beaucoup, mais que proposez-vous ?

On a assez souvent accusé le rapporteur général et notre commission de faire œuvre négative pour qu'une fois de plus, comme l'an dernier, nous vous indiquions ce qu'il serait sage et logique de faire.

Ce qu'il faudrait faire ? Cela tombe sous le sens ! Avant d'appliquer n'importe quelle médication, il faut alléger l'économie du fardeau qui l'a immobilisée ; il faut ensuite renoncer à toutes les mesures qui peuvent la surcharger et contrarier son démarrage ; il faut ensuite stimuler — cela, vous l'avez enfin compris — la consommation, les investissements productifs et les exportations, mais d'une manière plus audacieuse et plus énergique et sans s'arrêter à mi-chemin.

En ce qui concerne la consommation, il faut déployer un effort plus substantiel pour les vieux, pour la famille, pour les employés du secteur public ; il faut alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; il faut renoncer, surtout, à la majoration que vous envisagez de la taxe sur la valeur ajoutée.

En ce qui concerne les investissements, il faut développer plus encore que cela n'a été fait dans ce budget les investissements d'Etat ; il faut ne pas s'arrêter là, mais aller jusqu'au bout de la chaîne. Vous avez reconnu vous-même que les investissements privés donnaient quelques inquiétudes. Ce sont eux qui conditionnent la fabrication des produits terminaux de consommation ou d'échange, qui permettent de satisfaire la demande intérieure et de prendre place sur les marchés étrangers.

Comment les faciliter, ces investissements privés ?

Nous avons l'an dernier énoncé toute une liste de mesures auxquelles vous pourriez recourir, parmi lesquelles la réévaluation de l'actif immobilier, la conversion d'une partie des impôts dus par les entreprises en prêts de longue durée, à condition qu'ils soient investis, bien entendu, dans le cadre du Plan pour les objectifs qui y sont prévus.

En ce qui concerne les exportations, vous avez raison de chercher à établir des têtes de pont à l'étranger pour écouler notre production ; mais il faut aussi rendre nos prix compétitifs, sans quoi ces têtes de pont ne serviront à rien. Nous retomberons alors sur le problème de l'allègement des charges fiscales qui pèsent sur les entreprises, afin de diminuer leur coût de production et sur le problème des investissements privés.

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous adoptez cette politique et si vous ne réalisez pas des compressions sur

les dépenses stériles, vous aurez peut-être au départ un déficit budgétaire plus élevé. Mais partant l'an dernier d'un déficit inexistant, où sommes-nous arrivés ? La loi de finances rectificative qui va nous être soumise dans quelques jours le démontrera : à sept milliards de francs, c'est-à-dire un déficit d'un montant plus élevé que le plus important déficit enregistré sous la IV^e République tellement critiquée.

Mes chers collègues, votre commission des finances pense que, si le Gouvernement est oublieux des enseignements qu'apporte l'année 1967 en ce qui concerne la gestion de sa politique économique, s'il fonde ses espoirs sur une reprise spontanée ou sur un entraînement qui serait dû au démarrage de l'économie allemande et si, de ce fait, il croit ne pouvoir rien changer au volume de ces dépenses improductives, ne pouvant rien changer aux mesures de surcharge fiscale qu'il envisage, il se réserve de graves mécomptes, il verra se creuser largement et sans profit l'impasse budgétaire encore limitée qu'il a acceptée. Mais surtout, n'oubliez pas que de toutes vos erreurs, c'est le pays qui fera les frais.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'impasse, c'est le poison du budget ; on peut certes y recourir, mais seulement dans certaines circonstances, comme on recourt en médecine aux poisons pour user de leur valeur stimulatrice. On ne peut pas le faire à jet continu sans quoi il est difficile ensuite de s'en dégager. La vertu de ce poison s'efface et ne laisse plus place qu'à la toxicité.

M. Pierre de La Gontrie et Mme Suzanne Crémieux. Très bien !

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Or, n'oubliez pas que c'est la deuxième année que le budget comporte une impasse. Alors, mes chers collègues, c'est aussi bien pour nous-mêmes que pour le Gouvernement que je le dis : prenons bien garde que la V^e République ne puisse plus se dégager de l'ornière dans laquelle la IV^e République s'est peu à peu enlisée. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Berthoin.

M. Jean Berthoin. Mesdames, mes chers collègues, une fois de plus la mi-novembre nous réunit pour l'accomplissement de la même tâche, la plus importante de celles qui incombent au Parlement. La hâte inévitable avec laquelle elle doit être remplie pour respecter les délais institutionnels n'est pas nouvelle. Elle n'en permet pas moins, par le travail acharné de nos commissions, une information précise, explicitée aussi bien à l'Assemblée nationale qu'ici même dans des rapports qui ne le cèdent en rien par leur documentation et leurs qualités à ceux qui ont honoré nos républiques successives.

C'est grâce à un si constant labeur qu'il nous est possible, dans cette discussion générale, d'essayer de dégager une impression d'ensemble sur la conduite des affaires publiques, sur les perspectives ouvertes par les choix traduits en données numériques et, à défaut, d'être en mesure de les infléchir, du moins pour l'immédiat, de faire connaître notre sentiment sur les orientations qui s'y inscrivent.

S'il m'était permis de caractériser, en une formule brève, le budget qui nous est soumis je dirais d'abord qu'accusant la tendance de celui sous lequel nous vivons il s'efforce, en présence de la persistance d'une situation économique préoccupante, dans un climat général qui ne l'est pas moins, de concilier deux impératifs qui peuvent être contradictoires, à savoir : ranimer une activité générale somnolente devant une demande encore craintive et ne pas compromettre une santé monétaire que l'état de notre balance commerciale, devenue déficitaire depuis 1963, laisse dans son ensemble toujours vulnérable.

Sans doute notre balance des comptes demeure-t-elle assez largement équilibrée mais, comme l'a justement rappelé le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale avec une objectivité qui l'honore et comme n'a pas manqué de le souligner dans son rapport écrit notre rapporteur général M. Pellenc, ce résultat est dû, nous le savons tous, pour une part non négligeable à l'afflux de capitaux flottants, capitaux qui ne nous appartiennent pas, qui sont comme un vol de moineaux posés sur une pelouse de notre Luxembourg : qu'un geste maladroit soit fait ou qu'un autre lieu les attire et voilà les oiseaux partis. Ainsi pourrait-il en advenir de nos réserves de devises et d'or si notre commerce extérieur n'était pas rapidement et solidement redressé, si une erreur était commise, fut-elle psychologique, ce qui n'est pas en la matière le moins redoutable, ou si l'optique internationale à l'égard du franc venait à se modifier.

Par ailleurs, pour ranimer notre économie le Gouvernement a été conduit à renoncer à deux règles, qui pourtant avaient été érigées en principe désormais intangible et que pour un peu — M. Pellenc l'a rappelé — on eût institutionnalisées : d'une part un

budget rigoureusement équilibré en recettes et en dépenses et, d'autre part, un accroissement du volume des charges inscrites dans la loi de finances ne dépassant pas en pourcentage, d'une année à l'autre, celui de la production intérieure brute du pays.

Comme quoi il est imprudent, notamment pour un ministre des finances, d'oublier le vieil adage populaire nous conseillant de ne jamais dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau ! » (*Sourires.*)

Un sénateur au centre gauche. Il en boira ! (*Sourires.*)

M. Jean Berthoin. Cet oubli, je vous l'accorde volontiers, ce n'est pas vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui l'avez commis. Ce n'est pas non plus M. Michel Debré mais, je le crois bien, son prédécesseur immédiat. Cependant puisqu'à défaut du commandant du navire — du chef du gouvernement — ou du ministre des finances en personne, nous avons du moins le privilège de vous voir, vous le rappeliez tout à l'heure, pour la sixième fois parmi nous, assurant le quart à vous tout seul, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part de quelques réflexions que me suggère ce changement de cap marqué dans le projet que vous venez nous présenter. La plupart de ces réflexions, glanées après l'ample moisson faite par notre rapporteur général, recouperont d'ailleurs parfois les siennes, ce qui me donne plus de sécurité pour m'avancer sur la route où je demande, mes chers collègues, à votre bienveillance coutumière de m'accompagner un moment.

Ainsi donc cette loi de finances nous annonce, pour couvrir les seules charges financières globales entendues au sens étroit du terme, un prélèvement minimum d'un peu plus de 15.000 milliards d'anciens francs à financer par des recettes correspondantes, sauf quelque 180 milliards à prélever sur les ressources propres du Trésor. C'est une majoration de 1.280 milliards par rapport à la loi de finances de 1967 telle qu'elle fut votée l'année dernière.

J'ai parlé d'un prélèvement minimum. En effet, si, pour l'année en cours, les prévisions ajustées des charges ou des réductions diverses de recettes vont entraîner un découvert un peu supérieur à 700 milliards d'anciens francs, il n'est pas déraisonnable de penser que, pour un volume encore difficilement mesurable, le découvert de 1968, d'ores et déjà prévu de 180 milliards, risque de se trouver assez largement dépassé.

Quant au jugement que nous pouvons porter sur ce découvert dont le volume — je viens de l'indiquer — a bien des chances de s'accroître, tout dépendra de son motif, je veux dire de la nature des dépenses auxquelles il correspondra. S'il s'agit bien de ranimer l'appareil de production, d'aider à le rendre plus compétitif, s'il s'agit de faciliter les modernisations indispensables dans tel ou tel secteur de notre économie, dans telle ou telle région du pays, il ne peut être une bonne opération pour la Nation tout entière, tout comme celle que déciderait une entreprise pour se donner, par l'appel au crédit — l'auto-financement étant insuffisant — la possibilité d'investir davantage en vue d'améliorer son outil de production.

A certaines heures, dans certaines circonstances, comme celles indiquées tout à l'heure par mon ami M. Pellenc, pour atteindre un objectif de premier rang, l'impasse budgétaire peut être justifiée ; mais je le précise aussitôt, car cela me semble fondamentale, elle ne saurait être une concession faite à l'esprit de facilité, ni, lorsque l'objectif est d'ordre économique, se manifester, du moins pour l'essentiel, sous la forme de distribution de moyens de consommation indifférenciés dont la nature même entraîne une dispersion d'énergie considérable pour un résultat qui peut parfois ne pas correspondre à l'objectif recherché.

Tout au contraire, ce découvert, qu'il résulte d'ouvertures de crédits ou d'assouplissements fiscaux, doit apparaître pour tous, je veux dire pour la Nation tout entière dont c'est l'équilibre qui est en cause, comme une mobilisation de moyens, comme l'expression d'une volonté claire et délibérée d'entreprendre ou de soutenir un effort donné, précis, jugé, dans certaines circonstances, nécessaire pour le bien du pays.

Par ailleurs — et, selon moi, nous ne saurions trop y réfléchir — à mesure que l'intervention de la puissance publique se multiplie et se diversifie dans des directions naguère encore non prévisibles, à mesure qu'aux tâches classiques qui demeurent, bien sûr, le fondement de la conduite de l'Etat et en quelque manière sa raison d'être sont venues et viennent sans cesse s'en ajouter d'autres, celles-ci relevant hier encore de la seule initiative privée, celles-là fondées sur la notion de solidarité nationale et se manifestant par la redistribution des revenus sous forme d'interventions sociales les plus diverses, il est normal, il est fatal que s'accroisse le prélèvement sur le produit du travail national, ce qui, dans un régime qui se veut réellement démocratique, devrait impliquer comme corollaire, laissez-moi une fois de plus le rappeler au passage, que s'accroissent et s'affirment, pour les représentants élus de la nation, les

moyens de se faire utilement entendre et d'assurer, en vertu même du mandat qu'ils ont reçu du pays, un contrôle véritable.

Dès lors donc que n'est plus contesté le caractère de cette évolution, qui ne doit pas, bien sûr, mettre en cause la liberté d'entreprise et son rôle irremplaçable, il devient évident que la règle de la proportionnalité constante entre le volume du budget et la production nationale perd beaucoup de sa valeur et même de sa signification. La proportion en tout cas peut varier entre ces deux masses : production nationale brute, d'une part, et prélèvement de la loi de finances, d'autre part. Oui, cette proportion doit pouvoir varier en fonction de la conjoncture, c'est-à-dire des besoins, des exigences du présent, et aussi de la conjoncture, c'est-à-dire de l'hypothèse que l'on fait sur l'avenir à moyen et à long terme, qu'une planification a précisément pour objet de préparer, laquelle doit demeurer assez souple pour qu'elle puisse être infléchie à temps et aux moindres dommages selon l'intervention de circonstances ou d'événements qui ne dépendent pas de nous.

Le présent, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous efforcez d'y faire face au milieu de bien des difficultés. Tous vos postes budgétaires ou presque sont menacés d'éclatement sous les pressions et les tensions les plus diverses, assaillis qu'ils sont par des besoins généralement les plus légitimes, mais aussi parfois par d'autres qui le sont moins ; cependant que l'action du Gouvernement, au bruit des coups frappés jusqu'aux portes de ses préfectures, paraît vouloir quelque peu s'infléchir, comme si elle avait pris soudain conscience que tout se transformait très vite autour de nous, hommes et choses.

Quoi qu'en disent certains, la cause de cette transformation n'est pas tellement dans ce qu'on nomme, d'une expression encore partiellement inexacte, le Marché commun, sans la perspective duquel nous serions sans doute assoupis à l'abri d'une muraille de Chine sans cesse rehaussée et sans espoir, sans ouverture possible sur un avenir plus large. Elle n'est pas non plus dans les abaissements tarifaires encore plus considérables qu'entraîneront bientôt les accords de Genève, dits négociation Kennedy, qui sont d'une portée mondiale, d'où il était impossible que la France décidât de s'exclure.

Elle trouve l'essentiel de son explication tout simplement dans deux raisons majeures qui, elles-mêmes conséquences des mutations psychologiques et matérielles de ce qu'on appelle le progrès, sont plus fortes que toutes les ordonnances et que tous les traités et qui se moquent de toutes les barrières, fussent-elles douanières.

La première de ces raisons, venue des profondeurs de la nature humaine, mais révélée tout à coup pour chacun par tous les moyens d'information et de comparaison qui passent les portes et les murs, c'est l'aspiration devenue volonté, c'est la revendication formulée à voix de plus en plus haute, non pas tellement pour un mieux-être, mais pour une réduction, sinon pour l'effacement, de la disparité des niveaux et, autant que faire se peut, des conditions de vie, surtout, il faut bien le dire, entre l'homme des villes et celui de nos campagnes. C'est tout le problème si complexe de la parité.

La seconde de ces raisons, fondée sur la grande inquiétude de tous ceux qui travaillent, c'est la recherche, devenue exigence, pour que soit assuré autrement que dans les textes, règlements, lois ou constitutions, le droit au travail, ce qui veut dire la sécurité dans l'emploi de plus en plus menacée par les transformations incessantes qui ne font que commencer de bouleverser les conditions de toutes les formes de travail et des activités humaines, qu'il s'agisse d'un acte de service ou d'un acte de production.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre loi de finances porte bien faiblement la marque de certaines de ces préoccupations. Vos amis eux-mêmes vous l'ont dit à l'Assemblée nationale et, dans son remarquable rapport écrit, M. Pellenc n'a pas manqué de le signaler. Je rejoins son sentiment quand il nous déclare que vous êtes demeuré trop timide devant les impératifs du présent et des lendemains que ce présent nous annonce. Oui, j'en ai quant à moi la conviction profonde, vous avez péché par excès de prudence. La situation de notre économie, les possibilités d'intervention que le marché financier vous offre actuellement encore vous permettaient, donc vous commandaient, tant l'enjeu est important, d'oser un découvert plus large dans le sens que j'ai essayé tout à l'heure de définir car le temps nous presse et nous en avons, vous en avez, déjà beaucoup perdu.

Vous en avez notamment perdu quand, de 1959 à 1963, les plus-values budgétaires doublaient ou presque d'une année à l'autre, du fait d'un élan économique provoqué chez nous, rappelons-le, par la venue au plein de leur rendement des investissements de la IV^e République (*Très bien ! au centre gauche*), rendus possible grâce au plan Marshall et à l'effort du pays tout entier, et aussi par les conséquences de la dévaluation de 1958.

Ces plus-values, si elles avaient été affectées à des objectifs précis d'investissements, comme nous l'avions d'ailleurs tous ici même demandé à diverses reprises, auraient pu apporter un concours essentiel à notre équipement collectif et nous auraient à temps mieux préparés pour le Marché commun dans lequel déjà depuis 1959 nous étions entrés.

Je le sais bien, on commençait à parler de surchauffe. Mais qui nous empêchait donc de faire un effort particulier pour moderniser certaines régions, certains secteurs où aucune surchauffe n'était à redouter ? Pour prendre quelques exemples, qui ne sont point mineurs, mais sont d'une portée économique et psychologique considérable, qui nous empêchait d'essayer de finir enfin en quatre ou cinq ans, certaines sûretés réglementaires étant prises, de traîner d'un budget à l'autre ce lancinant problème des adductions d'eau dont un rural sur trois attend pour lui le règlement...

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jean Berthoin. ...d'en finir avec le renforcement des réseaux électriques qui, dans trop d'exploitations agricoles, maintient dans l'attente toute modernisation de la production ?

(*Applaudissements au centre gauche, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Depuis lors, dans tant de domaines, les disparités si redoutables, matériellement et moralement si lourdes à supporter, n'ont fait que s'accroître et ce sont elles qui s'expriment parfois si durement.

Par ailleurs, en raison même de ces plus-values budgétaires, les conditions étaient réunies pour mettre en route au moindre risque une réforme qui, nous le savons tous, ne trouve toutes ses chances d'être admise et correctement ajustée, pour le contribuable comme pour le Trésor public, que dans une période d'expansion économique et de hautes eaux financières.

Parallèlement, les reconversions industrielles et agricoles inéluctables pouvaient être étudiées, préparées dans le calme et la réflexion, dans un esprit de prévoyance et de compréhension qu'il fallait s'efforcer de susciter au sein des organisations patronales et ouvrières, tel qu'il m'a été permis d'en observer un remarquable exemple lors d'une toute récente rencontre où parlementaires européens, hauts fonctionnaires et représentants qualifiés allemands, belges et néerlandais ont travaillé côte-à-côte sur ce si grave problème de la reconversion qui s'est posé d'une manière aiguë dans le Limbourg hollandais. Nous avons pu constater là, nous-mêmes, qu'à l'initiative des syndicats d'ouvriers mineurs, des reconversions prévues longtemps à l'avance ont été réalisées dans le meilleur climat social qui soit, pour le bien à la fois de l'économie et des travailleurs, et que d'autres sont prêtes selon un calendrier portant sur plusieurs années d'exécution.

Toute une telle œuvre, profondément humaine et prévoyante, à laquelle il fallait associer toutes les forces vives de la Nation, informées, averties, conviées à une action commune, vous appuyant sur le Parlement qui ne vous eût pas ménagé son concours, aurait pu, je le crois profondément, éviter les rigueurs d'un plan dit de stabilisation qui n'a fait que ralentir l'érosion monétaire, mais qui, sans aucun doute, au moment le plus inopportun, a cassé une expansion que vous vous employez, par des efforts sans doute méritoires, mais trop modestes et bien tardifs, à remettre en route.

Peut-être pourrait-on me dire : vous faites essentiellement la critique et l'analyse du passé et c'est le présent qui compte. Sans doute, mais le premier détermine largement le second ; et puis, je pourrais répondre que, réserve faite de quelques très hautes mutations, voilà bientôt neuf années que nous avons devant nous le même gouvernement.

Maintenant, il me faut conclure. Je le ferai, si vous le permettez, mes chers collègues, par une mise en garde qui nous concerne tous.

Tout à l'heure, nous avons constaté ensemble à quel point s'était élargi et allait s'élargir encore le domaine où s'affirme la présence active de l'Etat, que ce soit par une intervention financière directe ou indirecte, que ce soit comme donneur d'ordres, que ce soit aussi par la prise en main toujours plus affirmée des grands problèmes technologiques dont certains, qui sont fondamentaux et qui, si se confirme la volonté communautaire remarquablement exprimée dans la résolution si claire et si précise des Six en date du 31 octobre dernier, seront peut être enfin portés à l'échelle européenne comme nous n'avons cessé depuis des années, les uns et les autres, de le demander à cette tribune, à Bruxelles ou à Strasbourg, parce qu'il est évident que plus rien de ce qui compte dans ces domaines n'est à la mesure, en Europe, d'un seul effort national.

Cependant, toutes ces interventions hautement désirables, qu'elles s'exercent sur le plan national ou sur le plan communal, qui ne suppriment aucune des tâches traditionnelles de l'Etat, exigent plus que jamais, de la part de la puissance publique, à quelque échelon que celle-ci se manifeste, une gestion de plus en plus rigoureuse des deniers, qu'avec l'autorisation parlementaire, elle prélève sur le labeur de la Nation.

Une telle évolution, une telle entreprise requièrent aussi la remise en valeur et en honneur de ce qui fit si longtemps — et doit le demeurer toujours — la grandeur de la fonction publique, je veux dire le sens des responsabilités.

Or, par notre propre expérience, par tout ce que nous voyons autour de nous et dont une synthèse, illustrée d'exemples, nous est fournie par le rapport annuel de la Cour des comptes, c'est bien tout le contraire que nous constatons.

Du moins, pour tout ce qui concerne les tâches de gestion et les décisions que toute gestion comporte, la responsabilité trop souvent devient insaisissable ; elle se dilue dans une multitude de comités, plus ou moins spécialisés, de prétendus groupes de travail ou de recherches, dans des consultations chevauchant les unes sur les autres, dans l'intervention d'organismes qui, quelle que soit leur qualité, sont étrangers à nos administrations publiques auxquelles ils vendent souvent fort cher leur concours ; dans l'établissement, enfin, des rapports d'études, de projets dont, quand quelque chose finalement en sort, personne généralement ne peut dire qui en porte la responsabilité et quel en sera vraiment le coût.

Jamais — encore une fois je parle des tâches de gestion — l'autorité de l'Etat s'exprimant par ses administrations diverses n'a été aussi démembrée, démantelée, dépersonnalisée, n'a à ce point laissé des décisions parfois fort importantes, engageant l'avenir et des sommes considérables, dans des mains irresponsables et souvent aussi anonymes.

Sans doute, les contrôles ont-ils été multipliés, mais leur nombre même alourdit le cheminement de l'action plus qu'ils ne se montrent généralement efficaces. Bien sûr ! il ne s'agit ici d'incriminer personne en particulier, mais de constater un état de chose plus que préoccupant.

Oui, relisez, monsieur le secrétaire d'Etat, le rapport de la Cour des comptes et méditez sur la philosophie pratique qui se dégage des remontrances ouatées de la vieille dame de la rue Cambon, qui se présente à nous ici chaque année d'une manière solennelle sous les traits d'une personnalité si hautement estimée. Mais, ceci suffirait à motiver mon propos, j'ai quant à moi reçu trop de doléances de la part d'administrateurs, considérables ou modestes, pour ne pas me tourner vers vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et pour ne pas vous demander d'inviter de notre part le Gouvernement à prendre bien garde à tout cela.

Laissez-moi encore ajouter ceci : plutôt que de parler sans cesse de réformes de structures — alors que le vrai problème, dans la plupart des cas, n'est qu'une question de moyens, c'est-à-dire de crédits — plutôt que de tout remettre constamment en cause, en créant ainsi, pour l'efficacité administrative elle-même, un climat d'insécurité, de doute, voire de désordre, en compromettant le bon fonctionnement de l'exécution, les services en contact, eux, quotidiennement avec le réel, étant submergés sous l'avalanche de textes et de circulaires constamment modifiés, rectifiés, trop souvent contradictoires, à la limite parfois de la régularité, parfois aussi pratiquement inapplicables ; oui, plutôt que de faire vivre administrations et administrés dans un tel maquis entretenu par cette mouvance généralisée des dispositions législatives et réglementaires sans cesse relancées, peut-être conviendrait-il qu'avant de bouleverser ainsi ce qui est en place — je pense notamment à quelques secteurs que je connais bien — le Gouvernement ait toujours pris grand soin de s'assurer que le pour et le contre ont été correctement pesés, les incidences humaines justement appréciées, les moyens financiers convenablement évalués et réellement dégaçés.

Et s'il était permis au Parlement... mais ici, mes chers collègues, je m'arrête, car cela est une autre histoire. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez.

M. Modeste Legouez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'efforcerai, pour être bref, de limiter à quelques têtes de chapitre l'essentiel de mon intervention.

Après l'Assemblée nationale, nous avons à examiner le projet de loi de finances pour 1968. Notre rapporteur général, comme d'habitude, a excellentement présenté le budget et a développé une série de critiques qui se justifient très bien dans le contexte actuel. Il n'est pas mauvais que plusieurs de nos collègues fassent connaître au Gouvernement leur position face à ce budget qui

nous est présenté et dont nous aurons à débattre pendant la quinzaine à venir.

Deux préoccupations semblent avoir guidé ceux qui ont eu la responsabilité de préparer le budget de 1968 : d'abord, l'effort exigé par les circonstances pour le soutien d'une économie déprimée ; ensuite, la préparation de l'avenir économique de la France à moyen et à long terme.

Or, que constatons-nous ? A l'occasion des discussions des budgets précédents, il avait été souligné que l'augmentation régulière, chaque année, de 10 p. 100 des dépenses improductives entraînerait la hausse du coût de la vie et que le blocage des prix conduirait à la récession. On avait nié la récession. On la reconnaît aujourd'hui. Certains des clignotants inscrits dans le V^e Plan, constituant des indicateurs d'alerte, ont déjà fonctionné.

C'est le rapporteur général du budget qui constate que, d'une année sur l'autre, les charges progressent de 9,2 p. 100 pour atteindre 150.546 millions de francs. C'est le président de l'assemblée des chambres de commerce qui adressait dernièrement à l'opinion cet avertissement solennel : « Nous n'avons guère connu, en quatre ans, plus de douze mois d'expansion. »

Dès lors, la seule question qui se pose est celle de savoir si le projet de budget de 1968 permettra à l'économie française de sortir de la stagnation où elle se débat depuis plus d'un an. Nous aurons donc à rechercher si des moyens qui nous sont proposés pour sortir de la crise sont efficaces. Mais auparavant nous notons la contradiction qui existe entre ce budget et ceux qui l'ont précédé.

On renonce à l'équilibre budgétaire. On accepte le déficit. On a renoncé cette année à la tradition illustrée par le nom de Poincaré : l'équilibre strict entre les dépenses et les recettes. C'est sous ce vocable qu'on avait présenté les budgets de 1965, 1966 et 1967. Encore faut-il observer que l'impasse n'avait été supprimé que par un artifice de présentation qui avait déchargé l'Etat de dépenses qui lui incombait justement et qu'on avait transférées aux collectivités locales.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est exact !

MM. Antoine Courrière et André Méric. Très bien !

M. Modeste Legouez. Encore faut-il observer aussi que le budget de 1967 soumis aux assemblées en équilibre a révélé à l'exécution un déficit de 7 milliards. Mais cette année, le budget de 1968 est présenté avec un déficit de 1.700 millions.

Ainsi cette règle d'or de l'équilibre budgétaire que l'on s'était tant vanté d'observer se trouve abandonnée comme est également abandonnée la règle que les dépenses publiques ne doivent pas augmenter plus vite que le revenu national.

En second lieu, on note une augmentation des investissements pour l'an prochain : personne ne vous le reproche, monsieur le secrétaire d'Etat, bien au contraire. Il est à noter toutefois que vous acceptez maintenant, pour financer nos investissements, les capitaux étrangers et, en particulier, les capitaux américains.

M. André Méric. Vive l'indépendance !

M. Modeste Legouez. Il y a deux ans, le Gouvernement repoussait avec hauteur cette pratique. Mais la relance par les investissements aura-t-elle les conséquences heureuses que vous souhaitez ? Il est permis d'en douter.

Pour ranimer l'économie, vous comptez aussi sur les dégrèvements fiscaux prévus dans le budget. Je les approuve entièrement car ils sont dans la logique du plan Pinay de 1959 ; celui-ci comportait une baisse des taux d'intérêt et des dégrèvements fiscaux qui devaient maintenir la stabilité des prix. Nous avons au contraire assisté à une hausse continue des prix de près de 40 p. 100 depuis 1960. Ainsi, a-t-on tort de parler constamment de la stabilité du franc. En fait, depuis 1960, le franc a perdu 40 p. 100 de son pouvoir d'achat et cette dépréciation a largement dévoré le bénéfice économique que nous avait valu la dévaluation monétaire de 1959, d'où toutes nos difficultés économiques présentes, à la veille de l'entrée de la France dans le Marché commun.

Vous voulez prendre l'initiative de dégrèvements fiscaux. Mais les mesures que vous envisagez sont trop fragmentaires et réduites pour produire l'effet que vous souhaitez. Chacun applaudit, par exemple, à la réduction de 100 francs de l'impôt sur le revenu des petits et moyens contribuables, mais cette mesure correspond pour 1968 à une réduction de 160 millions de francs, alors que l'impôt sur le revenu progressera pendant la même période de 18 p. 100. D'autre part, cette réduction de 100 francs que vous proposez n'augmentera pas le pouvoir d'achat du consommateur car elle sera compensée et dépassée par la hausse des tarifs des services publics et la réduction des prestations versées par la sécurité sociale.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. C'est exact !

M. Modeste Legouez. Quant à la T. V. A., la plupart des futurs assujettis redoutent qu'elle ne leur impose des charges plus lourdes que celles qu'ils supportent à l'heure actuelle.

Vous connaissez, mes chers collègues, les multiples cris d'alarme que nous enregistrons quant à l'application de la T. V. A. à l'agriculture. Les débats à l'Assemblée nationale ont démontré, en première lecture du budget, combien les propositions gouvernementales étaient difficilement acceptables. L'assujettissement des agriculteurs à la T. V. A. en fonction d'une comptabilité complète restreint considérablement les possibilités d'option. Malgré l'instauration d'un régime simplifié d'assujettissement, ce système suppose des écritures que peu d'agriculteurs pourront assumer et implique des contrôles et des revisions.

Un système avec franchise et décote est seul susceptible de permettre une application juste aux agriculteurs et d'éviter ainsi des différences dans le circuit de la T. V. A. L'Assemblée nationale, au reste, après plusieurs discussions, a voté un texte qui pourrait servir de base à un compromis si son application était réalisée en 1968. Malheureusement, ce nouveau régime ne sera défini qu'avec la loi de finances pour 1969, ce délai étant nécessaire pour permettre à l'administration d'élaborer les décrets d'application.

Compte tenu du vote de l'Assemblée nationale, nous souhaitons que l'amendement qui sera présenté par notre excellent collègue et ami, M. René Blondelle, corresponde à cet esprit de justice et de clarification que nous en attendons au regard de cette nouvelle et déroutante imposition.

Il ne devrait pas être impossible, pourtant, de parler de dégrèvement à une heure où les contribuables auront à payer, en 1968, dix milliards supplémentaires, sans compter les impositions des collectivités locales.

Ce n'est pas ainsi que vous pouvez fonder sérieusement un plan de redressement car la situation de l'économie française est grave, particulièrement dans certaines régions de France où la crise industrielle sévit dangereusement et où des régions entières risquent d'être désertes en dix ans quand les vieux seront morts et les jeunes seront partis.

Le chômage réel est même beaucoup plus important que ne le disent les chiffres officiels car le nombre des jeunes qui recherchent des emplois s'accroît de jour en jour.

Nous sommes donc très inquiets à la veille de l'entrée de la France dans le Marché commun. De toutes parts, des doutes s'élèvent et, comme on nous l'a dit, nous ne trouvons, ni dans les ordonnances, ni dans le budget de 1968, des mesures qui nous préparent à affronter victorieusement la concurrence des autres nations.

Certes, on nous a accablés de statistiques, on nous a fait des déclarations rassurantes en ce qui concerne les prix et l'expansion. Mais que valent toutes ces prévisions et qu'en restera-t-il dans un an ?

J'ai cité tout à l'heure le président des chambres de commerce mais le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, qui fait partie de la majorité gouvernementale, M. Rivain, est, pour sa part aussi, fort discret sur l'avenir. Il écrit que les faiblesses structurelles de notre économie lui paraissent graves. Il se demande si l'application des ordonnances suffira à nous assurer une position favorable dans la compétition économique à venir.

M. le rapporteur général du budget a souligné dans son rapport qu'il était fort improbable que le budget de 1968, dans sa forme, permette d'assurer la reprise de l'activité économique. Que nous faut-il donc espérer ? Au lieu d'un budget d'attente, nous aurions souhaité un budget de mesures efficaces qui nous engage résolument dans la voie du redressement économique pour l'heureuse mise en marche du Marché commun.

Nous estimons que le problème qui domine l'actualité est celui de la situation économique dans l'agriculture. Vous vous souvenez, mes chers collègues, du vote de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Cette loi avait suscité dans les milieux agricoles une grande espérance. Ce texte n'a été que très partiellement appliqué, pour être souvent abandonné au profit de considérations dues aux échanges du Marché commun agricole.

Nous constatons et nous déplorons que, de 1960 à 1965, la population agricole active n'a cessé de diminuer, passant de 4.029.000 personnes en 1960 à 3.403.000 personnes en 1965 : 625.000 personnes actives ont quitté la terre en cinq années, soit 125.000 par an, ce qui est supérieur aux prévisions du IV^e et du V^e Plan.

La culture de certaines terres se trouve abandonnée. Les terres agricoles disparaissent à la suite de l'expansion urbaine et industrielle : 171.700 hectares des meilleures terres agricoles ont disparu entre 1960 et 1965.

Je mentionnerai aussi les dettes de la collectivité vis-à-vis du secteur agricole qu'il est bon de ne pas passer sous silence. Cette réalité mérite d'être rappelée au moment où certains ne cessent de pousser à l'exode rural et à l'exode agricole, alors que se développent dans certains autres secteurs, tertiaire et industriel, des perspectives de sous-emploi. L'agriculture française est, de plus, considérablement endettée. Les agriculteurs, moins nombreux, pour produire davantage, ont dû s'équiper. Ils ont emprunté et se sont endettés, mais pourront-ils rembourser les emprunts ?

L'agriculture française, contrairement à un certain nombre de clichés qu'on nous présente, est une activité économique qui, en cinq ans, a augmenté sa production de 14,7 p. 100 ; elle a vu diminuer l'effectif de sa main-d'œuvre de 15,5 p. 100, a amélioré sa productivité de 38,5 p. 100 et s'est endettée de 145,7 p. 100, dettes en capital pour s'équiper.

Ce tableau de l'agriculture française de 1960 à 1965 suffirait, à lui seul, à expliquer le malaise agricole actuel. Mais nous voudrions produire d'autres documents en analysant rapidement la situation économique de l'agriculture en 1967. La production agricole, cette année, semble devoir atteindre un volume supérieur d'au moins 5 p. 100 à celui de 1966.

Les prix des productions végétales sont en hausse sensible, de l'ordre de 3 p. 100. Par contre, les prix des productions animales, et tout particulièrement ceux des viandes de boucherie, accusent une baisse importante. Pour l'ensemble de l'année 1967, la baisse des prix des productions animales pourrait être de l'ordre de 3 p. 100 et atteindrait 5 p. 100 pour les viandes de boucherie. D'innombrables importations venues de différentes sources, tant européennes que mondiales, sont responsables de cette situation.

Si l'on calcule le résultat brut de l'exploitation en admettant une augmentation des achats de biens, services et autres charges, équivalente à celle constatée au cours des années précédentes, le résultat brut d'exploitation exprimé en francs courants ne dépassera pas, en 1967, les 2 p. 100.

Le résultat brut de l'exploitation sera donc égal à celui de 1966. Il n'y a aucune progression. L'année 1967 ne répondra pas aux objectifs de la loi d'orientation, ni à ceux du V^e Plan.

Pour être complet, il faut mentionner les transferts sociaux ; malgré leur amélioration, la situation de l'agriculture par rapport à celle des autres activités économiques ne s'améliore pas. Le revenu disponible des agriculteurs exprimé par personne évoluera, cette année encore, comme l'ensemble des revenus disponibles par personne, mais il y a toujours un écart entre les deux catégories.

Le Gouvernement, qui avait déjà eu à subir certaines manifestations agricoles, pouvait penser, avec l'opinion publique, qu'il s'agissait là d'un épiphénomène. Or, toute la presse a montré qu'il s'agit d'un malaise profond, extrêmement grave, et lorsque l'on sait qu'il n'est pas facile de déplacer les agriculteurs, cela montre l'ampleur du malaise.

La crise était déjà grave mais les ordonnances ont encore aggravé le climat puisque ces ordonnances, pour la plupart, et surtout pour les plus importantes, ont été prises en conseil des ministres sans que les organisations agricoles aient été consultées.

Si, par ailleurs, l'agriculture coûte cher à la nation, il serait peut-être bon de faire aussi le bilan de ce que coûtent d'autres activités dont nous voyons apparaître un certain nombre de subventions énormes dans le cadre du budget, comme les charbonnages, les chantiers navals, la R. A. T. P., sans compter les subventions plus ou moins occultes distribuées à beaucoup d'autres activités.

Nous sommes d'accord et nous le proclamons ici, l'agriculteur doit poursuivre son effort pour se moderniser mais il n'a pas reçu le bénéfice de ses efforts de productivité accomplis au cours de ces dernières années.

On a toujours essayé de maintenir les prix agricoles et notamment dans le cadre d'une fourchette européenne. Ce sont toujours les prix les plus bas, les moins attractifs, qui, malheureusement, ont été retenus par le gouvernement français.

Au surplus, si les prix français ne sont pas toujours compétitifs, il en sera de même, peut-être demain, de certains prix européens dans le cadre d'une désorganisation mondiale des marchés où le prix de dumping règne en maître.

Ce qui nous inquiète le plus dans le discours prononcé par le Premier ministre dans le Cantal, nous ne l'avons pas retrouvé dans le discours du ministre de l'agriculture qui a été catégorique sur ce point, c'est une certaine opposition entre l'agriculture industrialisée et l'agriculture familiale, entre gros et petits agriculteurs. Il y a là, à notre avis, une dichotomie facile, grave, car il n'y a pas deux agricultures. Ces deux agricultures, si elles existent, se retrouvent nécessairement dans tous nos

départements et non plus au Nord ou au Sud de la Loire. Il ne faut donc pas accepter cette dialectique des oppositions, nuisible à l'agriculture et finalement à la Nation, issue curieusement d'une dialectique néo-marxiste.

Le budget de l'agriculture progresse donc, dans son ensemble, de 11 p. 100 environ — plus 397 millions. Mais mentionnons l'oubli complet de l'article premier de la loi d'orientation !

Dans le chapitre de la dotation ouverte à l'agriculture, nous constatons que celui-ci est ramené de 60 à 50 millions de francs, dont 3 millions pour les grands aménagements régionaux et 47 millions pour les marchés de Rungis et de La Villette.

Le montant des crédits des prêts d'équipement reste inchangé. Il était de 1970 millions de francs en 1967, il passe à 2.083 millions pour 1968. Le montant des programmes ne s'accroît, dans ces conditions, que de 5,7 p. 100.

Malgré l'octroi de quelque 20 millions de plus pour les crédits d'équipement, ainsi que des disponibilités du fonds d'investissement pour l'électrification rurale, que le Gouvernement paraît disposé à accorder, les chiffres resteront très en-deçà des besoins, depuis ce malheureux texte de mars 1966 qui a imposé au ministère de l'agriculture la charge du financement des actions d'assainissement, les adductions d'eau et la voirie agricole, c'est-à-dire les opérations auxquelles les collectivités locales sont directement intéressées, manqueront encore en 1968 de subventions suffisantes, pourtant bien indispensables.

Quant aux crédits de l'habitat rural — mon prédécesseur à cette tribune en a parlé tout à l'heure — en vue de l'équipement des exploitations, y compris les gîtes ruraux, les bâtiments d'exploitation, exception faite des bâtiments consacrés à l'élevage, ils marquent une stagnation systématique sur la base de 65 millions de francs depuis trois ans. En effet, en 1966, ils étaient de 65 millions, somme qui n'a pas varié en 1967 et qui ne variera pas non plus en 1968. C'est préoccupant.

Nul plus que moi n'est conscient de la nécessité de subventionner largement les bâtiments d'élevage mais, du train où vont les choses, les animaux seront bientôt mieux logés que les exploitants !

Un budget est le reflet d'une politique. Sans nier l'augmentation des crédits — parfois plus apparente que réelle, d'ailleurs — concernant les productions animales et l'action sur les structures d'exploitation, on peut dire qu'en dépit des augmentations parfois sensibles des crédits intéressant l'agriculture, le budget de 1968 ne marque pas dans les faits une réelle amélioration de la politique agricole du Gouvernement. Bien au contraire, d'année en année, il apparaît que la modernisation et l'équipement de l'économie agricole sont compromis par la part croissante que le budget de l'agriculture donne aux dépenses de soutien des marchés.

A la gravité de la situation agricole actuelle, il ne semble décidément pas que le budget de 1968 apporte des moyens financiers de nature à améliorer durablement cette situation. De même il ne permettra pas d'apporter une amélioration souhaitable dans certains autres domaines.

Prenons le cas du téléphone. De toute évidence, c'est un instrument de prospérité économique. Il appartient à l'Etat de traiter et de gérer cet indispensable équipement dans une perspective plus hardie et plus dynamique. Dans ce domaine, nous nous trouvons être la « lanterne rouge » de l'ensemble des pays du Marché commun.

M. Antoine Courrière. Le téléphone arabe !

M. Modeste Legouez. Trois cent soixante-dix mille demandes sont en attente, demandes d'installation découragées par le fait des délais et la cherté des tarifs, sans parler du préjudice causé aux finances publiques, et des conséquences que notre retard provoque dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et même les relations privées.

Nous déplorons que, jusqu'alors, le téléphone ait été considéré comme un objet de luxe.

Dans nos provinces rurales, qui cherchent à se moderniser, soit par l'implantation d'industries, soit par le développement du tourisme, sévit une institution archaïque qui s'appelle l'automatique rural. Ce système, d'ailleurs semi-automatique, ne correspond plus aux besoins actuels.

M. François Schleiter. Le semi-automatique, c'est la fin de tout !

M. Modeste Legouez. Je suis très heureux que vous me le confirmiez, mon cher collègue.

Du fait des lenteurs imputables aux surcharges des lignes, il décourage les usagers et provoque chez le personnel une fatigue anormale.

Frein à la décentralisation, frein au développement touristique, notre retard dans le domaine du téléphone paralyse aussi gravement les tentatives d'organisation et de modernisation de l'agriculture.

Faut-il dire que, depuis deux ans et malgré un acharnement continu de ma part, douze maires de mon département ont demandé, sans pouvoir l'obtenir, l'installation du téléphone ! Des exploitants, des coopératives de production se voient pratiquement refuser celui-ci. On leur conseille toutefois de recourir, s'ils le peuvent, au système des avances remboursables, système choquant...

M. François Schleiter. Et prohibitif !

M. Modeste Legouez. Et prohibitif, vous avez raison, mon cher collègue.

... lorsqu'il est appliqué aux particuliers et aux communes les plus démunies de moyens.

Il est grand temps que l'administration considère le téléphone comme un facteur essentiel de l'aménagement régional rural ainsi qu'un moyen de promotion économique. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une politique de rattrapage accéléré soit mise en œuvre pour permettre à la France, dans un délai raisonnable, de reprendre sa place dans le peloton de tête.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me dois aussi de présenter quelques observations sur le budget de l'éducation nationale qui se trouve, certes, en augmentation de 11 p. 100 par rapport à celui de 1967.

Malgré les 20.500 millions qui lui sont affectés, ce budget ne représente encore que les quatre cinquièmes du budget de la défense nationale. Si l'on doit reconnaître l'effort accompli par le Gouvernement, ce budget est donc nettement insuffisant.

On a voulu que la démographie s'accroisse dans de grandes proportions — et l'on est heureux de fêter le cinquante millionième Français, qui est d'ailleurs une petite Française — mais cette politique comporte nécessairement une contrepartie réaliste, et c'est là où je pense que le bât blesse.

A ce moment de notre histoire, la montée de la grande masse des élèves vers un plus haut niveau de culture et de connaissances exige des maîtres plus nombreux, mieux préparés que jamais à susciter l'épanouissement des possibilités du plus grand nombre et à compenser les handicaps sociaux ; on limite étrangement le recrutement et l'accroissement du nombre des postes des professeurs. On ne dira jamais assez quel préjudice considérable porte à l'avenir de nos enfants, de notre université et de la nation l'abaissement de la qualification des enseignants.

Je voudrais également dire un mot de l'enseignement technique.

A en croire les multiples déclarations du Gouvernement, la formation professionnelle et technique constituerait un objectif prioritaire de sa politique. Or, la dernière rentrée scolaire fait apparaître une nouvelle fois que vous n'êtes pas en mesure d'accueillir dans vos établissements tous les jeunes qui désirent apprendre un métier.

Evoquant la loi de programme, vous nous dites — ou vous faites dire — que 29.000 places nouvelles auront été créées en 1967 dans les collèges d'enseignement technique et que 5.000 autres places l'auront été à la fin de 1968. De tels propos appellent de ma part quelques observations. D'une part, les places dites nouvelles correspondent au remplacement de locaux vétustes et ne s'ajoutent pas en réalité aux places qui existent déjà. D'autre part, l'augmentation de capacité résulte, pour l'essentiel, de la substitution de sections en deux ans à des sections en trois ans. C'est tellement vrai que la commission du V^e Plan scolaire a pu noter, en juillet dernier, que les effectifs étaient inférieurs de 17 p. 100 aux prévisions et qu'il en résulterait un « retard » de 26.000 élèves.

Une enquête effectuée dans les collèges d'enseignement technique fait apparaître, en effet, que des milliers de jeunes de quatorze ans ont été refusés faute de place. C'est ainsi que pour 26 collèges d'enseignement technique, à Lyon, 4.395 élèves ont été admis sur 7.830 candidats et que pour 55 collèges d'enseignement technique de la région parisienne 7.470 élèves ont été admis sur 12.360 inscrits. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes !

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans m'attarder sur le problème de l'octroi des bourses.

En effet, dans les régions agricoles à forte densité de population, le bénéfice de la bourse est capital car les habitants supportent des charges plus lourdes que les citadins, qu'il s'agisse des frais de déplacement de leurs enfants ou des frais de pensionnat qui sont en général très élevés. Les habitants des zones rurales doivent pouvoir élever leurs enfants comme les autres

et l'on devrait, contrairement à la pratique actuelle, tenir compte pour l'octroi des bourses des charges supplémentaires supportées par les demandeurs. Ce problème est extrêmement important pour le développement de nos campagnes et des zones rurales en difficulté.

Je souhaiterais, pour ce qui est des bourses nationales, que les commissions motivent leurs décisions de rejet. Le système actuel laisse subsister un malaise dans le public.

Je rappelle, en outre, que les zones rurales ne doivent pas être oubliées non plus dans la répartition des constructions scolaires. Certes, il est juste de créer des établissements scolaires dans les grandes agglomérations. Mais les établissements d'enseignements technique et secondaire devraient être plus nombreux dans nos campagnes, au moins un par canton, cela afin d'épargner aux enfants des déplacements trop longs. Bien sûr, la densité des élèves n'y serait pas si forte que dans les villes, mais rien n'empêche, pour répondre aux besoins, de construire des établissements d'importance moyenne.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations et les réserves que j'ai cru utile de vous présenter sur le budget de 1968 qui est soumis à votre approbation. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tron.

M. Ludovic Tron. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, comme l'Eglise catholique, l'Eglise gaulliste s'inscrit dans trois cercles : le gaullisme triomphant, le gaullisme militant et le gaullisme souffrant. (*Sourires.*)

Ses structures se reflètent naturellement dans les finances et les rapports annuels se rangent d'eux-mêmes en trois époques. Dans la première, triomphante, ils entonnaient le péan de la prospérité. Dans la seconde, militante, apparaît le souci de la monnaie ; le ton change, on descend de l'offensive économique à la défensive monétaire. Dans la troisième période, on est ramené aux dures réalités et à plus d'humilité ; on confesse sa misère, le pouvoir lui-même ne peut ignorer l'immense inquiétude qui étreint l'économie.

En vain la propagande s'efforce de rendre l'optimisme aux citoyens. Rien n'est pourtant négligé dans ce domaine : la discussion budgétaire coïncide avec une floraison de bonnes nouvelles judiciairement mises en place dans les journaux, soigneusement titrées à largeur de colonnes, multipliées par la télévision. A cette quête de l'opinion sont mobilisés, parfois sans le savoir, les historiens les plus objectifs, les savants les plus authentiques, les stratèges qui viennent sur l'écran louer la bonne force de frappe, le chef de l'Etat, enfin, qui choisit avec soin les itinéraires de Marcoule à Pierrelatte.

Rien n'y fait. On ne cache plus au pays que le chômage monte, que la bourse se démonte et que l'angoisse remonte. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

Les choses ne vont pas mal, dit la voix magique. En effet, merci ! Elles vont même assez bien pour quelques-uns. Je n'ai aucun souci pour les fabricants d'armes et d'avions, ni pour les entrepreneurs de travaux, ni pour les fournisseurs, en un mot pour aucun de ceux qui réussissent à passer un quelconque marché avec la puissance publique. Mais j'en ai pour tous ceux, fonctionnaires, pensionnés, personnes âgées, allocataires, qui attendent de l'Etat leurs moyens d'existence, que l'on pourvoit chichement et que l'on tient à l'écart du niveau de vie ou qui n'y participent qu'à portion congrue. J'en ai pour tous ceux, paysans, cadres, ouvriers, dont l'existence se trouve bouleversée par l'évolution économique et qui mesurent aujourd'hui les effets de l'incroyable impéritie d'un pouvoir qui commence maintenant seulement à s'alarmer des difficultés inscrites depuis plus de dix ans dans l'ordre inéluctable des choses.

Alors on se rabat sur les autres. Si les choses vont mal en France, c'est la faute de l'étranger, et le rapport économique et financier commence par cette phrase proprement stupéfiante : « L'expansion de l'économie française a été ralentie depuis 1966 par les difficultés de conjoncture de nos principaux clients. »

On croit rêver. Il est vraiment commode de défausser sur les autres ses propres turpitudes. Au temps de la prospérité, on faisait état de la solidarité internationale. Alors on s'attribuait tout le mérite d'un mouvement qui dépasse les frontières et l'on voudrait nous faire croire aujourd'hui que l'Allemagne et l'Italie sont responsables des malheurs de notre économie.

M. le rapporteur général a tout à l'heure justement remis les choses au point et démontré que la cause extérieure n'exerce qu'une influence mineure sur la conjoncture. Il aurait pu ajouter que le ralentissement de nos exportations n'a pas suivi celui de l'activité de nos voisins, mais qu'il l'a précédé.

On trouve ici une conséquence, la plus lourde peut-être, de l'opération de stabilisation mal conduite et menée à contre-

temps. Apprenti sorcier, le ministre de l'époque fut le premier à jeter l'alarme. Les inquiétudes qu'il sema si imprudemment, se propagèrent en ondes successives et nous reviennent naturellement maintenant en contrecoup.

Mais entre nos partenaires et nous, il y a une différence radicale. Chez nous, la récession atteint une machinerie en cours de pénible réaménagement, encore tout empêtrée dans sa mutation et très vulnérable. Chez eux, en Allemagne et en Italie notamment, les installations sont rénovées, la productivité portée au plus haut point ; tout est prêt pour une reprise foudroyante dont nous risquons fort de faire les frais.

Espérer en des temps meilleurs, comme on nous y invite aussi, c'est peut-être un acte de foi ; ce n'est sûrement pas un acte de raison. L'immédiat apportera certes de substantielles améliorations, mais l'avenir à plus long terme inquiète. Le pouvoir prend ses désirs pour des réalités et ce raccourci contient toute la philosophie du régime. On y aborde les problèmes non pas parce que l'opinion les pose — ce serait plutôt l'inverse — mais par un jeu subtil et secret dont les voies personnelles échappent au commun des mortels. On décide. Dès lors la vérité est révélée. Les fidèles n'ont plus qu'à s'en pénétrer et rien ne prévaudra contre elle. Elle résiste aux faits qui doivent plier devant elle. Entrée dans les livres saints, la vérité devient immuable. Nous nous en apercevons tous les jours. Ce n'est pas le Parlement qui fait la loi, mais l'Elysée. Le vote bloqué est là pour ramener les élus dans le droit chemin. Quant à Moïse, il a vécu puissant et solitaire... (*Applaudissements à gauche.*)

C'est sous le bénéfice de ces observations préliminaires un peu longues que je voudrais aborder brièvement maintenant trois questions fondamentales que pose le budget : la sincérité et l'efficacité, le choix de certaines dépenses, la fiscalité.

Monsieur le ministre des finances, votre budget témoigne d'un évident souci de sincérité qu'il serait injuste de méconnaître et auquel je me plais à rendre hommage. Vos dépenses dépassent de près de deux milliards les recettes, vous le dites ; cette franchise est nouvelle et elle nous plaît. Nous pensons certes que ces deux ou trois milliards en feront bien cinq ou six vers la fin de l'année, mais nous apprécions le souci de vérité. Vous réintégrez dans le budget les dépenses de sécurité sociale, c'est reconnaître qu'elles en avaient été abusivement distraites.

M. André Méric. Très bien !

M. Ludovic Tron. Vous dites que votre budget est un budget d'assainissement, c'est reconnaître que la situation dont vous héritez n'était pas saine. Tel est bien mon avis et tel était déjà notre avis en 1965. Ne fut-il pas dit ici-même : il n'y a plus de déficit dans le budget de l'Etat parce qu'il est reporté sur la caisse des dépôts et consignations ; il n'y a plus de déficit à l'échelon parisien parce qu'il est décentralisé et réparti sur toutes les régions. C'est la décentralisation de l'impasse, la provincialisation du déficit.

Ce qui fait le piquant de l'affaire, c'est, vous le savez, que l'auteur de ces remarques pertinentes est aujourd'hui ministre de l'agriculture. (*Sourires.*)

Oui, le budget de 1965 était truqué, l'équilibre du budget de 1965 était truqué et il fallait beaucoup d'audace et d'inconscience pour oser suggérer de faire une règle institutionnelle qui vous mettrait aujourd'hui en bien mauvaise posture comme elle y eut mis son auteur s'il était à votre place.

Malheureusement on ne passe pas sans peine du mensonge à la vérité surtout quand on est lié par le ciment du pouvoir. Aussi bien demeurons-nous dans le domaine du contestable et dans l'ombre des demi-vérités, même pour les questions les plus essentielles.

Croyez-vous par exemple à la probabilité de vos évaluations, alors que, sur la seule taxe à la valeur ajoutée, l'erreur peut, de votre propre aveu, dépasser le milliard !

Vous avez été amenés, comme chaque année, à faire une hypothèse sur les prix. La croyez-vous bien vraisemblable ? Eclairé par une longue et malheureuse expérience, je me reporte aux chiffres de l'année précédente. Pour 1963, la hausse prévue était de 1,9 p. 100, elle fut de 4,8. Pour 1964 : prévision zéro, réalité, 3,5 ; pour 1965, prévision 1,9, réalité, 2,5 ; pour 1966, prévision zéro, réalité, 2,7. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler le chiffre de 1967. Cette année on se surpassa, on fit état d'une prévision de 4 p. 100 pour l'année à un moment où cette augmentation était déjà acquise ; l'année se boucla sur plus de 8 p. 100 de hausse. On comprend dans ces conditions que les ministres des finances ne se soient jamais trop inquiétés de l'équilibre du budget, car la hausse des prix était là pour fournir en cours d'année les suppléments de recettes qui peuvent être purement nominaux mais n'en étaient pas moins comptables et furent comptabilisés.

Aujourd'hui, les choses ont changé et quand apparaît un manque à percevoir, c'est le Trésor qui hérite le soin d'y pourvoir. Mais il y a plus : la demi-vérité, disons le manque de clarté, règne dans trop de domaines budgétaires. Elles tiennent en premier lieu à la présentation et à la dispersion des crédits. Un journaliste réputé écrivait, à propos des crédits militaires notamment : « volontairement ou non, la présentation du budget militaire est assez obscure ». J'ajouterai que les autres années, il n'était pas plus clair. Et c'est un membre de la majorité qui dit à propos de la recherche : aucun document budgétaire ne donne une vue d'ensemble.

Faut-il répéter que cette vue d'ensemble, nous la réclamons sans cesse, depuis des années, non seulement pour le budget, mais aussi pour les entreprises publiques et privées, afin d'y voir clair dans les activités qui relèvent de la coopération, du secteur atomique et de l'armement nucléaire — pour ne citer que ceux-là.

Je n'aurai pas la naïveté de demander d'où viennent les fonds, plus discrets comme ceux qui alimentent la propagande ; je serais pourtant bien curieux de savoir qui subventionne cette direction de la propagande, organisme officiel, officieux ou privé, on ne sait, qui eut la gloire de publications ignominieuses pendant la campagne présidentielle. Je souhaiterais aussi savoir qui fait les frais des innombrables revues qui nous étouffent sous le poids du papier couché de grand luxe. Heureusement pour la véritable démocratie, la propagande trouve sa limite dans son propre excès. Malheureusement pour les finances, c'est une limite ruineuse.

Curieusement, un autre abus est né des lois-programmes ; elles étaient pourtant destinées à mettre de l'ordre dans les objectifs et à dessiner les lignes d'une politique. Or, voici que le Gouvernement les plie à sa fantaisie ; il en use discrétionnairement avec les autorisations qu'il remplit ou laisse tomber à son gré en désuétude, si bien qu'à peine votées, il faudrait les remettre en chantier, comme d'ailleurs il l'est demandé pour le programme militaire.

La confusion grandit là où l'on avait espéré introduire la clarté.

Autre élément de trouble : les aides aux collectivités et entreprises publiques. Pour les premières, nous savons de quoi il retourne. On nous vante l'augmentation des concours ou facilités de prêts, mais nous sommes payés pour voir ce que vaut l'aune de cette sollicitude : une mécanique bien huilée étire les liens entre l'Etat et les collectivités jusqu'à dégager le premier pour mieux attacher les secondes.

Pour les entreprises, c'est le contraire. J'avais relevé l'an dernier la somme prodigieuse des déficits d'exploitation et des insuffisances d'investissements. Qu'a-t-on fait depuis ? La même chose que pour la sécurité sociale : on a replâtré aux frais des moins défendus. Passées les élections, qu'on a courageusement attendues dans l'immobilisme, on s'est réveillé pour lancer la hausse des tarifs, conservée en suspens, pratique dérisoire qui laisse le problème dans sa pleine difficulté comme reste entier cet autre problème des mécanismes d'incitation.

Je vise par là ces organismes créés pour encourager telle action dans telle région ou dans tel secteur ou bien encore pour étudier tel problème ou subvenir à tel besoin. C'est un jaillissement de statuts, aussi variables, aussi divers qu'infinis. Pas une loi, pas un règlement qui ne crée un nouveau bureau, un nouveau centre, un nouveau comité. L'A. S. S. E. D. I. C., l'U. N. E. D. I. C., les S. A. F. E. R., le F. A. S. A. S. A., le F. N. A. F. U. — autant de monstres aux initiales farfelues — répondent sans doute à des besoins si évidents qu'on applaudirait à leur naissance malgré leur baptême si, pour être efficaces, ces organismes ne requerraient des moyens proportionnés aux objectifs qu'on leur assigne, moyens qu'on leur refuse.

Si l'on voulait y mettre le prix, c'est le budget tout entier qui y passerait, si bien que pour une dotation de naissance, que se partagent bien vite les initiés, le mécanisme tourne à vide.

La V^e, dans ce domaine, dépasse de beaucoup la IV^e. Il y avait alors cent et quelques manières pour l'Etat de subventionner les collectivités, c'est vrai ! Aucune n'était bonne parce qu'aucune n'était alimentée, c'est vrai ! Maintenant, il y a des dizaines de fonds créés aux fins les plus diverses. Ils ont tous un caractère commun : leur totale impécuniosité.

J'en viens à l'examen des dépenses. On sait que la plupart d'entre elles ont un tel caractère de permanence que la répétition automatique les fait grouper dans un service voté. Même parmi les dépenses nouvelles, bon nombre relèvent de décisions déjà acquises ou qui s'imposent, si bien que la marge de disponibilité, celle qui permet la novation, qui fixe les orientations, ne dépasse en réalité guère 10 à 15 p. 100 de l'ensemble. C'est peu pour un renversement de politique ; c'est assez pour amorcer les actions nouvelles qui se développeront dans l'avenir.

Mais faut-il tenir pour aussi intangible une marge aussi faible ? C'est un point que je voudrais rapidement examiner à propos du fonctionnement de l'appareil administratif et de l'usage des crédits militaires.

Le système des services votés offre le grave inconvénient d'émausser par avance toute curiosité. On ne s'intéresse pas à des crédits pratiquement adoptés sans détail. Or, cette indifférence coupable et pernicieuse à l'égard d'une administration traditionnelle devient vicieuse et dangereuse pour une administration moderne, car la gestion d'un pays ne diffère pas de celle d'une entreprise et la première préoccupation doit être aussi la productivité de l'appareil mis en œuvre.

Qui s'en soucie en France ? Il existe bien une commission du coût et des rendements de services publics. Elle est remarquable par la discrétion de ses travaux. Combien serait facilité, combien serait rendu efficace le contrôle parlementaire si un organisme de ce genre appliquant des méthodes modernes, dotées de moyens suffisants, était mis à la disposition du Sénat.

Il existe aussi des bureaux disséminés dans différents ministères et plus ou moins coordonnés par le ministère des finances. C'est ici que le bât blesse. On peut exactement prévoir que jamais la rue de Rivoli ne fournira des moyens à la hauteur de leurs besoins. C'est ainsi qu'il aura fallu plusieurs années pour abandonner le registre à souches des percepteurs, l'enregistrement manuel des télégrammes, la confection manuscrite des avertissement d'impôts. Il en faudra bien d'autres pour repenser une méthode d'enseignement, pour déléguer des pouvoirs, abolir les commissions dissolvantes de volonté et de responsabilité.

Hormis l'office des changes, vit-on jamais disparaître un service ?

Pourquoi les études les plus intéressantes sur la conversion industrielle, sur l'organisation communale, sur la construction navale, restent-elles secrètes, ou, comme les statistiques concernant les impôts, paraissent-elles avec un si long retard ? Y a-t-il tant de choses à cacher ?

Quelles affaires résisteraient aujourd'hui à la concurrence si elles s'enlisaient dans le flot des rapports, se prélassaient dans la quiétude, se réfugiaient dans le silence et se délectaient des gloires passées ?

La première des reconversions à faire, la plus pressante, est celle de l'appareil administratif.

Nous avons, dit-on, la meilleure administration du monde. Evitons d'avoir la moins efficace, sinon la plus coûteuse. Et que l'Etat s'applique à lui-même quelques-unes des recommandations qu'il prodigue aux entreprises en mal de rendement.

Parmi les dépenses discutables, les dépenses militaires occupent naturellement une place de choix, étant les moins rentables et faisant l'objet de crédits dont l'usage n'échappe pas à la critique. Je ne veux pas anticiper sur le débat des jours prochains, mais il n'est pas possible de passer la question sous silence.

J'entends bien qu'on veut assurer l'existence du pays et sauvegarder son indépendance. S'y prend-on de la bonne manière ? Nous disons « non ». On nous prépare à grands frais un armement déjà dépassé. Avant que ne soit née la force de frappe, des réseaux antimissiles la rendent vaine ; ainsi que le soulignait M. le rapporteur général, elle est inopérante avant d'être opérationnelle.

Une fois encore nous sommes en retard d'une guerre ! En 1914, nous avions les mitrailleuses de 1870 ; en 1940, la ligne Maginot qu'il eût fallu en 1914 et nous avons englouti depuis, à Mers-el-Kébir, à Reggane, à Tahiti des sommes énormes pour des investissements que nous abandonnons à l'encan.

A la vérité, la puissance militaire est illusoire, seule compte la puissance économique. C'est une vérité qui chemine et qui finit par s'imposer. On essaie bien de nous faire croire que la recherche militaire est l'âme et le soutien du progrès industriel. Le ministre de la recherche a eu ce mot plein d'à-propos : « Nos recherches militaires ont des retombées dont bénéficie l'économie du pays ». (*Sourires à gauche.*)

« Des retombées », l'image n'était peut-être pas voulue, mais elle est atroce. Eh oui ! l'économie reçoit, en effet, de la bombe des retombées, et des retombées mortelles.

Faut-il attendre bouche bée cette menace d'un nouveau genre ? Je m'explique : j'ai la naïveté de croire que, si les crédits étaient directement affectés aux prospections civiles et utiles, ils acquerraient plus d'efficacité que par le chemin détourné de l'usage militaire. Ce qui me paraît évident, c'est que, si les sommes consacrées à la force de frappe avaient été réservées à des investissements productifs, nous n'aurions aujourd'hui aucune inquiétude devant l'ouverture du Marché commun, puisque la France serait la première puissance industrielle d'Europe. Voilà ce que la télévision s'est bien gardée de dire, voilà ce que le général a passé sous silence à Marcoule

comme à Pierrelatte. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

On essaie encore de nous persuader que la France occupe dans le domaine de l'atome une place éminente en Europe et qu'elle rend ainsi le plus grand service à la future communauté, argument qui frise le comique. Comme si l'on ne savait pas que l'Angleterre nous précède de beaucoup et que l'Allemagne, qui a fait un choix plus heureux dans les techniques de fabrication, jette les bases d'une industrie plus solide que la nôtre.

On sait qu'il y a deux voies pour accéder à l'énergie nucléaire : l'uranium enrichi et l'uranium naturel. Il semble bien que l'on ait choisi la plus difficile et peut-être la plus coûteuse. Et l'on sent percer l'angoisse dans l'affirmation à l'Assemblée nationale du ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique : « Il n'y a pas de raisons techniques ou financières pour que nous perdions le bénéfice acquis sur le plan national en abandonnant la filière de l'uranium naturel ; d'autant qu'elle offre des avantages évidents en ce qui concerne notre indépendance énergétique et industrielle ».

Hélas ! si une raison existe et péremptoire, c'est que la voie choisie risque d'être sans issue. On peut en croire la déclaration faite à l'Assemblée nationale par un membre de la majorité : « Nous n'avons pas réussi à vendre une seule centrale à uranium enrichi ».

Le même nationalisme borné conduit à la même situation en matière de télévision. Notre procédé est le plus original, le meilleur, mais nous risquons de voir le marché totalement envahi par les autres.

En revanche — et on l'a souligné déjà — les investissements les plus nécessaires restent à la traîne. On se flatte du pourcentage des crédits routiers. Quand on part de si peu, des pourcentages élevés ne donnent encore pas grand-chose. En fait, les chiffres absolus restent si modestes que les autoroutes se font, vous le savez tous, au détriment de l'entretien le plus nécessaire de l'ensemble du réseau.

On se flatte du pourcentage élevé des crédits pour la recherche ; M. le rapporteur général en a fait une juste mesure. On se flatte des moyens appliqués aux télécommunications ; l'état de notre réseau, de notre réseau téléphonique en particulier, devrait inciter à plus d'humilité et le responsable de sa négligence être engagé à ne pas recommander aujourd'hui les procédures qu'hier le ministre des finances écartait du pied.

Notre collègue Legouez a rappelé tout à l'heure la défaillance des communications. Faut-il ajouter que cette incroyable insuffisance met la France en fâcheuse posture dans la compétition touristique ? Au moment décisif où le tourisme fait sa mue dans le monde entier, déjà, ici aussi, nous n'avons plus que les retombées du mouvement général.

Mais elle pèse aussi sur tout l'appareil de production. En veut-on un exemple ? On connaît les progrès foudroyants des techniques d'information électronique. Parce que l'ordinateur exige d'être utilisé au plein de ses possibilités, on en vient à créer des centrales auxquelles les problèmes pourraient être posés par téléphone et qui répondraient par la même voie. C'est un progrès décisif ! Impossible en France parce qu'il n'y a pas de lignes téléphoniques !

Ainsi nous aurons beaucoup sacrifié à la bombe l'équipement du pays. Encore si, à ce prix, nous avions une force réelle ? Or, la gestion des crédits militaires n'est pas sans susciter de sérieuses réserves. Les retards qui s'accumulent ne sont pas toujours justifiés par des difficultés, ils dépassent la mesure et les virements y sont pain quotidien. Pour quels résultats ? Trois divisions opérationnelles, quelques bombes, arme diplomatique, a dit encore le ministre de la recherche. Les unes et les autres n'ont guère pesé dans le déroulement des crises récentes. Alors, on en vient à se demander s'il ne faut pas, allant plus loin que ne le suggère M. le rapporteur général, complètement renverser la vapeur, affecter aux investissements civils productifs les fonds qui semblent gaspillés en pure perte, rendre à l'économie ces hommes qu'on garde pendant des mois à ne rien faire et, si l'on tient, comme on le dit, à « bâtir une Europe des peuples », mettre les circonstances à profit non seulement pour créer une industrie nucléaire européenne, mais aussi pour obliger les jeunes à des séjours à l'étranger qui permettent à la fois de surmonter la barrière des langues et de peupler l'Europe d'Européens. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Pourquoi ne pas partager en deux le service dû à la nation ? Cinq mois pour les classes militaires, cinq mois pour connaître soit l'Europe par le moyen d'échanges avec des homologues des pays amis, soit les pays du tiers monde par une coopération que l'usage révèle comme une des initiatives les plus heureuses et des plus efficaces.

J'en viens à l'examen des recettes, qui appellent, à mon sens, quatre remarques fondamentales.

Et d'abord le choix des réformes. Le Gouvernement aura procédé à trois réformes, à savoir : l'impôt unique sur le revenu, la fiscalité immobilière, la taxe à la valeur ajoutée. Personne ne les demandait. En revanche, tout le monde demande une refonte de la progressivité de l'impôt, tout le monde réclame une refonte des finances locales. Or, impossible d'obtenir dans ce domaine autre chose que des miettes ! Avouez qu'il y a tout de même là quelque chose de paradoxal et qui s'explique par le mépris dans lequel on tient à la fois l'opinion et le Parlement, majorité et opposition.

Je sais bien qu'on nous promet ces réformes pour l'année prochaine. Elles n'auront pas lieu, non que je mette en doute la sincérité de M. Michel Debré et sa longévité aux finances, mais parce qu'elles sont d'ores et déjà impossibles, comme le soulignait déjà tout à l'heure un de nos collègues.

La refonte du barème n'est pas une réformette, elle exige des pertes de recettes que le budget ne peut consentir. Elle eût été facile au temps des plus-values opulentes. C'est une réforme à rebours qui fut alors choisie, grâce à quoi le nombre des contribuables augmente plus vite que la population. Aujourd'hui, il est impossible d'aller de l'avant sans briser avec la politique suivie jusqu'ici. L'opposition au pouvoir le fera, et on ne voit pas que l'actuelle majorité puisse, elle, renoncer à ce qu'elle est à ce point.

Une discussion sur les finances locales pose le redoutable problème de la répartition des charges. Ce n'est pas la technique fiscale qui entrave la confection du projet, c'est la politique à l'égard des collectivités. Le Gouvernement, qui n'a pas bonne conscience, sent le terrain glissant sous ses pieds ; alors, il a recours au faux-semblant d'un projet qui ne change rien. On ajourne, on élude et, dans l'intervalle, on grignote.

Quand à la taxe sur la valeur ajoutée, il fallait, pour rendre la réforme acceptable, là aussi, consentir à perdre des dizaines de millions de francs de recettes. On ne le plus peut et on en arrive à cette situation burlesque que, les publicitaires ayant réussi à faire détaxer leur matière, ce sont les consommateurs qui sont invités, par le jeu d'une augmentation de tarifs de 12 à 13 p. 100, à faire les frais des quelque 650 millions de francs de recettes qui sont allés en cadeau à la publicité.

Deuxième remarque, selon la tradition, la loi de finances contient des mesures dites économiques, qui concernent l'assurance-vie, la suppression du double décime, la déduction pour investissements, et des mesures sociales, relèvement des plafonds de la décote, dégrèvement conjoncturel, etc.

L'observateur le moins attentif ne peut manquer d'être frappé par la différence dont elle a fait l'objet en matière d'information. Quel bruit autour de cette exonération conjoncturelle, qui coûte au Trésor 150 millions de francs en tout et pour tout, mais quelle discrétion autour des déductions pour investissements qui en coûtent 500 !

Qui notera que l'ensemble des allègements en matière d'impôts directs de caractère social ou de caractère économique ne dépasse guère 2 p. 100 des recettes attendues de la part des particuliers et que celui des faveurs consenties aux sociétés atteint presque 10 p. 100 ?

Le contraste s'accuse entre les demandes que formule la masse, qui sont écartées, ignorées, qui rencontrent mille obstacles et qui n'aboutissent jamais que partiellement et les suggestions émanant de certains milieux qu'on retrouve sans coup férir glissées dans des textes parfois inattendus, mais toujours inscrits en bonne place dans les ordres du jour.

Tout se passe comme s'il y avait deux grandes voies d'accès à la réalisation : l'une ouverte à la foule, pleine d'incertitudes, hérissée de barrières qu'il faut forcer, l'autre propice au cheminement discret sur laquelle les obstacles se dissolvent comme par enchantement.

Dans les résultats comptables s'inscrit, en contrepoint, une différence analogue : d'un côté, l'effet massif : l'impôt sur le revenu produit 13 p. 100 de plus malgré les allègements et les adoucissements consentis aux entreprises en trompe-l'œil au cours des années précédentes ; de l'autre les effets bénins : les dispositions prises à l'égard des frais généraux des entreprises n'ont encore rien donné, la taxation des bénéficiaires d'armement n'a produit que quelque 50.000 francs, la fameuse fiscalité immobilière n'a produit, pour 15 départements, en trois années, que trente millions de francs, l'imposition sur les signes extérieurs est purement et simplement tombée en désuétude.

J'ai déjà fait bien souvent la troisième remarque : les réformes précipitées se télescopent, engendrant dans la réglementation

une complexité effroyable et, dans leur application, des difficultés presque insurmontables. Un prodigieux surcroît de charges écrase des administrations clairsemées par une politique d'insuffisante rémunération. On en est à la démoralisation, les meilleurs s'éceurent, les moins bons se réfugient dans le quotidien. Les vérifications s'espacent au point que leur intervention sporadique fait l'effet d'une mesure d'exception. Certes, on nous propose plus de 1.000 créations d'emploi dans le budget, dont 500 pour la seule application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture, mais, même en supposant qu'on puisse remplir les places ouvertes, il faudra des mois, des années pour que ces agents aient acquis l'expérience nécessaire à la mission qu'on leur confie. Or, c'est maintenant que le besoin presse. De qui se moque-t-on quand on se rue délibérément dans la difficulté ? Toute autre époque eût paru préférable pour une réforme aussi délicate que celle de la taxe sur la valeur ajoutée ; on pouvait y penser il y a cinq ans, au moment des plus-values ; on aurait pu y penser dans deux ou trois ans quand l'exemple allemand sera connu et que sera digérée la réforme des impôts directs. Mais non ! on a voulu être les premiers, essayer les plâtres. En vain, ai-je demandé : pourquoi tant de hâte, pour devancer l'Allemagne ? Mais n'était-il pas plus simple de mettre à profit l'expérience qu'elle ferait ? Tandis que nous sommes assurés, avec quatre taux et d'innombrables particularités, de faire de notre nouveauté une création déjà dépassée avant la lettre par notre principale concurrente.

Est-ce pour donner un coup de fouet à l'économie ? Mais n'importe quel moyen direct eût comporté moins de risque que ce moyen indirect, qui a tant de répercussions. Ignore-t-on la règle d'or que formulait un homme d'Etat anglais : quand il n'est pas nécessaire de changer, il est nécessaire de ne pas changer.

A la vérité, on jette la France dans une aventure qui peut tourner de façon tragique. Je le répète : on aurait voulu saboter la fiscalité, instaurer un régime de privilèges, installer la fraude, qu'on ne s'y fut pas pris autrement. Il faudra que le Gouvernement prenne ses responsabilités et nous n'avons pas fini de les lui rappeler. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche, et sur quelques travées à droite.*)

M. le secrétaire d'Etat. Rassurez-vous, il les a prises sur ce point.

M. Ludovic Tron. Rassurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne manquerons pas de le dire à l'opinion.

M. le secrétaire d'Etat. Elle est au courant.

M. Ludovic Tron. Non, l'opinion n'est pas au courant de ces subtilités ; elle ne sait pas que les administrations ne sont pas en état de remplir les tâches qu'on leur confie. On le lui dira.

Quatrième remarque : la distinction entre impôts directs et impôts indirects perd toute signification, car c'est aussi au nom de cette distinction qu'on installe la réforme de la T. V. A. en disant que la France, dans sa fiscalité, comporte une part trop grande d'impôts indirects et une part trop faible d'impôts directs. Mais la taxation de toute une série de revenus au taux forfaitaire de 25 p. 100, souvent plus ou moins récupérable, relève-t-elle de l'impôt direct ou de l'impôt indirect ? Et quelle différence demeure entre le prélèvement de 5 p. 100 sur les salaires et une T. V. A. dont on exclut les véhicules, la publicité, les frais financiers, sinon celle bien tenue de la marge du commerçant ou de l'industriel ?

Pratiquée avec un petit nombre de taux, la T. V. A. aurait pu être simple et, avec des taux très différenciés, introduire un facteur d'équité sociale très comparable à celui qu'on recherche dans l'impôt général sur le revenu. Celle qu'on nous présente cumule les défauts ; elle porte en elle-même sa propre négation puisque le forfait qu'elle multiplie est le contraire de l'universalité à quoi elle prétend. Elle introduit la tentation du « coup de pouce » sur les tarifs et voici qu'avant même qu'elle soit mise en œuvre nous voyons cette tentation exercer ses ravages. On nous propose le relèvement de 12 à 13 p. 100, ce qui aura pour effet de nous éloigner des autres pays européens au lieu de nous en rapprocher, prétexte que l'on donne.

Me voici arrivé à ma conclusion. Ce n'est pas ma faute si elle manque de gaieté. Le budget de 1968 n'apporte pas grand-chose de neuf parce qu'il est l'image d'une politique sans envergure qui met en œuvre des mesures mineures et tardives.

Mineur l'usage qui est fait des pleins pouvoirs, demandés et obtenus dans des conditions si médiocres que le précédent Laniel apparaît glorieux par contraste. (*Rires à gauche et au centre gauche.*)

Mineures les solutions retenues qui relèvent des palliatifs de fortune et non de remèdes méthodiques qui colmatent les effets mais laissent subsister les causes.

Mineures les solutions retenues qui relèvent des palliatifs de fortune et non de remèdes méthodiques, qui colmatent les effets mais laissent subsister les causes.

Tardives, inexplicablement tardives les réactions du pouvoir devant les problèmes d'une économie moderne. Il est bien temps de penser aux nécessités de la formation professionnelle et du « recyclage », aux conséquences tragiques de la reconversion des cadres et des ouvriers quand le chômage atteint 400.000 travailleurs.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Quatre cent treize mille !

M. Ludovic Tron. Merci, monsieur le rapporteur général.

Tardive, inexplicablement tardive la coopération à l'industrie européenne que décèle enfin la proposition faite par le pouvoir à Luxembourg. Pourquoi avoir attendu la semaine dernière ? Pourquoi avoir laissé en pleine léthargie l'Euratom ? Autant de questions qui n'ont jamais obtenu de réponses.

Le régime a pourtant connu toutes les occasions de faire de l'économie française une économie moderne et, sinon de rattraper l'Amérique, du moins de ne pas laisser accroître le retard. Il a disposé de tous les moyens nécessaires : l'autorité, la stabilité — on nous l'a assez dit — la marge de deux dévaluations, les formidables plus-values fiscales dégagées au cours des premières années ; qu'en a-t-il fait ? Il semble que ce soit de propos délibéré qu'on ait laissé aller les choses, s'en remettant à quences sont graves. Peut-on tenir pour satisfaisant que le secteur de l'automobile, pour ne prendre qu'un exemple, entretienne quatre réseaux de vente, quatre approvisionnements de rechange et produise une douzaine de modèles presque identiques ?

M. André Méric. Très bien !

M. Ludovic Tron. Va-t-on subordonner l'expansion intérieure aux nécessités de la balance des comptes ? Entre la relance et l'inflation, le Gouvernement prétend tenir un juste milieu et ce faisant il se pose un faux problème. Le vrai problème c'est celui de la compétitivité. Or nos entreprises sont à la limite de l'équilibre. Un rien de plus, la marge se reconstitue sur laquelle baser le financement d'aménagements qui pousseront la productivité et celle-ci dégagera de nouvelles possibilités. Un rien de moins et faute de financement l'aménagement ne se fait pas, la productivité se dégrade et des chances de compétitivité s'évanouissent.

Des deux côtés le processus se déroule en spirale, l'une ascendante, l'autre descendante. Pour le moment les choses sont encore malléables. Demain elles se figeront et fixeront avec elles le destin du pays.

On comprend que le ministre ait pensé à rechercher des effets psychologiques. Mais quand on recherche un retentissement psychologique à sa politique, il faut appliquer des moyens massifs pour frapper les esprits. Ici, la demi-mesure est stérile, l'hésitation négative. Or il n'a que trop été perdu de temps et d'argent dans les tergiversations. On ne saurait dire que ce budget comporte un choix, qu'il marque un véritable changement. On reste confondu devant la maigreur des résultats, devant l'inertie d'un régime qui voulait rénover la France et qui s'enlise dans l'indécision, qui a pris les tares du système précédent sans en épouser les vertus.

Il faut bien conclure. Trois mots y suffiront : dans la prospérité, le pouvoir gaulliste a vécu ; dans la difficulté il a vivoté ; aujourd'hui, à l'image de ses finances, il végète. (*Applaudissements prolongés à gauche, au centre gauche, à l'extrême gauche et sur quelques travées à droite. L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses amis.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ainsi que s'est complu à le souligner le ministre de l'économie et des finances, par-delà l'inventaire des ressources et des dépenses, le budget veut être le reflet de l'économie de la nation et, plus encore, l'élément moteur de cette économie. Aussi est-il de pratique constante que la discussion générale du budget soit l'occasion propice, offerte aux parlementaires, pour procéder à un examen des caractéristiques de la conjoncture économique, des espoirs autant que des appréhensions qu'elle suscite.

Mesdames, messieurs, l'année 1968 sera l'année de l'ouverture définitive des frontières entre les six pays de la Communauté économique européenne et de la mise en application des accords

relevant du *Kennedy Round*. L'objet de mon propos, qui sera fort bref, est d'appeler une fois de plus l'attention de cette assemblée autant que celle de notre Gouvernement sur les redoutables périls qui planent sur l'économie des départements d'outre-mer.

Aussi loin que l'on remonte dans le passé, on constate que l'économie de ces vieilles marches françaises, qu'on appelle maintenant les départements français d'outre-mer, a toujours été étroitement soudée à l'économie de la France métropolitaine. Dans un département d'outre-mer comme celui de la Martinique que je représente dans cette assemblée, la France métropolitaine est notre fournisseur pour 75 p. 100 de nos importations et notre principal acheteur pour 88 p. 100 de nos ventes. Jusqu'à présent, notre économie de production est essentiellement agricole. Les produits de cette agriculture, qui sont le sucre de canne, le rhum, la banane et l'ananas, se maintiennent bon an mal an et même se développent, autant que faire se peut, à la faveur des mesures de protection qui assurent leur écoulement sur le marché métropolitain.

Or voici que l'ouverture des frontières va tout remettre en cause. Loin de nous la pensée de méconnaître les immenses possibilités que peut ouvrir un marché élargi aux dimensions de quelque 200 millions d'hommes, mais au fur et à mesure qu'approche le moment de l'ouverture définitive des frontières, le 1^{er} juillet 1968, nous nous rendons compte des périls qui nous assiégent. En effet, conformément aux dispositions de l'article 227 du traité de Rome, les départements d'outre-mer sont, par le fait même qu'ils sont départements français, membres de droit de la Communauté économique européenne et il ne pourrait en être autrement puisque ces départements forment avec la France métropolitaine un seul et même territoire douanier.

Malheureusement, au moment où a été négocié le traité, le tarif douanier commun qui a été calculé à l'égard des produits tropicaux a été fixé à des taux trop bas. Sans doute, l'Europe n'étant pas productrice de produits tropicaux, n'a-t-il pas été jugé indispensable de prévoir une marge de protection élevée. Mais pour nos départements d'outre-mer, qui sommes en quelque sorte l'appendice tropical de la France, notre production va se trouver sur les marchés de l'Europe des Six en concurrence avec des productions similaires aux nôtres, originaires de pays où l'on se livre à un véritable *dumping* social.

Dans les départements d'outre-mer nos prix de revient sont des prix de revient métropolitains dans lesquels sont incluses des charges de salaires et des charges sociales identiques à celles qui existent en France métropolitaine, alors que chez nos concurrents les charges sociales sont quasi inexistantes et les salaires anormalement bas. Le tarif commun ne suffira pas, il s'en faut, à compenser l'écart existant entre le prix de revient de nos produits et celui de nos concurrents du tiers monde.

Le sucre de canne est le seul de nos produits qui ait été intégré dans un règlement communautaire du marché de l'Europe des Six.

Je veux lancer ici un cri d'alarme de manière à rendre le Sénat et le Gouvernement attentifs au fait que si des règlements communautaires ne sont pas pris à Bruxelles avant le 1^{er} juillet 1968 pour organiser le marché de la banane et celui de l'ananas, l'économie des départements français d'outre-mer n'aura aucune chance de survivre au sein de la Communauté. Les consommateurs européens n'auront plus sur leur table des bananes et des ananas des Antilles, mais ils auront des bananes de la compagnie *United Fruit*, importées de l'Equateur, du Honduras, du Guatemala et de la Colombie et les ananas de Formose et de Ceylan.

C'est parce que j'ai le sentiment que nous sommes à la veille de circonstances dramatiques imminentes pour les départements d'outre-mer que j'ai cru devoir profiter de la discussion générale du budget de la nation pour poser de nouveau le problème devant vous, mes chers collègues, devant le Gouvernement et devant l'opinion publique, comme il m'a déjà été donné de le faire lors du débat sur les pouvoirs spéciaux. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. André Méric.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Jacques Duclos demande à M. le ministre de l'intérieur des explications sur la suite qu'il envisage de donner aux déclarations faites par lui à l'Assemblée nationale au cours de la discussion du budget de l'intérieur, déclarations qui, sous prétexte de restructuration des collectivités locales, mettent en cause les libertés communales et tendent à substituer une gestion technocratique à la gestion démocratique des communes par des élus du peuple. (N° 48.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1968

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1968.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la discussion de la loi de finances a donné lieu, à l'Assemblée nationale, à des débats révélateurs des divergences qui existent au sein de la majorité gouvernementale. S'il en est ainsi, c'est parce que la politique économique et sociale du Gouvernement, avec les implications qu'elle comporte sur le plan budgétaire, suscite d'incontestables courants de mécontentement dans le pays. Le budget de 1968 nous est présenté comme un équilibre d'attente entre la fin de la pause conjoncturelle et le début d'une reprise pour laquelle, nous assure-t-on, des éléments favorables semblent réunis. C'est en ces termes que M. le rapporteur général de l'Assemblée nationale, interprétant très certainement la pensée de M. Michel Debré, a parlé du projet de budget qui nous est présenté. C'est donc sur l'espoir d'une reprise économique que ce projet a été établi; mais il fait trop de place aux dépenses improductives pour pouvoir jouer le rôle qui lui revient dans la reprise économique. Au surplus, l'équilibre budgétaire, que l'on nous disait être la conquête de la V^e République, fait place à une impasse non négligeable, c'est-à-dire à un déficit. Cela n'a pas empêché M. le secrétaire d'Etat de parler tout à l'heure à cette tribune du retour à la rigueur budgétaire.

Ce qui apparaît nettement dans la loi de finances, c'est la générosité dont fait preuve le Gouvernement à l'égard des grandes entreprises en vue d'accélérer le processus de concentration capitaliste dont l'un des résultats est le licenciement de travailleurs, ouvriers, cadres, techniciens et ingénieurs. Notre rapporteur général, M. Pellenc, a rappelé fort opportunément, dans sa communication sur la situation économique et financière, qu'au 1^{er} septembre dernier il y avait en France 400.000 chômeurs environ, soit 2 p. 100 de la population active, contre 283.000 à la même époque de l'an dernier. Encore cette estimation paraît-elle faible si l'on observe que 500 à 600.000 jeunes de quatorze à dix-huit ans non scolarisés et n'ayant pas d'activité déclarée peuvent être candidats à un emploi, à un emploi qu'ils ne trouvent pas. Cela était d'ailleurs prévu par les auteurs du V^e Plan. L'on comprend pourquoi, dans de telles conditions, M. le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi se préoccupe en réalité beaucoup plus de l'aménagement du chômage que de la création de nouveaux emplois. On devrait l'appeler M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du chômage. (*Sourires.*)

Mais ce n'est pas sur l'aspect économique de la loi de finances que je veux faire porter mes explications. Je veux parler surtout du problème de la fiscalité qui, en définitive, exerce une influence non négligeable sur le pouvoir d'achat de la population et, par cela même, sur l'extension ou le rétrécissement du marché intérieur. D'ailleurs, en exonérant les contribuables payant moins de 1.000 francs d'impôts sur le revenu du paiement d'une partie de l'impôt égale à 100 francs, M. le ministre des

finances a voulu en quelque sorte injecter à l'économie nationale une certaine dose de pouvoir d'achat, dose bien insuffisante. Cela revient à dire cependant que les milieux officiels sont obligés de reconnaître que l'insuffisance du marché intérieur découle du pouvoir d'achat notoirement insuffisant d'un grand nombre de Français. Cette situation est encore aggravée du fait d'une fiscalité trop lourde.

La fiscalité pèse sur les masses laborieuses de notre pays à la fois en raison de la lourdeur des impôts indirects et en raison des conditions d'application de l'impôt sur le revenu. En ce qui concerne les impôts indirects, ils tiennent une place excessive dans les ressources fiscales de l'Etat, soit plus de 65 p. 100. La taxe sur le chiffre d'affaires, qui constitue l'élément essentiel de la fiscalité indirecte, représente en 1968, d'après les prévisions budgétaires, près de la moitié de l'ensemble des recettes fiscales, soit 50,04 milliards sur un total de 116,20 milliards.

Or, ces impôts frappent davantage les travailleurs que les autres catégories sociales, car ils s'incorporent dans les prix de l'ensemble des produits commercialisés et touchent la quasi-totalité des salaires et traitements convertis en biens de consommation.

M. Valéry Giscard d'Estaing dit maintenant qu'il faut alléger la fiscalité indirecte ; mais il se garda bien de le faire lorsqu'il était ministre des finances, ce qui souligne que, pour lui et certains autres, les paroles sont une chose et les actes n'ont pas à être forcément en corrélation avec elles.

Le Gouvernement tente bien d'accréditer l'idée que le budget de 1968 comportera un allègement de la fiscalité indirecte, puisque l'extension de la taxe à la valeur ajoutée au commerce, à l'artisanat et aux services va se traduire par une diminution des rentrées fiscales ; mais encore faut-il savoir au profit de qui et au détriment de ce qui cela va se faire.

En ce qui concerne les consommateurs, la question est simple : l'extension de la T. V. A. va se traduire par des hausses de prix et, par cela même, par une réduction de la consommation. Pour les commerçants, la T. V. A. va être plus lourde que les taxes actuelles et, d'après la brochure édictée par le ministère de l'économie et des finances sur cette question, une augmentation de 4,5 p. 100 est envisagée. De ce fait, on peut considérer que l'extension de la T. V. A. provoquera une hausse de prix dont le niveau ne peut être déterminé avec une rigoureuse exactitude, mais qui pourra être de l'ordre de 2,5 p. 100.

Pour essayer de tranquilliser les commerçants et les artisans, la brochure officielle éditée par le ministère leur dit : la taxe collectée par vous n'est qu'une charge apparente que vous ne payez pas de votre poche puisqu'elle est répercutée intégralement dans votre prix de vente. Ainsi donc le Gouvernement s'efforce — mais sans grand succès, semble-t-il — de gagner les commerçants et les artisans à sa mauvaise cause en leur disant que le consommateur paiera. Mais les commerçants savent bien qu'à force de faire payer des impôts de plus en plus lourds à leurs clients, leur pouvoir d'achat diminue, ce qui n'est pas de nature à créer un climat économique favorable.

De plus, ces mêmes commerçants se méfient avec raison de la complexité des opérations qu'ils vont avoir à faire pour être en règle avec le fisc en raison de la diversité des taux de la T. V. A. C'est pourquoi la fameuse brochure ministérielle indique aux commerçants l'art et la manière de calculer ce qu'ils devront au titre de la T. V. A., mais on a l'impression, à la lecture de ce manuel du parfait contribuable, que celui qui l'a rédigé ne laisse tomber du haut de sa technicité que d'obscurités clartés.

M. Boulin a bien essayé de tranquilliser les nouveaux assujettis à la T. V. A., mais il n'en reste pas moins que la plupart des commerçants, qui auront un mal inouï à effectuer correctement leurs comptes, à moins de recourir à des spécialistes dont les services sont onéreux, pourront être l'objet de beaucoup de tracasseries de la part du fisc, notamment si le Gouvernement, en dépit de toutes les indications qu'il donne quant à la bienveillance de ses services, considère que dans tel ou tel cas déterminé la disparition de commerçants favoriserait dans telle ou telle ville l'implantation de grandes sociétés commerciales, qui, si je suis bien informé, intéressent particulièrement beaucoup de messieurs de l'U. N. R. Donc les consommateurs, les commerçants et les artisans vont être victimes de l'extension de la T. V. A. dont certains technocrates vantent les mérites, parce que, disent-ils, il s'agirait d'un impôt moderne. A la vérité, l'impôt moderne vanté par ces messieurs, c'est celui que l'on fait payer par la population sans qu'on s'aperçoive qu'on la détresse et si l'extension de la T. V. A. frappe les consommateurs, les commerçants et les artisans, par contre, elle avantage les industriels puisque le taux actuel de 20 p. 100 va être abaissé à 16,60 p. 100. C'est cela qui explique la diminution des rentrées fiscales consécutives à l'extension de la T. V. A.

Le parti communiste, qui n'a cessé de dénoncer la prédominance des impôts indirects dans notre fiscalité comme un des signes essentiels de son injustice et de réclamer la réduction de ces impôts indirects frappant les articles et les produits de large consommation, ne saurait rester indifférent, devant une mesure qui va entraîner une hausse des prix à la consommation.

Au surplus, comme les collectivités locales vont être lésées par la suppression de la taxe locale, elle recevront une ressource de substitution constituée par la majeure partie de la taxe sur les salaires qui était jusqu'à présent, sous le nom de versement forfaitaire sur les salaires, encaissée par le budget de l'Etat.

Encore faut-il ajouter que les communes pour pouvoir bénéficier d'une part importante de la taxe sur les salaires devront augmenter les impôts payés par les ménages, c'est-à-dire la contribution mobilière, ce qui aura pour résultat d'ajouter une pression fiscale accrue en matière d'impôts communaux à la pression fiscale déjà trop lourde qu'exerce l'Etat et en rapport avec cette pression fiscale, je veux examiner le problème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui n'a cessé d'amputer le niveau de vie des travailleurs dans une proportion toujours plus grande. L'augmentation spectaculaire du nombre de foyers assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et du produit de cet impôt au cours des dernières années est une donnée attestée par les statistiques du ministère de l'économie et des finances et par les documents budgétaires.

Or, chacun sait que les salariés supportent une part importante de l'impôt sur le revenu dont la croissance est plus rapide que celle de l'ensemble des impôts et l'impôt supporté par eux augmente beaucoup plus vite que la masse des salaires. Cette augmentation de l'impôt et du nombre des assujettis résulte essentiellement du fait que le barème servant au calcul de l'impôt sur les revenus des personnes physiques n'a pas évolué au rythme de la réduction du pouvoir d'achat de la monnaie. De cette façon, les hausses nominales de revenus se sont traduites par le passage d'une fraction des revenus dans des tranches plus imposées, de telle sorte qu'à revenu égal constant le taux moyen de l'impôt n'a cessé de s'élever. La première tranche du barème, qui était fixée à 2.200 francs en 1953, est à ce jour de 2.500 francs. On conviendra qu'il y a un énorme décalage entre cette évolution et celle des prix. Cela explique pourquoi le nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu est passé de 4.400.000 en 1958 à 9 millions et si le budget était adopté sans modification, le nombre des assujettis atteindrait certainement 9.500.000.

Pour justifier la nécessité de relever le taux d'exonération à la base pour le calcul de l'impôt sur le revenu, je veux citer le cas d'un contribuable qui payait 360 francs d'impôts en 1966 pour le revenu de 1965 et qui, pour le revenu de 1966, en augmentation de 2,90 p. 100, a vu le montant de ses impôts s'élever à 680 francs soit près de 90 p. 100 d'augmentation. Retenez bien cela, monsieur le secrétaire d'Etat : 2,90 p. 100 d'augmentation des revenus et 90 p. 100 d'augmentation de l'impôt sur le revenu. (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.*) Monsieur le secrétaire d'Etat, vous semblez dénier cet exemple. C'est un cas concret que je tiens du contribuable concerné.

M. le secrétaire d'Etat. Je le dénie.

M. Jacques Duclos. Le cas que j'ai cité est un cas concret que j'ai vérifié.

M. le secrétaire d'Etat. C'est tout à fait faux.

M. Jacques Duclos. J'affirme qu'avec la réduction de 100 francs, ce contribuable paiera 22.000 anciens francs de plus que l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 60 p. 100. Tels sont les faits.

Pour ce qui est de l'aggravation de la charge relative des revenus salariaux par rapport à celle des autres revenus, elle est due, d'une part à la situation des contribuables intégraux dans laquelle se trouvent les salariés, dont la totalité des ressources est connue de l'administration fiscale, d'autre part aux allègements accordés aux revenus mobiliers, commerciaux et aux mesures tendant à favoriser l'épargne.

En présence d'une telle situation, le groupe communiste considère que des mesures tendant à l'allègement de l'impôt sur le revenu des petits et moyens contribuables devraient être prises.

A cet effet, nous préconisons : la fixation à 5.000 francs de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu et la révision du barème ; le relèvement de 20 à 30 p. 100

de la déduction spéciale des salariés ; le relèvement de 10 à 15 p. 100 de la déduction forfaitaire pour frais professionnels ; l'exclusion des dirigeants de sociétés, qui sont de faux salariés, du bénéfice de ces mesures.

Comme les impôts indirects ont de graves répercussions sur les prix, nous préconisons aussi la réduction des impôts indirects sur les produits et articles de grande consommation, cette réduction devant être répercutée sur les prix.

Sans doute les aménagements inscrits dans les deux précédentes lois de finances et la mesure exceptionnelle de déduction de 100 francs accordée aux contribuables dont l'impôt de 1967 n'excède pas 1.000 francs ont-ils freiné le rythme d'augmentation de l'impôt. Mais il n'en reste pas moins que le relèvement substantiel de la première tranche du barème et celui des abattements spécifiques des salariés qui auraient été de nature à supprimer l'injustice en s'attaquant à ses causes essentielles, ont été systématiquement rejetés. Et l'on peut dire que si le projet de loi de finances pour 1968 était adopté tel quel, sans des modifications allant dans le sens que nous préconisons, l'iniquité profonde de la répartition de la charge fiscale serait non seulement maintenue mais aggravée.

Le poids écrasant de la fiscalité mécontente profondément la population qui voit des sommes fantastiques consacrées à des dépenses improductives, tandis que les sociétés capitalistes bénéficient de scandaleux dégrèvements fiscaux sous prétexte d'encourager les investissements.

Et voici que s'ajoutant aux divers prétextes à cadeaux en faveur des sociétés, l'ordonnance sur l'intéressement prévoit que l'intéressement sera en définitive payé par les contribuables. En effet, sans entrer dans les méthodes de calcul qui sont prévues pour fixer le montant des sommes consacrées à l'intéressement, je veux retenir que le montant de l'intéressement sera exonéré de l'impôt sur les sociétés, qui est de 50 p. 100.

De la sorte, si une société consacre par exemple 100 millions de francs à l'intéressement des travailleurs, elle bénéficiera d'une exonération d'impôts de 50 millions et, de plus, une part du bénéfice, égale au montant de l'intéressement étant exonérée d'impôt, l'exonération d'impôt consécutive à l'intéressement sera en définitive égale au montant de l'intéressement. Ainsi, dans le cas que j'ai évoqué, la société pourra investir les 100 millions de l'intéressement, plus les 100 millions provenant de l'exonération d'impôt.

Ces investissements seront générateurs de profits, et le travailleur, qui ne pourra pas toucher à sa part d'intéressement avant cinq ans, sera obligé de payer en tant que contribuable la part d'intéressement que son patron conservera et fera fructifier. Les patrons bénéficient, comme on le voit, de la bienveillance généreuse du Gouvernement. Mais cela n'empêche pas le conseil national du patronat français de se plaindre et de déplorer que les prix soient soumis à un blocage ou à certaines réglementations.

Ouvrant ici une parenthèse, je veux dire que lorsque le C. N. P. F. déclare que ses représentants sont prêts à assumer les responsabilités qui leur sont confiées pour assurer l'équilibre des caisses de sécurité sociale dans les conseils d'administration desquelles ils se sont installés en écartant les organisations syndicales les plus représentatives, on peut redouter que les travailleurs soient appelés à faire les frais de cet équilibre.

Aussi, les assurés sociaux qui doivent payer 30 p. 100 pour les frais médicaux et pharmaceutiques au lieu de 20 p. 100 auparavant et qui pourront être contraints à payer encore plus en application des ordonnances, jugent-ils sévèrement la politique du Gouvernement qui, dans ce cas comme en d'autres, fait le jeu des intérêts capitalistes.

En ce qui concerne l'intéressement, ces messieurs du C. N. P. F. veulent bien prendre acte des dispositions indispensables à la sauvegarde des investissements et, comblés qu'ils sont au détriment des contribuables, ils n'en expriment pas moins des craintes. Envisageant la formation d'une industrie européenne qui serait l'expression d'un cosmopolitisme qui semble les séduire, ils redoutent que l'application de l'intéressement complique leur tâche d'intégration, comme quoi plus on fait de cadeaux à ces messieurs et plus ils se montrent exigeants.

C'est parce qu'on ne fait pas payer aux grandes sociétés ce qu'elles devraient payer que les petits et moyens contribuables sont écrasés d'impôts. Voilà pourquoi un allègement de la fiscalité s'impose. La fiscalité réduit le pouvoir d'achat à un moment où il faudrait le développer. Le budget sert ainsi à accentuer une répartition injuste du revenu national. Cela, le peuple le comprend de mieux en mieux. Les campagnes que nous avons menées en faveur de l'allègement de la fiscalité portent leurs fruits. C'est si vrai qu'au sein même de la majorité l'accord n'est plus aussi facile à obtenir qu'autrefois. L'intendance comme dit « qui vous savez » s'occupe davantage d'une

minorité d'exploiteurs que de l'ensemble des masses laborieuses. Aussi les électeurs inspirent-ils des craintes à certains élus.

La malfaisance de la politique gouvernementale se manifeste dans tous les domaines ce qui suscite de légitimes colères. Légitime est le mécontentement des assurés sociaux qui doivent, je le répète, payer 30 p. 100 au lieu de 20 p. 100 des frais médicaux et pharmaceutiques. Non moins légitime est le mécontentement des travailleurs dont les salaires, traitements, retraites et pensions sont notoirement insuffisants, et celui des paysans qui portent de sévères jugements sur la politique agricole gouvernementale. Et comment les usagers des transports ne seraient-ils pas en colère alors que leurs frais de déplacement subissent d'importantes augmentations. Parmi des cas que je connais, je citerai celui d'un salarié de la Seine-Saint-Denis travaillant à Paris qui paie 2.600 anciens francs de plus par mois pour les transports, et celui d'un écolier se rendant au lycée dans sa localité, dont la carte hebdomadaire est passée de 430 anciens francs à 850 anciens francs, soit une augmentation annuelle de 15.120 anciens francs. Nos transports en commun sont tellement chers que des salariés de banlieue ont intérêt à s'associer pour se rendre à leur travail en voiture, ce qui aggrave la circulation dans Paris et la banlieue, tandis qu'est mise en évidence l'incohérence de la politique gouvernementale.

Et que penser du fait que vous consentez à Péchiney et aux grandes entreprises, pour la fourniture du courant électrique, des tarifs inférieurs au prix de revient, que vous refusez à un service public comme le métro, tant il est vrai qu'avec vous les entreprises nationalisées profitent aux monopoles capitalistes au lieu d'être au service du peuple.

On comprend mieux que dans de telles conditions, l'influence du Gouvernement étant sérieusement en baisse, on voit M. le Premier ministre se lancer dans une diversion anticommuniste dont il donna le signal l'autre jour, ce qui semble annoncer l'ouverture d'une campagne du même genre. Sans doute M. Pompidou, en se lançant dans l'anticommunisme de « papa » (*Sourires.*) songe-t-il à consolider son Gouvernement, en sonnant le rassemblement de tout ce qu'il y a de plus attardé et de plus réactionnaire dans le pays. Ses imprécations anticommunistes m'ont rappelé d'autres imprécations du même genre qu'en d'autres temps multiplièrent Tardieu, Laval et un certain nombre d'autres personnages qui s'efforçaient de dissimuler ainsi la malfaisance de leur politique.

Mais il faut bien reconnaître que ces personnages tiennent une place bien peu reluisante dans la mémoire des Français, tant il est vrai qu'à utiliser l'arme de la calomnie contre les efforts de libération des masses exploitées, on ne va pas dans le sens de l'Histoire.

D'ailleurs, le Premier ministre semble résolu à ne rien négliger. En effet, si j'en crois des informations de presse, l'Institut des hautes études de défense militaire, qui relève de sa compétence, ne va-t-il consacrer son stage de cette année « à l'importance et à la signification de l'électorat communiste en France » ?

Or, ce fameux institut a pour mission de faire subir une certaine préparation à des officiers généraux et supérieurs, à des hauts fonctionnaires et à des personnalités du secteur privé de l'économie, c'est-à-dire des patrons dont il serait intéressant de connaître les noms.

Ces messieurs vont donc s'occuper de l'électorat communiste et les frais de l'enquête qu'ils vont mener sont naturellement à la charge du contribuable, bien entendu ; et l'on peut même penser que M. Pompidou ne s'en tiendra pas là. Pourquoi ne ferait-il pas analyser l'électorat de gauche, ce qui serait dans la logique d'une politique dont on sait comment elle débuta et à quoi elle aboutit dans d'autres pays.

Il ne restera plus ensuite à M. Pompidou qu'à étudier les moyens de les mettre en œuvre afin d'assurer en tout état de cause la majorité aux gaullistes. Peut-être verrons-nous le Gouvernement procéder comme dans les assemblées d'actionnaires et voter au lieu et place des électeurs. Et, qui sait, M. Pompidou pense peut-être à faire, sur le plan du suffrage universel, ce qu'il a déjà fait pour la sécurité sociale en supprimant purement et simplement les élections, ce qui rendrait d'ailleurs inutile l'analyse de l'électorat communiste.

En tout cas, pour en venir à de pareils procédés, il faut croire que votre Gouvernement n'a pas une bien grande confiance dans son avenir.

M. le Premier ministre, agissant en temps que chef de l'U. N. R. U. D. T., a lancé récemment un triple mot d'ordre : fidélité, ouverture, progrès. Il est piquant d'entendre parler de fidélité à propos d'un groupement où se sont retrouvés de nombreux politiciens dont les fidélités ont été successives et contradictoires. Pour ce qui est de l'ouverture, c'est la version qui se veut un peu plus noble de ce que l'on pourrait appeler, d'un terme plus exact, « le racollage ». Et, lorsque M. Pompidou précise

qu'il n'y a pas de place dans sa galère pour les communistes, il prend une précaution bien inutile, car nous ne sommes nullement disposés à aller frapper à sa porte ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour ce qui est du progrès, il suffit de savoir ce que sont vos récentes ordonnances pour être fixé sur le sens pompidolien de ce terme. A la vérité, tout nous montre que l'après-gaullisme hante bien des esprits ; il y a tellement de prétendants qui attendent leur heure que chacun d'eux songe à se faire valoir... (*Sourires.*)

L'Auvergne prolifique a donné deux prétendants qui sont, certes, des associés, mais en même temps des rivaux. (*Nouveaux sourires.*)

Lors du dernier vote sur la motion de censure, M. Pompidou a entraîné dans son sillage M. Duhamel et une partie de son équipe particulièrement sensible aux attraits du pouvoir. Aussi notre collègue de Seine-Maritime — que chacun de nous connaît — sorte de pape déclinant du centrisme, dont la situation électorale est des plus branlantes, s'est-il mis à jouer les indignés et à jeter un regard du côté de la gauche qu'il voudrait bien voir se diviser, étant en cela d'accord avec M. le Premier ministre.

Tous ces prétendants ont en commun le souci de continuer une politique qui n'a que trop duré.

C'est pourquoi, pensons-nous, il faut que la gauche consolide son union sur la base d'un programme commun, afin de se préparer à assurer la relève démocratique d'un régime finissant, dont le caractère néfaste et l'incohérence s'étalent sous nos yeux. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs travées à gauche.*)

M. Maurice Bayrou. Vous nous avez emmenés loin du budget. Ce n'est pas un de vos meilleurs numéros !

M. le président. Monsieur Bayrou, vous n'avez pas la parole.

M. Jacques Duclos. Regardez cet olibrius ! C'est lui qu'il faut rappeler à l'ordre ! (*Rires à l'extrême gauche. — Protests au centre droit.*)

M. Jean Bardol. M. Bayrou adore la conversation.

M. le président. Je vous en prie !

La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est une épreuve difficile pour l'auditoire et pour moi-même de prendre la parole après tant d'éminents orateurs, surtout quand leur verve est nettement plus colorée que la mienne (*Rires.*) et leurs allusions plus machiavéliques.

Aussi ai-je l'intention de descendre des cimes où nous ont entraînés les précédents intervenants...

M. Maurice Bayrou. C'est une vue de l'esprit !

M. Yvon Coudé du Foresto. ... pour m'intéresser à des questions qui peuvent vous paraître mineures mais dont on aurait tort, je crois, de sous-estimer l'importance. Je passerai tout d'abord à grands traits sur l'inventaire quasi rituel des critiques d'insuffisances et j'aborderai le plus rapidement possible des suggestions.

Parlons en premier lieu de l'impasse, brièvement, car on y a fait déjà beaucoup d'allusions tout à l'heure. Nous la voyons resurgir avec le « collectif » budgétaire ; 1967 s'annonce comme devant faire apparaître une impasse de l'ordre de 7.100 millions de francs. Le ministre des finances doit ressentir des affres rétrospectives — je crois que M. Tron en a déjà parlé — en songeant que, si son prédécesseur avait réussi à faire inclure l'interdiction de l'impasse dans la Constitution, il risquerait, ainsi que vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de sérieux ennuis ! (*Sourires.*)

Cela m'amène à répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire ici, à savoir qu'en politique comme en amour, il y a deux mots qu'il faut se garder d'employer : ni « toujours », ni « jamais ». (*Nouveaux sourires.*)

Mes amis et moi ne sommes pas systématiquement hostiles à une impasse raisonnable, ayant un rôle moteur dans l'économie et ne mettant pas en péril la stabilité monétaire. De plus, si impasse officielle il y a également pour 1968, elle a, en fait, toujours existé depuis la guerre et la République, cinquième du nom, n'a rien innové en cette matière. Elle a laissé simplement aux lois de règlement le soin de la découvrir et de cerner le montant du déficit. Mais la texture même du budget qui nous est présenté permet-elle d'attribuer à cette impasse une vertu motrice ? Il est permis d'en douter.

M. le rapporteur général soulignait que la relance ne peut procéder que de deux opérations : la première à long terme

résultant de l'effet des investissements ; la seconde, à plus court terme, qui ne peut provenir que d'un accroissement de la consommation. L'un et l'autre sont nécessaires et, en période de stagnation, je ne veux pas dire de récession, la relance de la consommation est seule capable d'éviter de retomber encore plus bas en attendant les bienfaits des investissements. Or, pour accroître la consommation, il n'y a que deux moyens dont l'effet peut être combiné pour conduire à ce seul résultat qui est l'augmentation du pouvoir d'achat. Ce but peut être atteint soit par la réduction des prix, soit par l'augmentation des ressources.

Voulez-vous que nous examinions très rapidement les deux ? L'accroissement moyen des prix jouxtera 3 p. 100 à la fin de l'année 1967 pour une prévision de 2,7 p. 100. N'oublions pas qu'une étude antérieure de l'O. C. D. E., je le précise parce qu'il y a eu tout à l'heure une incertitude à cette tribune à cet égard, fixait à 2,5 p. 100 la limite maximum avant l'inflation chronique.

C'est en 1968 que les facteurs de hausse intervenus depuis le mois d'août vont jouer à plein. La hausse des prix des services publics — les transports, l'énergie, les prestations sociales, les taxes, et j'en passe — ne pourra être épongée, ni par les entreprises qui, de gré ou de force, seront obligées de les incorporer dans leurs prix, ni par les ménages dont les prestations familiales ou les salaires n'ont pas suivi le même rythme de croissance.

De plus, la hausse statistique ne fait ressortir que des moyennes et, si le Gouvernement fait toujours ses efforts — je ne l'en blâme point — pour maintenir les éléments du S. M. I. G., les familles constatent, jour après jour, qu'elles sont obligées de se priver de l'accessoire pour conserver l'essentiel. Or, je me permets de faire observer que c'est souvent l'accessoire dont la fabrication fournit du travail rémunérateur à ces mêmes familles.

Si j'aborde le chapitre des ressources, en 1967, la progression des salaires paraît avoir été supérieure à la moyenne de la progression des prix. Mais le nombre des demandes d'emplois s'est accrue de 61.000 unités. Il est passé de 146.900 en septembre 1966 à 217.600 en septembre 1967. Encore cette progression a-t-elle été limitée par la prolongation de la scolarité et vous me permettez de citer ici M. Sauvy qui, dans la brochure *Jeunes Patrons* d'août-septembre 1967, admet, très modestement d'ailleurs, que le nombre de chômeurs se situe entre 300.000 et 400.000, soit 1,5 p. 100 de la population active si l'on prend le chiffre le plus bas.

Je voudrais vous rendre attentifs sur ce point, le même article souligne qu'il ne s'agit que de moyennes et que « les distorsions sont telles entre populations actives telles qu'elles sont et celles nécessaires pour répondre aux besoins, qu'il devient illusoire d'utiliser les méthodes néo-classiques de stimulation pour résorber les poches localisées de chômage ».

Comment ne pas admettre que, dans ces conditions, et par un réflexe de prudence, les ménages ne préfèrent garder des disponibilités pour parer aux dangers d'une éventuelle crise d'emploi et, par conséquent, évitent des achats non essentiels qu'ils auraient effectués en d'autres temps ?

Je voudrais maintenant aborder les sujets dont je vous avais dit tout à l'heure qu'ils pouvaient paraître à première vue moins importants et vous entretenir de ce qu'on appelle les dépenses improductives.

Le budget, dans une période difficile, devrait s'abstenir du maximum de dépenses improductives. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vais pas céder à la facilité en dénonçant, après tant d'autres, les dépenses militaires ou de prestige dont j'aurai l'occasion de reparler lors de la discussion du budget de l'armée ou de celui de l'aviation civile.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. Mais, c'est peut-être une notion moins bien connue, les dépenses improductives directes de l'Etat ne sont pas seules à affecter l'économie de la Nation. Il y a celles qu'une paperasserie aberrante et une conception archaïque, pour vouloir être trop précise, de notre système fiscal imposent à tous, particuliers comme entreprises.

Quand on considère la somme de temps perdu, le nombre d'experts en comptabilité nécessaire pour répondre aux exigences tatillonnes d'une fiscalité démentielle, on en arrive à penser que, finalement, les « retombées » — puisque le terme est employé couramment actuellement — donc les retombées civiles de ce régime fiscal sont telles qu'elles coûtent plus cher à la Nation que les dépenses de prestige directes et qu'elles entretiennent un climat permanent de mécontentement voisin de la révolte.

Vos techniciens des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, recherchent la perfection, là où la simplicité serait de mise...

M. François Schleifer et plusieurs sénateurs. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto. ... et ils ont une sorte de génie de la complication.

M. François Schleiter. Ils sont trop savants !

M. Yvon Coudé du Foresto. Voulez-vous que nous en examinons quelques exemples ?

Prenons la T. V. A. Je pense que son système est simple, mais il existe une telle variété de taux et d'exceptions que tel ou tel commerçant ou petit producteur de biens divers de consommation devra ventiler ses ventes en dix-sept ou dix-huit colonnes.

Ce matin, on nous a présenté en commission des finances le résultat des cogitations du Gouvernement concernant l'application de la taxe à la valeur ajoutée aux agriculteurs. Je dois être peu doué, monsieur le secrétaire d'Etat — je vous en fais l'aveu — mais je n'ai pas encore réussi à très bien comprendre.

M. le secrétaire d'Etat. Je vous expliquerai.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Moi non plus, je n'ai pas compris !

M. Yvon Coudé du Foresto. Il vous faudra beaucoup d'efforts, monsieur le secrétaire d'Etat, pour parvenir à ce résultat !

Toujours est-il que les principales organisations syndicales agricoles — et M. le rapporteur général l'a souligné — avaient donné leur accord à ce texte sous réserve de quelques amendements qui seront présentés.

Il y a deux hypothèses possibles : ou bien elles sont comme moi, elles n'ont pas compris ; ou bien elles se sont dit que le texte serait inapplicable, ce qui est encore possible car ce ne serait pas la première fois que nous constaterions ce résultat.

M. le secrétaire d'Etat. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Yvon Coudé du Foresto. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat. Mon interruption sera très brève : je suis tout à fait prêt à retirer l'article 9 qui coûte à l'Etat 1.350 millions de perte de recettes sur les années 1968 et 1969 cumulées.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Plus mille huit cents postes de fonctionnaires qu'il faut créer pour l'appliquer !

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne demande rien du tout, si ce n'est simplement à comprendre. Vous m'avez promis tout à l'heure de m'expliquer. J'attends ce moment avec plaisir, mais pour l'instant je vous avoue qu'il faut plusieurs journées pour parvenir à assimiler ce texte.

Alors on est arrivé à se demander si de telles complications ne constituent pas un moyen de faire disparaître plus rapidement les petites exploitations agricoles. Ce problème soulève de tels drames humains qu'une méthode artificielle conduirait à de graves désordres.

On nous a indiqué tout à l'heure — je crois que c'est M. Tron — qu'il aurait peut-être fallu attendre que l'Allemagne commence pour profiter de son expérience dans ce domaine. Je ne suis pas absolument convaincu et je ne vous blâme pas d'avoir pris les devants. Ce que je redoute, c'est que la complication que nous avons mise dans le système ne conduise à le rendre d'une application extrêmement difficile.

L'Allemagne va prévoir deux taux ; les autres partenaires de la C. E. E. penchent vers la même solution. Pour notre part, nous voulons à tout prix un système théoriquement parfait, mais pratiquement, il sera, je crois, d'une application très difficile.

On veut traquer la fraude et l'on a raison. On veut protéger le contribuable français contre la tentation de frauder et l'on a également raison. Mais je voudrais bien savoir qui aura le courage de protéger l'inspection des finances contre son imagination trop fertile et sa débauche de complications. (*Très bien ! et applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que des impôts simples, aisés à établir et à contrôler, élimineraient les plus grandes fraudes et éviteraient à l'énorme masse des contribuables de périr sous le poids de déclarations si compliquées et de menaces si diffuses que chacun se sent concerné, même étant de bonne foi. Tout cet arsenal n'est souvent mis en place que pour viser un ou deux cas particuliers, qui échappent, bien entendu, au sort qu'on entend leur réserver.

Nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre. Les agents du Trésor, qui sont des gens sérieux et dévoués, n'arrivent plus

à suivre l'avalanche de circulaires modificatives, rectificatives, qui construisent, détruisent ou annulent. Les contrôles s'en ressentent et les retards dans l'établissement des rôles s'accroissent. Nous sommes nombreux, appartenant d'ailleurs à des régions très diverses, à n'avoir pas reçu nos feuilles d'impôts...

M. Paul Chevallier. C'est bien vrai !

M. Yvon Coudé du Foresto... et il est vraisemblable que nous serons amenés à payer le troisième tiers en même temps que le premier tiers provisionnel de l'année prochaine. J'entends bien que le ministre de l'économie et des finances a déclaré qu'un délai serait accordé pour le paiement du premier tiers provisionnel, ce qui le fera intervenir alors en même temps que le second et nous retomberons dans le même inconvénient. Cette méthode est dommageable pour le Trésor, intolérable pour les contribuables et ce n'est guère fait pour améliorer l'état d'esprit de la nation.

Si l'on ajoute à ce fatras un besoin de changement désordonné qui fait jour après jour projeter puis voter des textes qui ne sont jamais appliqués parce que inapplicables, on s'aperçoit plus encore que le poids des impôts, les complications issues de cerveaux trop fertiles rendent enragés les plus pacifiques des hommes.

Nous vous avons dit que la loi sur les plus-values foncières serait d'une application difficile et, au surplus, qu'elle conduirait probablement à des effets encore plus regrettables que les inconvénients auxquels elle devait remédier. Elle est restée pratiquement sans portée et elle a même été nocive. Je crains que le P. L. O. F. n'ait le même sort.

S'il fallait citer toutes les lois dont les décrets d'application n'ont pas été promulgués, la séance n'y suffirait pas. Le mal est encore plus grand qu'on ne peut le définir. On emploie les bonnes volontés, les compétences à tant de travaux inutiles qu'il n'y a plus la possibilité de se consacrer aux choses sérieuses.

En 1936, on parlait des deux cents familles à pluri-compétence ; on décidait alors de limiter les postes de P. D. G. auxquelles leurs membres pouvaient accéder. Quelqu'un aura-t-il le courage de dire à combien d'organismes nombre de hauts fonctionnaires appartiennent ?

Comment trouvent-ils alors le temps de faire leur vrai métier ? Je ne veux pas citer de noms — je serai charitable — mais dans le privé, je suis disposé, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous en nommer quelques-uns.

La France, peut-on dire, est sous-administrée par trop d'administrateurs trop zélés. Elle a une équipe de décision entourée de tant de *brain trusts* qui cogitent et se contredisent, que des prises de position saugrenues ont lieu qui mettent Parlement et population dans des situations dangereuses.

Je voudrais aborder maintenant un autre sujet et là, je m'en vais être vraiment très indulgent pour les ministres et je crois qu'il y ont droit. Ils ne sont pas omnivalents et je ne les blâme pas. Mais ils présentent certainement de bonne foi des projets grossièrement sous-estimés et qui se révèlent des gouffres à l'usage.

Je ne veux pas citer ici nombre de cas précis — on en a déjà abondamment parlé à cette tribune — mais vous en trouverez l'écho dans des rapports que j'aurai l'occasion de faire ces jours-ci. Je vais toutefois en mentionner un. Les frais de développement du *Concorde* dépasseront 8 milliards de francs actuels, c'est-à-dire qu'ils seront multipliés par trois ou quatre par rapport au devis initial.

Il en a été ainsi — et je fais ainsi bonne mesure — aussi bien du temps de la IV^e République que du temps de la V^e pour Pierrelatte, le tunnel du mont Blanc, le pont de Tancarville, et j'en passe ; dès lors il est compréhensible qu'il ne reste plus grand-chose pour les autres domaines, qui constituent pourtant l'essentiel, c'est-à-dire les revenus des familles, l'éducation nationale, la santé publique et l'agriculture.

Il est également compréhensible que l'Etat ait la tentation de ne pas tenir des promesses dont le prix serait incompatible avec les dépassements enregistrés par ailleurs. Je pense aux anciens combattants, à la retraite des vieux, aux affectations du fonds routier, à l'équipement rural, à l'électrification — dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le ministre, et je vous ai écouté avec beaucoup d'attention lorsque vous avez signalé l'effort fait en faveur de l'équipement rural. Permettez-moi de vous dire que, en ce qui concerne l'électrification dans mon département, je dirai même dans ma région du programme, les programmes de 1967 sont inférieurs de 38 à 40 p. 100 à ceux de 1966, qui étaient eux-mêmes inférieurs de 20 p. 100 à ceux de 1965. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Et l'augmentation des crédits est de 0 p. 100 !

M. Joseph Raybaud. Et beaucoup ne sont pas encore dégagés !

M. Yvon Coudé du Foresto. Les conséquences peuvent encore se révéler plus nocives. Nous établissons périodiquement des plans ; nous en sommes à l'exécution du V^e. Encore qu'ils n'aient pas été conçus dans l'esprit que nous souhaiterions, ils ont au moins une vertu : ils fixent des objectifs à moyen terme et, s'il est évident que des corrections minimales peuvent y être apportées pendant leur durée d'exécution, leur cheminement ne devrait pas en être sérieusement affecté.

Mais la facilité laissée au Gouvernement d'opérer de larges transferts, les distorsions auxquelles conduisent les dépassements que je soulignais voilà un instant, amènent les plans à être exécutés, mais avec des différences substantielles selon les différents chapitres du budget. Les postes sacrifiés sont, hélas, ceux dont les insuffisances nous semblent les plus criantes ! Je vous citerai deux exemples, extraits du *Figaro* daté du 10 novembre, journal qui n'est pas suspect d'être absolument hostile au Gouvernement. (*Sourires.*)

Fin 1968, le Plan ne sera exécuté qu'à concurrence de 57 p. 100 pour les autoroutes, de 58 p. 100 pour la S. N. C. F., et de 29,8 p. 100 seulement pour la voirie nationale. Nous serons alors à la fin de la quatrième année du Plan. Pour l'armée, à la même époque, le titre V du budget de l'armée sera exécuté à 77 p. 100 — ce que je ne reproche pas — et les distorsions dont je parlerai lors de mon rapport sur cet important budget se traduiront par une réalisation de la force nucléaire stratégique dans la proportion de 88 à 90 p. 100. Ce ne sont là que deux exemples, mais nous constatons année après année que le Plan n'est autre chose qu'une déclaration d'intentions qui doit se traduire chaque année dans le budget par une tranche correspondant à son exécution, ce qui permet toutes les entorses au profit de certains chapitres et au détriment d'autres.

Je voudrais à ce sujet faire état d'une question qui a été à peine effleurée au cours des interventions de cet après-midi ; il s'agit de la situation des crédits votés.

Nous avons pour habitude d'accepter sans aucune discussion la reconduction des crédits votés. Or ils représentent 90 p. 100 de nos crédits budgétaires. Les progrès réalisés dans certains chapitres eu égard aux améliorations techniques devraient entraîner des réductions sur les crédits. Si vous me permettez une image un peu osée, je dirai que l'apparition des ordinateurs devrait entraîner la disparition des manchettes de lustrine et des plumes d'oie ; or il nous semble qu'il n'en est rien. Vous me permettez d'estimer qu'il est temps d'en finir avec ces errements. L'an prochain, j'espère que nous aurons l'occasion de discuter des crédits votés au même titre que des mesures nouvelles.

J'en arrive aux suggestions. Si nous sommes convaincus de la nécessité d'une certaine souplesse, nous sommes hostiles à la licence. Mais les mauvaises habitudes sont prises et il n'est à nos yeux qu'un seul moyen pour y parer : c'est de renoncer, pour l'exécution du plan, à la notion un peu archaïque mais qui demeure sacro-sainte, de l'annualité du budget. Un budget pluriannuel portant sur 90 p. 100 des crédits d'investissement essentiels avec limitation draconienne des transferts, aurait un double avantage : amener de gré ou de force les prévisions de dépenses à serrer la réalité de plus près, éviter aux financiers la tentation de favoriser telle ou telle réalisation aux dépens de telle ou telle autre. Cela éviterait également les notifications tardives dont le but évident est de soulager le Trésor par des artifices incompatibles avec la réalisation économique des projets. Cela éviterait encore aux entreprises des ruptures de charge préjudiciables aux travailleurs et que le contribuable finit toujours par payer.

Je conclus en vous précisant que ces réflexions que j'ai tenu à vous livrer concernent des errements auxquels il faut renoncer sous peine de voir à bref délai contribuables et salariés, qui sont hélas les mêmes, devenir enrégés !

L'Etat doit se corriger s'il veut corriger ses administrés. Evitons la fraude, c'est bien. Evitons de la provoquer, c'est mieux. Redonnons à l'Etat une honnêteté qu'il a perdue dans ses promesses et dans ses engagements, et ce sera presque parfait. (*Applaudissements sur de nombreuses traversées à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Filippi.

M. Jean Filippi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où s'ouvre au Sénat le débat budgétaire, les statistiques semblent nous apporter deux éléments nouveaux qui peuvent constituer aux yeux du Gouvernement les signes avant-coureurs d'un début de reprise économique : d'une part, la production industrielle, qui stagnait depuis un an à l'indice 153, indice sans le bâtiment et corrigé des variations saisonnières, a passé à 156 pour le mois de septembre ; d'autre part, en matière de commerce extérieur, nous

avons pour le mois d'octobre une couverture des importations par les exportations à 98 p. 100 et vous avez annoncé que vous étiez en superéquilibre du fait qu'il s'agit des importations C. A. F. et des importations F. O. B., ce qui est vrai, mais constitue une annonce inhabituelle.

Sans doute, considérez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces clignotants officieux donnent une sorte de feu vert à votre budget et vous sentez-vous à cet égard un peu mieux qu'il y a quelques semaines. Pour ma part, je ne partage pas cette opinion et je voudrais faire un certain nombre de constatations avant de me permettre de formuler quelques suggestions.

Je ferai quatre constatations. Le contexte économique et social me paraît mauvais. Les perspectives économiques que vous nous présentez pour 1968 me semblent peu réalistes. En matière de politique budgétaire vous avez abandonné les principes auxquels vous avez voulu donner une valeur sacramentelle et, enfin, nous avons un budget qui n'est pas comme les autres puisque le temps des coups de semonce et des concessions est arrivé.

Le contexte économique et social me semble mauvais parce que, comme on vous l'indiquait tout à l'heure, la stagnation de la production industrielle dure maintenant depuis un an et ce n'est pas sur les résultats d'un mois que nous pouvons trouver un optimisme raisonnable. Le chômage s'aggrave. Les chiffres sont contestables et contestés et ils ont été abondamment cités à cette tribune. J'indiquerai plutôt les tendances. Les demandes d'emplois non satisfaites augmentent : en septembre, 4 p. 100 d'augmentation par rapport à l'année dernière ; en octobre, 49 p. 100 ; en novembre, 50 p. 100 et à Paris, si j'en crois la presse, le chômage a doublé par rapport à l'année dernière.

En même temps, les prix montent et, du reste, la plupart des facteurs de hausse, c'est le Gouvernement lui-même qui les a déclenchés, qu'il s'agisse des tarifs publics : le gaz, l'électricité, les chemins de fer, la R. A. T. P., qu'il s'agisse des conséquences de votre ordonnances sur la sécurité sociale ou des incidences futures sur les prix de la réforme de la T. V. A.

Nous nous trouvons dès lors dans une situation paradoxale puisque au lieu d'avoir, ce qui est le souhait de tous les gouvernements, l'expansion dans la stabilité, nous avons en quelque sorte la stagnation dans l'inflation. Je ne crois pas être original en disant cela puisque dans le numéro d'*Entreprise* qui a paru le 11 novembre, quelqu'un que vous utilisez à la télévision et qui par conséquent doit partager vos idées sur le plan économique, M. Drancourt, dit que la situation est « insolite ». Il semble même inquiet. Il envisage vis-à-vis du Marché commun des mesures de sauvegarde et il ajoute : « Que la Grande-Bretagne dévalue demain et nous serons contraints d'en faire autant ».

Je ne partage pas les inquiétudes de M. Drancourt, mais je suis obligé de constater que sur la base de la situation économique, financière et sociale actuelle, vos prévisions me paraissent des hypothèses qui ont peu de chance de se réaliser. Par exemple — et vous faisiez appel ce matin à l'arithmétique, je vais à mon tour faire appel et à l'arithmétique et à la géométrie pour essayer de me faire comprendre — je ne vois pas comment vous allez avoir un produit intérieur brut de 5 p. 100 en hausse en 1968 par rapport à 1967 avec une production industrielle dont la courbe, si j'ose dire, est pour 1967 une droite horizontale, de telle sorte que pour avoir, en matière de production industrielle, 5 p. 100 en moyenne, il faut que selon une ligne droite ascendante, vous atteigniez à la fin de l'année 1968 10 p. 100 de plus qu'au début. Pour ma part, cela me paraît invraisemblable, et bien que votre optimisme soit dans une certaine mesure cautionné par les autorités de Bruxelles, qui prévoient une reprise pendant l'année 1968, je pense que vos prévisions seront encore plus fausses en 1968 qu'elles ne l'ont été en 1967.

Evidemment, dans vos prévisions de recettes fiscales vous jouez à la fois sur la production et sur les prix. Il est possible que vous comptiez sur les prix pour compenser la production, mais alors il vaudrait mieux le dire. D'une façon générale, je crois que vous devriez mieux informer l'opinion publique. Par exemple pour la production industrielle, on a lu dans tous les journaux — et c'était évidemment inspiré par le Gouvernement — que les difficultés de nos exportations vers l'Allemagne en récession étaient à l'origine de cette situation, mais l'Allemagne ne représente, par nos exportations, et c'est déjà beaucoup, qu'à peu près 2 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Dans votre rapport économique et financier, vous constatez une baisse des exportations sur l'Allemagne de 8 p. 100 ; l'impact est de 1,6 p. 1000. Comment voulez-vous avec 1,6 p. 1000 expliquer au public l'absence d'expansion de votre production industrielle ? Je ne comprends absolument pas pourquoi vous avez, soit inspiré, soit laissé passer ce que j'appellerai l'explication allemande, l'alibi allemand. Mais vous justifiez ce déficit,

de l'ordre de deux milliards de francs que vous prévoyez pour 1968, et qui sera en réalité plus élevé, en disant qu'il est destiné à un soutien de la conjoncture.

Troisième constatation, vous parlez un langage nouveau et on l'a remarqué à cette tribune à plusieurs reprises — vous voudrez bien m'excuser d'y revenir mais cela me paraît très important — vous avez abandonné, vous démentez les principes de politique budgétaire que vous avez toujours proclamés et il me semble que les trois piliers de votre sagesse budgétaire s'effondrent.

Votre premier pilier, c'était l'absence de collectif. Vous nous en présentez un qui, à lui seul, est aussi élevé que l'impasse totale des pires budgets de la IV^e République.

En ce qui concerne la croissance des dépenses de l'Etat, qui devait suivre celle du revenu national, ou la précéder de très peu, sagesse qui est aussi celle que posent les autorités européennes, il y a très longtemps que vous n'êtes pas d'accord avec le principe que vous proclamez, et je passe condamnation.

Mais, vraiment, vous me semblez être dans une situation délicate puisque vous êtes, vous, le permanent du ministère des finances.

Vous aviez, en effet, il y a peu de temps, un ministre qui considérait que l'équilibre, avec une certaine débudgétisation, bien entendu, devait être quelque chose d'intangible, que cet équilibre devait devenir constitutionnel. La référence à Poincaré me paraît abandonnée; maintenant, c'est à Keynes que vous en appelez, mais je crains que vous fassiez du « keynesisme » sans le vouloir, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. (*Applaudissements.*)

Je crois, en effet, que vous êtes débordé par les faits. Vous n'avez rien prévu et vous voilà maintenant devant des budgets en déficit et en déficit avoué. Vous n'êtes pas seulement débordé par les faits, vous êtes aussi débordé par vos troupes, et je crois que c'est le premier budget au cours duquel vous ayez reçu à l'Assemblée nationale autant de coups de semonce. Il y a eu d'abord l'amendement Poudevigne, qui correspondait à une réclamation très ancienne et très justifiée de la confédération nationale des cadres et vous l'avez, du reste, finalement accepté.

Il y avait également l'article sur la T. V. A. agricole; nous ne voulons pas en reprendre l'histoire qui est un peu compliquée et que nous retrouverons, du reste, au cours de ce débat.

Il y a eu le rejet des budgets de la police, de l'intérieur, des rapatriés et le refus de percevoir la redevance de l'O. R. T. F. Vous avez réparé au moins une partie des dégâts grâce à la procédure du vote bloqué, mais vous avez compris que le temps des concessions était venu et c'est un peu aussi le temps des sourires.

Le centre, dont on parle si souvent et dont on ne sait pas très bien ce que c'est, ce centre vous paraît maintenant « à séduire ». Au moment des élections présidentielles, M. Pompidou disait avec beaucoup d'ironie que M. Lecanuet « avait préféré la photographie à la candidature ». Au moment des élections législatives, on traitait le centre et une partie au moins de la gauche « d'apôtres du déclin » — ce ne sont que des constatations — je crois qu'actuellement vos rapports avec un certain nombre de membres du centre sont, ou du moins voudraient être, bien meilleurs.

Mais à ces constatations, que je crois objectives, je voudrais ajouter une opinion qui, je l'espère, le sera aussi: je pense que si vous en êtes là, c'est à cause des erreurs que vous avez commises dans le domaine économique et financier, et je vais vous citer celles qui me paraissent les plus importantes. C'est d'abord un plan de stabilisation trop tardif et trop prolongé, et qu'à mon avis vous avez fait partir trop tard parce que vous avez commis une confusion en ce qui concerne les incidences économiques et financières de nos malheurs en Algérie et de l'afflux des rapatriés; vous les avez considérés comme des producteurs; il fallait, pensiez-vous, encourager la production pour qu'ils puissent trouver des emplois, et vous n'avez pas assez vu en eux des consommateurs qui ont contribué à l'époque à l'inflation. Erreur économique évidente.

Autre erreur sur le Marché commun.

Vous avez accéléré l'union douanière et vous avez freiné l'union économique, d'où un certain nombre d'inconvénients pour l'industrie française puisque vous roulez à la fois d'une façon paradoxale et sans amortisseurs.

Votre réforme de la T. V. A. — on aura l'occasion d'en reparler au cours du débat — est certainement trop technocratique. Vous allez nous expliquer tout à l'heure comment elle se présente pour l'agriculture. Un grand effort de propagande ou plutôt d'information est fait. Je ne suis pas sûr que la compréhension des contribuables puisse être à la hauteur de votre effort.

Enfin, les ordonnances, qui ne sont pas toutes mauvaises, mais pour la plupart nocives, comportent, par le démantèlement de la sécurité sociale, des conséquences dont vous entendrez encore parler. M. Jeanneney, qui est un homme si sympathique et certainement si populaire dans son département, a dû apprendre avec peine par la presse que des manifestations se déroulaient devant chez lui à ce propos.

Maintenant que j'ai dressé ce petit palmarès de vos erreurs ou de ce que je considère comme tel, je voudrais, afin que vous ne me reprochiez d'être un opposant éternellement destructif et jamais constructif, formuler quelques avis, je n'ose pas dire: vous donner quelques conseils. Il en est que vous pourriez suivre, il en est d'autres que vous ne pourriez certainement pas suivre, mais je vous les donnerai tout de même.

Parmi ceux que vous pourriez suivre, je vous dirai d'abord de moins croire aux vertus du secret. Le secret, c'est peut-être et même sûrement bon dans la stratégie militaire, mais, en matière économique et financière, c'est franchement mauvais parce que, lorsque les décisions tombent sur les agents économiques d'une façon tout à fait imprévue, lorsqu'elles sont élaborées sans contact avec les intéressés, annoncées sans préparation par un Gouvernement sans programme, elles provoquent un étonnement qui ne permet pas l'adaptation de l'économie. On pourrait presque dire, sans paradoxe, qu'il serait préférable d'avoir une moins bonne politique, mais mieux comprise et mieux annoncée, qu'une politique un peu meilleure, mais dont les commandements tombent de temps en temps comme la foudre.

En second lieu, j'y reviens après en avoir parlé à propos du Plan et en d'autres occasions, vous devriez, vous, revenir, à l'indexation, car sans elle, il n'y a ni vérité des amortissements ni vérité des taux d'intérêt obligataires. Comment voulez-vous que les industriels investissent lorsqu'ils ne peuvent amortir que sur la valeur initiale alors qu'avec la hausse des prix la valeur de remplacement est très différente?

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Bien sûr!

M. Jean Filippi. Comment voulez-vous que l'épargne soit véritablement encouragée lorsqu'elle sait que la dégradation du pouvoir d'achat de la monnaie lui mangera peu à peu et son capital et ses intérêts?

Enfin, vous devriez également en finir avec votre politique du coup par coup qui comporte un grand risque d'arbitraire et, en même temps, présente pour les agents économiques comme pour les contribuables une très grande complication. Il vaudrait mieux que vous laissiez plus de liberté dans un cadre mieux défini, que votre planification soit mieux affirmée et, surtout, mieux suivie. On nous a dit tout à l'heure que, dans bien des cas, même lorsque l'état lui-même était en cause, elle ne l'était pas. Pour que cette planification soit efficace, il faudrait aussi qu'elle fût coordonnée à l'échelle européenne, il faudrait que le comité de politique à moyen terme de Bruxelles fasse des progrès. Du reste, le Gouvernement s'y efforce, mais il est vraisemblable que l'atmosphère, à Bruxelles, n'est pas en ce moment extrêmement favorable aux suggestions françaises.

Si vous suivez ce conseil, sans doute n'en sera-t-il pas de même pour d'autres et j'aborde ma seconde série de suggestions.

Oserai-je dire que vous devriez revenir sur un certain nombre de mesures qui concernent la sécurité sociale? Votre réforme n'est, en effet, qu'une opération comptable par diminution des prestations et augmentation des cotisations; puisque vous étudiez ce problème depuis des années et que tout une série de rapports ont été rédigés, vous auriez pu faire une véritable réforme et, quitte à être impopulaire, mieux valait faire un travail sérieux.

Quant au domaine réservé en matière économique et financière, je le crois nocif; une méthode qui ne laisse pas aux ministres leur pleine responsabilité est génératrice de retards et d'erreurs qui peuvent présenter des dangers mortels.

J'aurais été heureux que soit engagé — non pas par ma voix qui, à cet égard, est très peu autorisée, mais par d'autres — un véritable débat sur les dépenses de prestige. Je sais que vous n'aimez pas le mot et le rapporteur général l'a dit tout à l'heure, mais nous, nous n'aimons pas la chose! (*Très bien! et sourires à gauche, au centre gauche et sur plusieurs travées à droite.*)

En ce qui concerne, par exemple, l'aide au tiers monde, les chiffres sont connus; votre politique consiste à réduire, en pouvoir d'achat si j'ose dire, cette aide au tiers monde, puisque vous la maintenez constante en valeur absolue, mais j'estime qu'il faudrait la diminuer réellement et modifier sa répartition.

Je ne vois pas de raison pour que notre pays soit toujours celui qui, par rapport à son revenu par tête, donne le plus fort

pourcentage au tiers monde, qui lui en a peut-être une reconnaissance en matière de politique étrangère, mais non, croyez-moi, en matière économique.

Quant à la force de frappe, que l'on pourrait qualifier de force de frappe solitaire puisque le mot est à la mode, comment en connaître le coût ? D'une part, il est dispersé dans un très grand nombre, tout au moins dans un certain nombre de budgets et, d'autre part, à mon très grand étonnement, j'ai lu dans la presse — elle a dû se tromper ! — que le ministre de la défense nationale avait indiqué à l'Assemblée nationale que c'était un secret militaire et qu'on ne pouvait pas en parler ! Ce n'est pas ma conception, mais je m'étonne que ce soit la sienne. (*Sourires.*) De toute façon, ce n'est pas sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas sur votre Gouvernement que nous pouvons compter pour faire, dans ce domaine, des économies.

En conclusion, je dirai que le gouvernement qui, dans un temps maintenant prévisible, succédera au vôtre en fera de massives, qu'il pourra ainsi, sans nouveaux impôts et sans déficit, pratiquer une politique sociale qu'il étudiera avec les organisations syndicales...

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Jean Filippi. ... et avec les représentants de la nation et qu'il servira ainsi les intérêts des travailleurs et la reprise de la consommation intérieure.

Mais ce gouvernement de demain ne se bornera évidemment pas à ce transfert de crédits du prestige au bien-être, il devra aussi être plus humain et, en même temps, plus efficace que le vôtre et, pour cela, il devra être à la fois ambitieux dans le domaine social et réaliste sur le plan économique et financier.

Vous promettez au pays — ce sont vos propres termes — le progrès économique et la justice sociale. Je ne crois pas que vous lui apportiez ni l'un ni l'autre, mais ce gouvernement de demain aura pour objectif un peu plus : la prospérité économique et le progrès social, qui ne vont pas l'un sans l'autre. Il se fixera des étapes et, par une action persévérante et progressive, il atteindra l'une et l'autre. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur de nombreuses travées à droite.*)

M. le secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai l'intention de répondre brièvement à l'ensemble des intervenants car demain, dans la discussion de la première partie de la loi de finances, nous serons amenés à examiner toute une série d'articles, les uns ayant trait à la taxe sur la valeur ajoutée prise dans son ensemble, les autres concernant son application à l'agriculture ; il sera également question de l'impôt sur le revenu, dont une partie est traitée dans les textes qui vous sont soumis, et d'un certain nombre de taxes que propose le Gouvernement. Par conséquent, j'aurai tout au long de l'après-midi et de la soirée de demain, largement l'occasion de répondre à toute une série de préoccupations qui ont été formulées. Par ailleurs, la discussion du budget proprement dit, à laquelle je m'efforcerai de participer bien que j'aie beaucoup d'obligations — et au ministère des finances pour des raisons que chacun connaît et à l'Assemblée nationale — ce qui m'obligera à prévoir des relais devant le Sénat, me permettra, en tout cas permettra à mes collègues d'intervenir sur chacun des chapitres et de répondre à vos préoccupations.

Je voudrais donc, ce soir, faire une réponse brève. Je tenterai, en tout cas, de la faire simple, car j'ai entendu reprocher au Gouvernement quelque obscurité, sinon dans ses propos, du moins dans ses textes.

J'ai entendu formuler, non point par M. le rapporteur général, mais par la commission des finances dont il est le porte-parole, ainsi que par un certain nombre d'orateurs, une série de critiques. Je dois dire, pour demeurer objectif, que l'on m'a fait aussi — et M. Filippi encore à l'instant — des suggestions positives.

J'entends bien, mesdames, messieurs, qu'il est toujours facile de se livrer à des critiques, les unes d'ailleurs étant fondées, les autres l'étant moins parce que la particularité de ce Gouvernement est de durer, comme on l'a rappelé, depuis 1958, avec quelques variantes sur la personne du Premier ministre ou la composition des gouvernements, mais avec une grande continuité dans sa conception financière, et d'être responsable de sa propre gestion, à l'inverse de ce qui se passait autrefois où, à partir du moment où un gouvernement était renversé, on l'accusait de tous les péchés d'Israël.

Si un certain nombre d'orateurs ont élargi le débat et traité de problèmes plus généraux, les critiques ont porté essentiellement sur le domaine financier. Dans ce domaine, la critique est facile, mais elle a quelque chose d'injuste ; en matière financière, on ne peut jamais considérer que le problème est résolu, à l'inverse de ce qui se passe en matière de mathématiques. A partir du moment où une situation est stabilisée, où l'on a pris un certain nombre de mesures de redressement, où l'économie se porte bien, il arrive qu'un incident de parcours imprévisible, qu'il soit intérieur ou, à plus forte raison, qu'il ait une origine internationale, survienne et remette en cause toutes les orientations qui ont été prises, obligeant le ministre de l'économie et des finances à faire les rectifications nécessaires.

L'économie d'un pays se conduit comme un orchestre et les incidents de parcours sont inévitables. Il est donc nécessaire de considérer une gestion dans son ensemble, de ne pas adresser une critique particulière, mais de faire de véritables bilans étendus sur un certain nombre d'années.

Quelles sont les critiques que l'on a formulées ? Parlant de 1967, on nous a dit : « Vous avez commis des erreurs », et M. le rapporteur général a même cité mes propos de l'année dernière. Je ne dis pas qu'il ait tronqué mon texte, ce n'est pas dans ses habitudes, mais il n'a cité que la dernière partie de ma conclusion, alors que j'avais moi-même formulé des réserves et que j'avais indiqué que le problème de la sécurité sociale demeurerait pendant, comme celui des entreprises nationalisées.

Il n'en reste pas moins qu'en 1967 il y a eu un incident de parcours que nous n'avions pas prévu ou du moins dont nous n'avions pas prévu l'amplitude. La profondeur de la dépression, non seulement en Allemagne, mais dans d'autres pays, a produit des secousses que nous n'avions pas prévues ; j'ajoute que nos experts — nos « technocrates » a-t-on dit tout à l'heure, mais je préfère dire « nos techniciens » — n'avaient pas décelé avec exactitude un autre phénomène — et on ne peut pas leur reprocher de ne pas consulter des pythonisses et de ne pas faire tourner les tables ! — c'est que cette évolution européenne en même temps que certaines actions sectorielles allaient contribuer, chez nous, en effet, à une certaine accentuation du chômage que M. le rapporteur général et un certain nombre d'orateurs ont indiquée, et je vais y revenir dans un instant.

Mais il s'est aussi produit un phénomène tout à fait imprévisible et d'une très grande ampleur que la commission des comptes de la nation a appelé « l'épargne de précaution », c'est-à-dire que, devant l'incertitude de l'emploi pour un grand nombre de catégories sociales — c'est un réflexe que l'on peut comprendre — les gens ont épargné davantage pour avoir une certaine sécurité qu'ils n'attendaient plus dans l'emploi. Ce phénomène s'est traduit par un accroissement considérable de l'épargne dont le montant est le plus élevé que nous ayons connu depuis un certain nombre d'années. Tout le démontre, qu'il s'agisse des dépôts dans les caisses d'épargne, des volumes des comptes courants bancaires. Tout cela a pesé sur le niveau de la consommation.

Voilà un réflexe dont l'ampleur était difficilement prévisible et qui explique que nous ayons commis des erreurs dans les prévisions. Il est vrai que le produit intérieur brut n'a pas atteint le niveau initialement prévu. Le chômage s'est accru, les investissements productifs sont — nous avez-vous dit — insuffisants ; enfin les dépenses stériles — pour reprendre l'expression de M. le rapporteur général — continuent d'être excessives et le Gouvernement n'y a pas apporté les remèdes suffisants.

Voilà pour l'essentiel des critiques, j'y reviendrai dans un instant. En face on nous propose des remèdes. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, vous pouvez en être certains, les différents intervenants. Je ne crois pas transformer, déguiser ou maquiller leur pensée en disant qu'en dehors de la réduction de ces dépenses stériles, la seule direction proposée était d'accroître la consommation à la fois en augmentant les revenus et en diminuant le poids de la charge fiscale, remèdes traditionnels et bien agréables pour un gouvernement qui consisteraient à diminuer les impôts, à augmenter l'ensemble des salaires, des traitements et des transferts sociaux. Si tel était vraiment, mesdames et messieurs, le remède, nous ne braverions pas l'impopularité en ne l'appliquant pas.

Dans le cas d'espèce, si nous avons proposé des mesures plus difficiles et plus impopulaires, c'est que les difficultés cliniques de l'économie nous y conduisent.

Pour répondre aux différentes objections soulevées tout à l'heure, je dirai que de plus en plus notre économie est largement ouverte vers l'extérieur. C'est un phénomène dont nous avons parfaitement conscience et qui est d'une telle importance que des conversations avec les ministres des finances des six pays sont prévues à date fixe ; tout récemment je recevais, en compagnie de M. Debré, le ministre de l'économie et des finances

allemand : nous avons eu des conversations à la fois intéressantes et indispensables pour ajuster la conduite de nos économies. Car, je le répète, dans la mesure où nous vivons dans une économie ouverte nous deviendrons de plus en plus tributaires de nos partenaires.

Pour reprendre une expression que vous connaissez bien mais qui n'est pas de moi, « nous ne pourrions pas et nous n'aurons jamais le droit de faire plus de bêtises que nos partenaires ». C'est en cela, en effet, que nos actions elles-mêmes sont limitées et que nous sommes observés par des économies qui sont désormais interdépendantes, avec des frontières ouvertes.

On a parlé du chômage, et il est vrai qu'il a crû en France. Il faut toutefois ramener les chiffres à leur réelle proportion. Il est exact, monsieur le rapporteur général, qu'il y a 216.000 demandes d'emploi non satisfaites mais une stricte notion du chômage ne peut s'appliquer qu'aux chômeurs secourus...

M. Charles Suran. Et aux autres !

M. le secrétaire d'Etat. ...car ce sont là des gens qui occupaient effectivement un emploi, qui l'ont perdu et qui reçoivent maintenant des allocations de chômage.

M. Antoine Courrière. Ce n'est pas valable pour les jeunes.

M. le secrétaire d'Etat. Je ne dis pas qu'il ne faut pas tenir compte du chiffre de ceux qui sont simplement demandeurs d'emploi, de ce chiffre que j'ai cité et qui figure dans les documents remis au Parlement, mais je dis qu'entre celui qui demande un emploi et celui qui l'a perdu et qui reçoit une indemnité de chômage, il y a une différence. (*Protestations à gauche.*) Or, le nombre de chômeurs secourus est de 56.100, dernier chiffre connu.

M. Paul Mistral. Et les autres, ils ne mangent pas peut-être ?

M. Jean Bardol. Il n'y a pas que cela, il y a aussi des considérations familiales. C'est incroyable !

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat, je vous prie.

M. le secrétaire d'Etat. Je maintiens, malgré les remous que ces paroles ont déjà provoqués, que la législation que nous venons de prendre en généralisant le mécanisme des allocations de chômage, en harmonisant l'ensemble des communes qui désormais sont classées au même taux, en dégageant, soit dit en passant, les collectivités locales des charges de ce chef, conduit incontestablement à un accroissement plus rapide du nombre des chômeurs secourus.

Tout cela ne signifie pas que le Gouvernement ne demeure pas attentif à ce problème, qui nous préoccupe ; l'ensemble des ordonnances qu'on a critiquées tout à l'heure, en particulier l'ordonnance sur l'emploi, est particulièrement favorable, en effet, aux personnes en chômage, à la fois pour les avantages financiers qu'on peut leur donner et pour le mécanisme de emploi contenu dans ces ordonnances.

Ce qu'il faut retenir de l'ensemble du problème du chômage en France, c'est qu'il y a à la fois des problèmes venant de l'extérieur qui pèsent sur nos entreprises marginales, qu'il y a sectoriellement des difficultés propres à telle ou telle entreprise et qui posent des problèmes locaux, ardues et difficiles, mais qui ne relèvent pas de causes à caractère national par l'insuffisance de l'emploi.

Il faut retenir surtout, en particulier pour les 216.000 demandes d'emploi non satisfaites, qu'il n'y a pas coïncidence entre l'offre et la demande, pour des raisons de qualification professionnelle, car plus nous avançons dans la modernisation, dans la technicité, plus la qualification professionnelle s'impose.

L'effort que nous devons faire, et Dieu sait si nous n'y manquons pas, est encore insuffisant. Dans cette matière, on ne fera jamais assez. Il faut donner une qualification professionnelle, en particulier aux jeunes, pour que désormais ils puissent satisfaire aux offres d'emploi restées sans réponse faute pour eux d'avoir une qualification appropriée. Cela est très important.

On nous a reproché aussi de ne pas faire assez d'investissements productifs. Il est toujours nécessaire, en la matière, d'avoir une vue globale du problème. C'est l'éternelle question dans ce débat, devant le Sénat, à l'occasion des problèmes des collectivités locales. Le problème est toujours présenté sous l'angle de l'insuffisance des ressources d'autofinancement des communes, mais il faut l'examiner sur l'ensemble des ressources de ce pays et des affectations de ces ressources.

L'investissement a deux sources, comme chacun sait : ou bien l'autofinancement des entreprises elles-mêmes ou bien

l'épargne, qui passe en particulier par les canaux traditionnels de l'emprunt. Or le niveau de l'épargne est conditionné, dans ce pays, par de nombreuses raisons. Le Gouvernement accomplit un effort pour favoriser l'épargne et, semble-t-il, avec succès. Le niveau de l'épargne, s'il est donc conditionné par de nombreux éléments que je ne rappellerai pas, connaît une limite qu'on ne peut pas franchir. L'autofinancement des entreprises est conditionné lui aussi par le niveau des prix, lui-même soumis à la compétitivité que chacun connaît. Tout cela est adapté à un équilibre global qui impose finalement des limites qu'il faut respecter.

Je sais bien que l'on peut recourir à un financement purement monétaire et j'ai entendu avec intérêt sur ce point critiquer le Gouvernement en disant qu'il avait changé de doctrine quant au problème de l'impasse. L'impasse, voulez-vous que nous en parlions une fois pour toutes, si je puis m'exprimer ainsi ? Le Gouvernement, a-t-on dit, voulait figer dans un texte législatif une certaine doctrine de l'équilibre global. Je ne sais pas s'il y a eu des intentions, je constate que cela n'a pas été fait et que, par conséquent, ce n'est pas un point de vue gouvernemental puisqu'il n'a pas été exprimé sans un texte législatif déposé. Donc, n'en parlons plus. En tout cas, le Gouvernement ne renie rien de ce qui a été fait dans le passé ; au contraire, il en est solidaire et il l'approuve.

Nous avons connu en 1962, et M. Filippi en a indiqué une des raisons, un processus inflationniste dont les causes étaient très diverses ; je les connais mieux que personne puisque, comme vous le savez, étant ministre des rapatriés à cette époque, j'ai pu constater combien leur retour a pesé sur le niveau de la consommation. Nous avons connu un phénomène inflationniste et un manque de main-d'œuvre à un point tel que nous allions chercher des travailleurs partout où nous pouvions en trouver — Espagnols, Portugais, Turcs — sans parler des Nord-Africains.

C'est ainsi que nous avons été amenés à déclencher le plan de stabilisation. Trop tard, nous a dit M. Filippi. Nous l'avons fait et cela a provoqué de telles récriminations que nous aurions pu regretter de l'avoir déclenché trop tôt. Quoi qu'il en soit, ce plan de stabilisation ayant été décidé, nous avons tenté de remettre en ordre l'économie. Quelle était la doctrine ? Dans une période de surchauffe de l'économie, à partir du moment où le niveau de l'emploi est plus que saturé, où les prix flambent, il est indispensable d'avoir un équilibre réel et global du budget et de faire en sorte que les crédits du dessous de la ligne ne soient pas plus inflationnistes en ajoutant encore aux différents éléments inflationnistes qui se trouvent dans les circuits de l'économie.

C'est la raison pour laquelle le budget a été suréquilibré, comme vous le savez, c'est-à-dire que les dépenses à caractère définitif étaient excédentaires et venaient soulager le « dessous de la ligne ». Cela était tout à fait cohérent et nécessaire ; je crois que cela était une bonne politique malgré les inconvénients que ces mesures ont pu présenter, je le reconnais.

A l'heure où je vous parle, en 1967, la situation est complètement inversée. Il y a du chômage, nous venons de le dire. Il est tout à fait vrai que l'économie a été déprimée, que le taux de progression de la production intérieure brute ne sera pas de 5 p. 100 mais d'un peu plus de 4 p. 100.

La règle qui doit subsister, c'est l'équilibre du « dessous de la ligne », c'est-à-dire les dépenses et les recettes à caractère définitif de l'Etat. Mais pourquoi ne pas compter que l'économie puisse être alimentée par le dessous de la ligne, alors qu'à l'évidence elle en a besoin ? Quelle est la limite qui doit, en effet, être imposée ? Je l'ai rappelé à plusieurs reprises devant le Sénat. A l'inverse de ce qui a été fait sous la IV^e République, non pas du tout pour reprendre ce vieux conflit entre la IV^e et la V^e République, mais simplement pour dire des vérités objectives, il ne faut pas faire de financement monétaire et avoir recours à des avances de la Banque de France. Or, on a dit : sept milliards en 1967, c'est épouvantable ! Jamais sous la IV^e République nous n'avons connu un tel niveau.

Les chiffres sont les chiffres. En 1957, l'impasse en francs courants était de 11.680 millions, ce qui, traduit en francs 1967, si mes calculs sont bons, représente 17.840 millions pour un budget de l'ordre de la moitié de celui que nous avons actuellement. C'était là un financement monétaire par des recours à la Banque de France et l'on relançait l'économie avec de l'inflation. Je ne critique pas...

M. Charles Suran. Oui, mais il y avait aussi la guerre d'Algérie !

M. le secrétaire d'Etat. Qu'on ait eu raison ou tort de le faire, je n'en dis rien, je dis que telles étaient les méthodes de financement purement monétaires, que les recours à la Banque de France étaient pernicieux pour l'économie et constituaient un

mécanisme inflationniste, déclenchant le processus que tout le monde a connu à cette époque.

En 1967, nous soutenons l'économie par un financement du dessous de la ligne en évitant le financement monétaire et nous serons, monsieur le rapporteur général, je le dis avec honnêteté, tout à fait à la limite. C'est pourquoi il faut qu'en 1968 soit opéré un certain redressement et je vais dire ce qui le rend possible.

Je sais bien qu'on peut toujours chercher une querelle au Gouvernement, mais je vous indique que, si demain, l'expansion étant repartie et le nombre de chômeurs ayant diminué, nous devons avoir de nouveau des tensions, nous reviendrons à un budget en parfait équilibre et peut-être même avec un super-équilibre au-dessus de la ligne pour financer les dépenses du dessous de la ligne.

Il n'y a là aucune contradiction, c'est un comportement normal et l'on ne peut pas à la fois reprocher au Gouvernement de faire face à une situation économique un peu molle que tout le monde connaît bien et de soutenir l'économie par ces sept milliards qui seront dépensés effectivement en 1967 et qui sont particulièrement nécessaires. Si nous n'avions pas pris les mesures qui ont conduit à ce découvert, ce n'est pas un taux de 4 p. 100, mais peut-être de 3 que nous aurions connu et sans doute un nombre de chômeurs beaucoup plus important.

On nous dit : vos ordonnances, votre T. V. A., tout cela va porter atteinte au niveau des prix et vous allez avoir un problème ; vous avez déjà un problème en 1967, vous l'aurez en 1968. Est-il vrai, oui ou non, qu'en 1967 le Gouvernement a financé vous le verrez d'ailleurs dans le collectif, trois milliards d'avances à la sécurité sociale ? Personne ne se trompe sur ce terme d'avances, bien entendu. Si nous n'avions pas fait les réformes que nous avons réalisées par voie d'ordonnances, le déficit prévisible pour 1968 aurait été supérieur à 4 milliards et aurait peut-être atteint 5 milliards.

Il aurait pesé d'abord sur les entreprises qui sont surchargées et rencontrent des difficultés pour résoudre leurs problèmes d'autofinancement par les limites qu'elles rencontrent pour leurs prix et qui résultent moins maintenant de la taxation ou du blocage que de la concurrence extérieure permanente. C'est pourquoi tout le monde estime qu'il faut alléger les entreprises. Le Gouvernement fait pour les entreprises un effort d'assainissement nécessaire. Il est certain que l'opération qui est effectuée en 1968 est une opération d'assainissement et de courage qu'il faut faire en début de législature — messieurs les maires, je ne vous ferai pas une démonstration — car nous sommes, en effet, dans la première année de cette législature.

Si nous n'avions rien fait, les entreprises auraient supporté le poids de ces 5 milliards en 1968, qui seraient devenus près de 10 milliards en 1970, charge insupportable qui aurait pesé sur l'ensemble des prix et sérieusement perturbé l'ensemble de l'économie.

On critique la T. V. A. M. Coudé du Foresto n'a pas apporté de critiques sur son principe, mais tous les autres orateurs l'ont fait. Ces critiques me paraissent injustifiées. Je comprends — je suis peut-être le mieux placé dans cette assemblée pour le dire — qu'un certain nombre de redevables qui ne sont pas encore assujettis à la T. V. A., je pense à l'artisanat, au petit et moyen commerce et au commerce tout court, aient des appréhensions en face d'une législation nouvelle. J'ai passé des jours et des jours dans les provinces françaises, devant les chambres de commerce et d'industrie, à recevoir ces commerçants et ces artisans. J'ai accueilli très longuement dans mon cabinet des délégations de tous ces milieux professionnels avec lesquels nous avons eu un dialogue très largement ouvert et finalement très productif.

Je comprends très bien qu'ils aient quelque appréhension, cela est légitime, mais ne change pas le principe. On ne peut pas à la fois s'orienter vers une Europe plus ouverte, plus compétitive sans aller vers une harmonisation fiscale. Or, nous sommes les pères de la T. V. A. pour une raison bien simple : c'est que la IV^e République, en 1954, a créé la T. V. A. et c'est tout à son honneur. Ce que nous avons fait, nous, en 1966, et vous, en votant ce texte, c'est la généralisation, c'est-à-dire l'extension uniquement aux secteurs qui, jusqu'à présent, ne sont pas assujettis. Nous avons là une grande expérience que nos partenaires trouvent remarquable.

Permettez-moi de vous conter une anecdote à cette heure tardive. Etant tout jeune secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, en 1962, et m'initiant aux problèmes difficiles de ce ministère, j'ai reçu, à la demande de M. Giscard d'Estaing, ministre à l'époque, une délégation de la commission des finances du *Bundestag* qui m'a dit : votre T. V. A. nous intéresse. Il paraît que vous allez la généraliser, nous voulons faire des études. Les Allemands ont fait des études, ils ont trouvé cette T. V. A.

tellement séduisante qu'ils l'appliquent, comme vous le savez, le 1^{er} janvier prochain.

J'ai lu dans un journal humoristique — je ne reproche pas aux Français de faire de l'humour — que T. V. A. voulait dire « tout va augmenter » (*Sourires.*) et que, dans le cas d'espèce, on allait connaître une augmentation extraordinaire. Malheureusement, le jour où le ministre des finances allemand est venu, il m'a apporté un journal allemand où l'on disait : « La T. V. A. est un avantage considérable pour vous, commerçants, et constitue une véritable dévaluation d'un niveau de 2 p. 100. Baissez vos prix pour que nous soyons plus percuteurs à l'exportation et à la concurrence ! »

Retenons ces deux comportements. Je ne généralise pas le comportement humoristique à l'égard de l'ensemble des Français, mais dans la compétition européenne l'harmonisation fiscale est indispensable. On ne la réalise que progressivement, mais il y a là une mécanique qui mène à la modernisation, à l'investissement des entreprises et qui constitue une perte de recettes pour le budget par rapport à la législation inchangée de plus de 2 milliards et demi, monsieur le rapporteur général, que nous compensons pour partie par l'augmentation des droits sur l'essence et sur les alcools. C'est cependant une perte nette de 1.300 millions que nous supportons en 1968. C'est la seule raison pour laquelle nous n'avons pu entreprendre pour cette même année 1968 une réforme de l'impôt sur le revenu, la priorité étant donnée à la T. V. A.

Je crois que la T. V. A. peut présenter des inconvénients, mais je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit tout à l'heure M. Jacques Duclos. Il y a une tarte à la crème qu'il est facile « d'enfourcher » concernant la T. V. A. (*Rires.*), à l'image de ce journal humoristique. A la vérité, le nouveau régime de la T. V. A. provoquera dans certains secteurs quelques augmentations...

M. Jean Bardol. Sur le caviar !

M. le secrétaire d'Etat. ... nous le reconnaissons, mais dans d'autres secteurs cette réforme devrait provoquer des baisses très importantes de 20 ou 25 p. 100. Ce sont des taux très importants et, par exemple, dans notre système actuel certaines taxes vont disparaître totalement ou presque, notamment le taux de 20 p. 100.

Autrement dit, l'assiette de cet impôt disparaît et il s'y substitue d'une façon plus générale un taux de 16,66 p. 100, ce qui constitue une perte de recettes car beaucoup d'articles qui relevaient d'une taxe de 10 p. 100 ne seront plus taxés qu'à 6 p. 100.

On peut craindre que le commerçant ne répercute la hausse dans les cas précis que j'indiquais tout à l'heure, mais ne répercute pas la baisse, en quoi il aura tort puisque les frontières sont pratiquement ouvertes et que, dans la mesure où il maintiendra des prix à un niveau qui ne serait pas calculé normalement, un apport de marchandises extérieures viendra menacer ses positions.

J'aurai l'occasion de parler de l'extension de la T. V. A. à l'agriculture, que le Gouvernement n'était pas obligé de proposer. Il l'a fait, pour aider le monde paysan dont il a conscience des difficultés. Le texte proposé, auquel il a réfléchi avec les organisations professionnelles très largement et fréquemment consultées, aboutit, par rapport à une législation inchangée à un manque à gagner de 1.200 millions de francs pour les deux années cumulées 1968-1969.

C'est pourquoi, à l'Assemblée nationale, j'ai informé les députés que le Gouvernement ne demanderait sur l'article 9 aucun vote bloqué, en leur disant : « C'est à vous de jouer. Si vous ne voulez pas de cet article qui représente un effort fiscal très important en faveur des paysans, prenez-en vous-même la responsabilité ! ». Mesdames, messieurs, je tiendrai le même raisonnement devant vous.

Enfin, on a parlé des problèmes des dépenses inutiles, en tout cas stériles. C'est un vieux débat que je ne reprendrai pas. On a dit tout à l'heure, certainement par une mauvaise référence, que le ministre des armées ne voulait pas dévoiler le coût de la force de frappe ; j'ai protesté et précisé qu'elle coûtait 6 milliards de francs.

M. Antoine Courrière. Personne ne peut le croire !

M. le secrétaire d'Etat. Si vous ne voulez pas le croire, je n'y peux rien. Je vous affirme que le coût de cette force de frappe est de 6 milliards de francs. Nous avons donné un certain nombre de chiffres détaillés, M. le rapporteur général y a d'ailleurs fait référence. Ce secteur, accompagné du domaine de l'électronique, de ce qu'on appelle maintenant les circuits intégrés, est un secteur de pointe conçu avant tout pour un objectif de défense. Il conduit d'ailleurs à des progrès sensibles dans le sec-

teur civil, progrès qui s'accomplissent tous les jours et qui bénéficient de l'effort qu'on a déployé — pourquoi ne pas le dire ? — dans le secteur militaire. Vous avez deux exemples tout à fait frappants et je pourrais en citer des centaines.

C'est d'abord l'aérotrain qui résulte directement des recherches qui ont été réalisées et qui va apporter dans les transports locaux des éléments très importants.

Il y a aussi une pile qu'on appelle *Phénix* parce qu'elle renaît de ses cendres. Elle se nourrit au plutonium et, par un miracle que je suis incapable d'expliquer, elle en produit plus qu'elle n'en consomme. Tout cela entre dans le cadre des recherches orientées vers le secteur atomique qui, nous pouvons le dire, bouleverseront profondément l'ensemble de l'économie nationale.

Enfin, les circuits intégrés occasionnent des dépenses qui ne sont pas stériles, croyez-moi, mais au contraire particulièrement productives.

Je termine rapidement, car je n'ai pas le désir d'être très long. J'entends bien que l'on peut dire : « Notre politique est très simple : il faut diminuer les impôts et augmenter les traitements et les salaires, l'aide aux vieux, les transferts sociaux. Ainsi vous relancez la consommation et provoquez la reprise ».

Croyez-vous avoir affaire à un gouvernement masochiste...

M. Jean Bardol. Oui. (*Rires.*)

M. le secrétaire d'Etat. ... qui, pour le plaisir, se ferait à lui-même des blessures, et croyez-vous sérieusement que, si la relance de l'économie était possible en réduisant les impôts et en augmentant les traitements, les salaires et les allocations aux vieux, nous ne le ferions pas ? Nous aurions tout le monde avec nous ! Ne pensez-vous pas que précisément si nous ne le faisons pas c'est qu'en effet la relance de l'expansion par le seul élément de la consommation est une politique dangereuse et même catastrophique comme nous l'avons vu dans le passé. Il est vrai qu'en 1967 le niveau de la consommation est inférieur à celui que nous aurions souhaité : 3,8 p. 100 au lieu d'un peu plus de 4 p. 100. C'est pourquoi nous avons pris une mesure que vous jugez timide, mais qui coûte quand même 400 millions de francs, cette réduction de 100 francs sur l'imposition des petits revenus qui va aider à accroître la consommation.

Mais ce serait trop facile. Le véritable problème auquel nous sommes confrontés, c'est en effet d'établir un diagnostic difficile pour 1968, car nous risquons de connaître l'an prochain, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, la T. V. A., en particulier, certaines hausses de prix, peut-être plus fortes que nous le pensions, pour des raisons psychologiques autant que techniques ou mécaniques, que nous nous efforçons de maîtriser mais qui peuvent exister. En même temps, et en partie en raison de la T. V. A., certains stocks ont été dégonflés et vont être immédiatement regonflés à partir du 1^{er} janvier prochain pour bénéficier des mesures nouvelles.

L'ensemble des experts européens — monsieur le rapporteur général, ce ne sont pas seulement nos experts — pensent qu'une reprise sera amorcée fin 1967 ou début 1968. Elle sera progressive et non brutale, de telle sorte que nous pourrions connaître, dans les premiers mois de l'année prochaine, une conjoncture complètement inversée avec certaines tensions, avec certaines tendances en matière de prix que nous devons maîtriser et un risque monétaire qu'il nous faudra surveiller. Voilà la situation telle que nous la diagnostiquons, d'où la prudence du ministre de l'économie et des finances, car si nous relâchons trop vite la machine, compte tenu de la conjoncture, nous risquons de retomber, au début de 1968, dans un processus d'inflation.

Il faut donc observer une attitude modérée en faisant les corrections nécessaires si celles-ci s'imposent. Il faut que la consommation retrouve un niveau compatible avec le développement de l'épargne qui reste toujours essentiel et qui doit, dans notre économie, continuer à être accentué. Il faut en même temps que la production retrouve un certain rythme sans connaître ni emballament, ni tension. Il faut en même temps que nous puissions accroître nos exportations car c'est pour notre économie une condition de vie ou de mort.

Enfin, il faut tenir compte de l'ouverture des frontières et de la concurrence internationale. C'est à la fois un diagnostic difficile et un comportement délicat, d'où la prudence que nous observons. Nous verrons en 1968. Car il nous appartiendra d'apporter des corrections dans tel ou tel secteur si nous avons le sentiment, soit que la consommation est trop faible, soit que les prix flambent. Il y a un certain nombre de corrections qu'il faut faire, avec rapidité d'ailleurs, et nous serons prêts à les faire. Nous allons voir. Mais il ne faut pas toujours aller dans le sens du vent car la revendication que vous indiquez est trop facile ; elle ne serait pas favorable à l'ensemble

de l'économie française. Or, c'est de cela que nous nous soucions.

Tels sont, mesdames, messieurs, les propos à la fois trop brefs et peut-être trop longs à cette heure tardive que je voulais tenir.

Dans les interventions qui ont été faites et qui sont toutes de qualité, j'ai trouvé qu'il y avait des critiques à la fois trop nombreuses et peut-être trop systématiques de ce qui avait été fait. Pourquoi ne pas dire que dans tel ou tel secteur le Gouvernement a réussi ou que dans tel ou tel autre il n'a pas réussi, ce que nous disons, mais que ce n'est pas entièrement sa faute et que d'autres à sa place n'auraient pas fait mieux.

Enfin, dans une gestion, avant d'affirmer que tout est mauvais et que rien ne va, que tout est désastreux, il faut toujours faire un bilan global. Je crois objectivement parlant que, depuis 1958, ce bilan est positif, bien qu'il comporte des imperfections et qu'il y ait des redressements nécessaires, des orientations à donner ; il reste et il restera toujours beaucoup à faire. C'est pourquoi nous avons le sentiment que ce budget est honnête, sincère. C'est aussi un budget courageux qui comporte un certain nombre de mesures impopulaires qu'il vous sera plus facile de repousser que de voter. Mais je crois qu'il prend une orientation prudente, favorable, tenant compte des circonstances extérieures. Nous verrons au cours de l'année les rectifications qui pourraient y être apportées. Quand, en effet, nous fixons un découvert de l'ordre de 2 milliards, donc très inférieur à celui de 7 milliards, c'est parce que nous pensons que la conjoncture sera meilleure en 1968. Nous aviserions s'il en était autrement.

Telles sont, mesdames, messieurs, les explications que je voulais fournir à propos de l'objectif que nous voulons atteindre. Soyez convaincus que je continuerai à répondre aux différents orateurs qui interviendront dans la suite de ce débat. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs travées à droite.*)

M. Jean Bardol. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un brillant cavalier et je ne sais pas si vous enfourchez les tartes à la crème (*Sourires.*), mais vous avez passé pas mal d'obstacles. N'ayant pas les mêmes dispositions hippiques que vous, vous me permettrez d'enfourcher mon dada familial, celui du chômage.

Vous avouez le chômage, vous vous dites objectif et vous me répondez qu'il faut ramener le chômage à sa juste dimension. Vous voulez donner une impression exacte du chômage en France. Vous citez le chiffre de 56.000 chômeurs secourus, en prétendant que c'est là la totalité de ceux qui ont perdu leur emploi. C'est absolument faux. Je voudrais vous citer très rapidement sept catégories de chômeurs réels qui ne sont pas des chômeurs secourus. Et je m'étonne que vous ne l'ayez pas fait dans votre intervention.

Comme vous le savez, il faut cinq chômeurs dans une commune pour ouvrir un fonds de chômage. Prenez dans un chef-lieu de canton une entreprise qui disparaît et licencie ses 80 ouvriers. Ces ouvriers habitent dans vingt communes différentes, comptant 4 ouvriers par commune. Aucun de ces chômeurs n'apparaîtra dans vos statistiques.

En second lieu, il y a les victimes des conditions de revenus : une femme qui est licenciée et mise au chômage, si son mari travaille, ne sera pas non plus comptée dans les chômeurs secourus.

La troisième catégorie est celle que j'appellerai les licenciements qui ouvrent des problèmes de contentieux. Ils sont extrêmement nombreux. Cela nécessite des enquêtes pendant des mois ; pendant ce temps les chômeurs ne sont pas secourus.

Quatrième catégorie : c'est celle des travailleurs dits saisonniers qui, eux non plus, ne sont pas secourus.

Cinquième catégorie : ce sont les travailleurs qui ne se sont pas fait inscrire en temps voulu et qui sont nombreux.

Sixième catégorie : pour être secouru, il faut avoir travaillé pendant un certain temps dans l'année qui précède.

Septième catégorie : les commerçants et artisans mis en faillite, qui doivent cesser leur activité, ne sont pas, non plus, secourus.

Dans le chiffre des chômeurs secourus n'entrent donc pas une quantité de chômeurs réels, et il y a lieu de faire une différenciation entre ceux qui ont déjà occupé un emploi et ceux qui n'en ont jamais occupé, c'est-à-dire des centaines de milliers de jeunes dont vous ne pouvez pas résoudre le problème. Ce n'est pas 400.000 chômeurs, c'est beaucoup plus que cela, et c'est un problème angoissant. C'est pourquoi

M. Duclos a dit que le ministère devenait un ministère d'aménagement du chômage plutôt qu'un ministère économique capable de relancer l'emploi dans ce pays.

M. Auguste Pinton. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Je voulais demander tout à l'heure à M. le secrétaire d'Etat la permission de l'interrompre, mais j'ai préféré le laisser terminer. Qu'il me permette de lui dire, lorsqu'il évoquait le masochisme dont le Gouvernement serait accablé, qu'en toute honnêteté nous pensons plutôt, lorsque nous l'évoquons, à l'autosatisfaction qu'au masochisme.

Mais ce n'est pas pour cela que j'ai demandé la parole. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez tout à l'heure, en évoquant les dépenses causées par la force de frappe, indiqué que, grâce à ces recherches, des progrès considérables avaient été accomplis dans des domaines scientifiques, ce dont chacun ici ne peut que se réjouir, bien sûr. Je crois tout de même que l'argent nécessaire pour ces recherches aurait pu être employé sans inconvénient avec quelques économies complémentaires. Mais il y a quelque chose qui m'a choqué, et c'est pourquoi j'ai demandé la parole. Il est certain que pendant la guerre 1914-1918 — je cite celle-ci puisque, hélas ! la « matière première » ne manquait pas — d'immenses progrès ont été accomplis, notamment dans le domaine chirurgical. Je ne pense pas, cependant, que personne ait pu se féliciter de cette guerre. Alors, je crois que si des progrès scientifiques ont pu être réalisés, nous n'avons pas à nous en féliciter, car nous sommes convaincus qu'ils auraient pu être réalisés autrement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat a précédemment décidé de n'aborder la discussion des articles de la première partie de la loi de finances pour 1968 qu'au cours de la séance de demain.

— 8 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean de Bagneux, Georges Lamousse, André Cornu, Adolphe Chauvin, Paul Pauly, Jean Noury et Jean Fleury un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 15.)

L'avis sera publié sous le n° 17 et distribué.

J'ai reçu de MM. Marc Puzet, Raymond Brun, Henri Tournan, Amédée Bouquerel, Joseph Yvon, Auguste Billiemaz, Gaston Pams, René Jager, Joseph Beaujannot, Robert Schmitt, Victor

Golvan et Henri Longchambon un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 15.)

L'avis sera imprimé sous le n° 18 et distribué.

J'ai reçu de MM. le général Béthouart, le général Ganeval, Pierre de Chevigny, Jacques Soufflet et André Monteil un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 15.)

L'avis sera imprimé sous le n° 19 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Plait, Lucien Grand, Mme Marie-Hélène Cardot et M. Robert Soudant un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. (N° 15.)

L'avis sera imprimé sous le n° 20 et distribué.

J'ai reçu de MM. Jean Nayrou et Marcel Molle un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1968 adopté par l'Assemblée nationale. (N° 15.)

L'avis sera imprimé sous le n° 21 et distribué.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée au mercredi 15 novembre, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 15 et 16 (1967-1968). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier. (Articles premier à 34.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 7 novembre 1967.

EVACUATION DE LA BASE DE MERS-EL-KÉBIR

Page 1071, 1^{re} colonne, au début de la 18^e ligne :

Lire : « M. Vincent Rotinat. En tout cas, un point est acquis... ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1968 (n° , session 1967-1968), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond :

Commission des affaires culturelles.

MM. Chauvin.....	Affaires étrangères (relations culturelles et coopération technique).
Noury	Jeunesse et sports.
de Bagneux.....	Affaires culturelles.
Cornu	Monuments historiques.
Lamousse	Cinéma.
Pauly	Education nationale.
Chauvin	Coopération.
Fleury	Information. — O.R.T.F.

Commission des affaires économiques.

MM. Pauzet.....	Agriculture.
Brun	Economie et finances.
II. — Services financiers : affaires économiques :	
Equipement et logement :	
Tournan	Logement.
Bouquerel	Routes, voies navigables.
Yvon	Ports maritimes.
Transports :	
Billiemaz	Transports terrestres.
Pams	Aviation civile et commerciale.
Yvon	Marine marchande.
Jager	Industrie.
Beaujannot	Postes et télécommunications.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux :	
Tournan	Aménagement du territoire.
Schmitt	Energie atomique.
Golvan	V. — Commissariat au tourisme.
Longchambon ...	VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

MM. Béthouart.....	Affaires étrangères.
Ganeval	Section commune (Armées).
de Chevigny....	Section forces terrestres (Armées).
Soufflet	Section air (Armées).
Monteil	Section marine (Armées).

Commission des affaires sociales.

MM. Plait.....	Affaires sociales.
I. — Santé publique.	
Grand	Affaires sociales.
II. — Travail, emploi, sécurité sociale.	
M ^{me} Cardot.....	Anciens combattants et victimes de guerre.
M. Soudant.....	Budget annexe des prestations sociales agricoles.

Commission des lois.

MM. Nayrou.....	Intérieur.
Molle	Justice.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 13 NOVEMBRE 1967

Application des articles 74 et 75 du Règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

7193. — 14 novembre 1967. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances si les caisses de bois utilisées par un négociant en gros de fruits et légumes pour la manutention et le stockage de ses marchandises peuvent être considérées comme constituant des matériels de manutention et de stockage entrant dans le champ d'application de l'amortissement dégressif et, le cas échéant, de la déduction fiscale pour investissements prévue par les dispositions de la loi n° 66-307 du 18 mai 1966.

7194. — 14 novembre 1967. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il ne lui paraît pas opportun, dans le cas où la taxe complémentaire serait reconduite pour 1968, d'assouplir les conditions prévues en matière de concours dont peut bénéficier un artisan fiscal au point de vue impôts directs (article 1649 quater du code général des impôts) pour les calquer sur celles relatives à l'obtention de la décote spéciale en matière de T. V. A.

7195. — 14 novembre 1967. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances suivant quelles références et quels principes sont fixés par les commissions communales des impôts directs les loyers matriciels servant de base à la contribution mobilière, dans le cas d'appartements neufs exonérés d'impôt foncier et situés dans des communes recensées.

7196. — 14 novembre 1967. — M. Edouard Soldani rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que la loi n° 66-497 du 11 juillet 1966 relative à l'indemnisation des accidents corporels de chasse a prévu l'institution d'un fonds de garantie permettant l'indemnisation des dommages corporels occasionnés par tous accidents de chasse notamment, même si ces actes ne sont pas compris dans l'obligation d'assurance dès lors qu'ils sont le fait d'un auteur, soit demeuré inconnu, soit partiellement ou totalement insolvable ; il lui signale le cas qui s'est produit dans le département du Var d'un homme qui a été tué accidentellement par un chasseur qui, n'ayant pas l'assurance de chasse obligatoire, est au surplus totalement insolvable ; il lui précise que cet accident laisse une veuve de 20 ans et un enfant de six mois, sans aucune ressource. Il lui demande : 1° s'il est exact que cette veuve ne peut prétendre au bénéfice de la loi du 11 juillet 1966 précitée, sous le seul prétexte que le règlement d'administration publique prévu par cette loi n'a pas encore été publié ; 2° s'il pense qu'une loi votée par le Parlement ne peut être appliquée du seul fait de la carence de l'administration qui, 15 mois après la parution de la loi, n'a pas encore pris le décret d'application susvisé ; 3° s'il estime normal et humain que du fait de cet errement la veuve ne puisse prétendre à aucune indemnité et, dans la négative, s'il ne croit pas nécessaire de donner toutes instructions pour que cette veuve puisse bénéficier de cette loi.

7197. — 14 novembre 1967. — **M. Fernand Verdeille**, se référant à la réponse faite le 20 juin 1967 à sa question écrite n° 6796 relative à l'application de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965, expose à **M. le ministre de l'équipement et du logement** qu'il n'a pas encore été statué sur la plupart des demandes d'acquisition de logements H. L. M. du fait de la non-publication du règlement type de copropriété prévu à l'article 10 du décret n° 66-480 du 14 novembre 1966. En conséquence, il lui demande : 1° la date à laquelle ce règlement sera publié au *Journal officiel*; 2° le délai dans lequel, à compter de cette publication, le préfet devra notifier sa décision définitive, d'une part, au candidat acquéreur et, d'autre part, à l'organisme d'habitations à loyer modéré.

7198. — 14 novembre 1967. — **M. Lucien Bernier** expose à **M. le ministre de l'équipement et du logement** que la procédure de concession à charge d'endiguage, telle qu'elle résulte des textes en vigueur, nécessite son intervention ainsi que celle d'un certain nombre de ses collègues. Ceux-ci ayant consenti en la matière une délégation de compétence à leurs chefs de service locaux, en vue de hâter la solution des affaires en instance dans le département de la Guadeloupe, il lui demande s'il n'envisage pas d'agir pareillement en faveur de son représentant local, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

7199. — 14 novembre 1967. — **M. Adolphe Chauvin** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les fonctionnaires des services actifs de la police, tant de la préfecture de police que de la sûreté nationale, effectuant des services ou des missions de nuit, perçoivent une indemnité appelée communément prime de nuit. Il lui demande quel est le montant horaire de cette indemnité, à quelle date remonte sa dernière revalorisation, et s'il entre dans ses intentions d'intervenir en vue d'en obtenir le relèvement.

7200. — 14 novembre 1967. — **M. Jean Lacaze** expose à **M. le ministre chargé de la fonction publique** qu'une auxiliaire rentrée à la préfecture le 20 janvier 1958 a été nommée auxiliaire d'Etat le 16 décembre 1961, puis agent de bureau en janvier 1962. Les dispositions du décret n° 65-528 du 29 juin 1965, relatif à la titularisation dans les corps de fonctionnaires de la catégorie D d'agents d'Etat, recrutés en qualité d'auxiliaire sont d'ordre permanent. Elles concernent non seulement les personnels qui avaient au moins quatre années de service en qualité d'auxiliaire à la date de la publication du décret (c'est le cas), mais également ceux remplissant postérieurement les conditions requises, quelle que soit la date de recrutement. L'article premier dudit décret ouvre aux auxiliaires le droit d'être titularisés dès leur nomination dans un corps de fonctionnaires de catégorie D, sans qu'un stage préalable leur soit imposable. Il lui demande en conséquence les raisons pour lesquelles cette auxiliaire qui remplit toutes les conditions requises par le décret du 29 juin 1965 n'est pas titularisée d'office, alors que certaines de ses collègues, se trouvant dans la même situation qu'elle, affectées depuis la réforme administrative de juin 1964, ont bénéficié d'office de ces dispositions.

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES
auxquelles il n'a pas été répondu
dans le mois qui suit leur publication.**

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N° 5377 Jean Bertaud ; 6133 Etienne Dailly ; 6789 Ludovic Tron ; 6993 Georges Rougeron.

**MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

N° 6952 Fernand Verdeille.

AFFAIRES SOCIALES

N° 5659 Raymond Bossus ; 5702 Jean Bertaud ; 6371 Georges Rougeron ; 6644 Léon David ; 6871 Georges Rougeron ; 7061 Michel Darras ; 7099 Edouard Bonnefous ; 7106 Camille Vallin ; 7108 Jean Sauvage ; 7111 Lucien Grand.

AGRICULTURE

N° 4624 Paul Pelleray ; 5257 Marcel Brégégère ; 5430 Raoul Vadepted ; 5456 Edouard Soldani ; 6143 Michel Darras ; 6183 Philippe d'Argenlieu ; 6207 Camille Vallin ; 6257 Raymond Brun ; 6270 Marcel Fortier ; 6304 André Méric ; 6379 Edgar Tailhades ; 6425 Martial Brousse ; 6577 Jean Deguise ; 6598 Jacques Verneuil ; 6659 Emile Durieux ; 6666 Modeste Legouez ; 6670 Roger Houdet ; 6891 Michel Kauffmann ; 6911 Octave Bajoux ; 6960 André Dulin ; 6965 Fernand Verdeille ; 6996 André Maroselli ; 7003 Joseph Brayard ; 7004 Joseph Brayard ; 7030 Philippe d'Argenlieu ; 7031 André Méric.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N° 5874 Claude Mont ; 6188 Raymond Bossus ; 7044 Raymond Bossus ; 7059 Marcel Guislain ; 7065 Raymond Boin ; 7109 Martial Brousse.

ARMEES

N° 6112 Georges Rougeron ; 6115 Georges Rougeron ; 6141 Ludovic Tron ; 7038 Ludovic Tron ; 7039 Ludovic Tron.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 3613 Octave Bajoux ; 4727 Ludovic Tron ; 5183 Alain Poher ; 5388 Ludovic Tron ; 5403 Raymond Bossus ; 5482 Edgar Tailhades ; 5542 Robert Liot ; 5579 Jean Sauvage ; 5798 Louis Courroy ; 5799 Louis Courroy ; 5887 Raymond Boin ; 6059 Jean Berthoin ; 6150 Raymond Boin ; 6210 Robert Liot ; 6212 Michel Darras ; 6255 Marie-Hélène Cardot ; 6357 Yves Estève ; 6410 Robert Liot ; 6419 Jean Bertaud ; 6453 Robert Liot ; 6521 Marcel Martin ; 6576 Alain Poher ; 6600 Paul Chevallier ; 6602 André Monteil ; 6673 Léon-Jean Grégory ; 6677 Hector Dubois ; 6686 Robert Liot ; 6691 Robert Liot ; 6706 Philippe d'Argenlieu ; 6744 Marcel Molle ; 6774 Robert Liot ; 6784 Robert Liot ; 6791 Jean Sauvage ; 6820 Etienne Dailly ; 6838 Alain Poher ; 6840 Robert Liot ; 6857 Georges Lamousse ; 6859 Robert Liot ; 6881 Marcel Boulangé ; 6884 Paul Pelleray ; 6885 René Tinant ; 6912 Aimé Bergeal ; 6927 Paul Pelleray ; 6980 Edouard Bonnefous ; 6982 Robert Liot ; 6991 Etienne Dailly ; 6995 Etienne Dailly ; 7006 Ludovic Tron ; 7008 Alain Poher ; 7010 Alain Poher ; 7011 Alain Poher ; 7022 Antoine Courrière ; 7024 Pierre de Chevigny ; 7027 Robert Liot ; 7028 Robert Liot ; 7029 Robert Liot ; 7037 André Armengaud ; 7046 Robert Liot ; 7047 Robert Liot ; 7053 Robert Liot ; 7060 Marcel Molle ; 7066 Alfred Dehe ; 7067 Robert Liot ; 7068 Jean Filippi ; 7070 Robert Liot ; 7071 Robert Liot ; 7077 René Tinant ; 7078 Robert Liot ; 7080 Robert Liot ; 7082 Gabriel Montpied ; 7084 Georges Rougeron ; 7087 Yves Estève ; 7093 Pierre Garet ; 7094 Pierre Garet ; 7096 Robert Liot ; 7103 Edouard Bonnefous ; 7110 Martial Brousse ; 7112 Pierre Barbier.

EDUCATION NATIONALE

N° 2810 Georges Dardel ; 4833 Georges Cogniot ; 4856 Georges Cogniot ; 4890 Jacques Duclos ; 4909 Georges Cogniot ; 5162 Jacques Duclos ; 5733 Georges Rougeron ; 5797 Marie-Hélène Cardot ; 5844 Louis Talamoni ; 6087 Georges Cogniot ; 6271 Roger Poudonson ; 6288 Georges Cogniot ; 6499 Georges Cogniot ; 7041 Georges Cogniot ; 7101 Edouard Bonnefous ; 7104 Edouard Bonnefous.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT

N° 5223 Irma Rapuzzi ; 5562 René Tinant ; 5947 Camille Vallin ; 6415 Joseph Raybaud ; 7033 Pierre Prost ; 7051 Marie-Hélène Cardot ; 7064 Edmond Barachin ; 7098 Robert Schmitt.

INDUSTRIE

N° 6457 Eugène Romaine.

INTERIEUR

N° 6865 Edouard Bonnefous ; 7032 Charles Zwickert ; 7062 Michel Darras ; 7085 Georges Rougeron.

JEUNESSE ET SPORTS

N° 6359 Jean Bertaud ; 7083 Jean Noury.

JUSTICE

N° 6873 Georges Rougeron ; 7001 Marie-Hélène Cardot ; 7012 Marie-Hélène Cardot ; 7021 Gabriel Montpied.

TRANSPORTS

N° 6821 Alain Poher ; 7055 Michel Darras ; 7086 Georges Rougeron.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES SOCIALES

6639. — **M. Roger du Halgouet** demande à **M. le ministre des affaires sociales** si, à la suite du préjudice de carrière subi par les anciens sous-chefs de section administrative des services extérieurs de l'ex-ministère de la santé publique à la suite de la réforme instituée par les décrets du 30 juillet 1964, il peut être tenu compte : 1° de la possibilité qui a été donnée auxdits agents d'être intégrés dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, étant donné le nombre très limité des postes. Dix pour cent d'entre eux ont pu bénéficier d'une telle intégration ; 2° de la possibilité qu'ont les intéressés de se présenter aux concours internes de l'inspection sanitaire et sociale, alors qu'une limite d'âge de quarante-cinq ans a été fixée, et alors que lesdits agents sont en fonctions dans des services où les effectifs sont insuffisants. Il lui demande, en outre, eu égard à cette absence de débouchés, dans quel délai il pourra présenter au ministre de l'économie et des finances et au ministre d'Etat chargé de la réforme administrative un projet de décret permettant de reclasser les fonctionnaires considérés, au moins dans le corps des chefs de contrôle des services de l'action sanitaire et sociale. (*Question du 28 février 1967.*)

6643. — **M. André Montell** estime devoir attirer de nouveau l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur le préjudice de carrière réel subi par les anciens sous-chefs de section administrative des services extérieurs de l'ex-ministère de la santé publique, à la suite de la réforme instituée par les décrets du 30 juillet 1964. Si cette réforme a donné à un certain nombre d'entre eux la possibilité d'être intégrés dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, il convient cependant de souligner que ce nombre a été des plus limités puisque 10 p. 100 seulement ont pu en bénéficier. Compte tenu du fait que : 1° lesdits agents avaient, antérieurement à la réforme, un accès possible, sur simple tableau d'avancement, à l'indice net 420 ; 2° de fermes promesses avaient été faites à plusieurs reprises à ces agents par l'ex-ministère de la santé publique de leur accorder, lors de la réforme, le reclassement que justifiaient leurs fonctions ; 3° les ex-contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale, de niveau de recrutement comparable, ont été intégrés dans le corps des chefs de contrôle des services de l'action sanitaire et sociale dont la carrière va, actuellement, sans barrage, jusqu'à l'indice net 420. Il lui demande les raisons qui se sont opposées aux dépôts des modifications statutaires nécessaires pour réparer cette anomalie. (*Question du 2 mars 1967.*)

6646. — **M. Yves Estève** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur la situation anormale qui a été faite aux anciens sous-chefs de section administrative des services extérieurs de l'ex-ministère de la santé publique lors de la réforme instituée par les décrets du 30 juillet 1964. En effet, contrairement aux promesses qui leur avaient été faites antérieurement par le ministère de la santé publique de se voir reclasser dans un corps de catégorie A, les intéressés se sont vu rabaisser dans un corps de secrétaires administratifs alors que, dans les mêmes services, les ex-contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale, de niveau de recrutement comparable, ayant souvent exactement les mêmes fonctions, étaient intégrés dans le corps des chefs de contrôle. Il lui demande quelle suite il a estimé devoir réserver aux revendications desdits fonctionnaires, revendications qui lui ont été exposées par l'ensemble des organisations syndicales à l'issue d'une conférence nationale des ex-sous-chefs de section le 6 mai 1966 à Paris, et qui visent à leur intégration dans le corps des chefs de contrôle et à l'alignement indiciaire de ce corps sur celui des agents supérieurs de préfetures. (*Question du 2 mars 1967.*)

Réponse. — La situation des sous-chefs de section administrative des services extérieurs de la santé publique et de la population a été étudiée très attentivement par la commission interministérielle qui a préparé la réforme desdits services extérieurs et dont les travaux ont abouti aux décrets du 30 juillet 1964. Les représentants de l'ex-ministère de la santé publique et de la population n'ont pas manqué de rappeler, devant cette commission, la situation très particulière des fonctionnaires du corps des chefs et sous-chefs de section administrative. La solution finalement retenue a consisté à verser les chefs de section administrative et les contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale dans un corps d'extinction garantissant un déroulement de carrière continu jusqu'à l'indice net 420 et à intégrer les sous-chefs de section administrative dans le nouveau corps de catégorie B — type des secrétaires administratifs qui comprend les secrétaires

administratifs de classe normale et de classe exceptionnelle et les chefs de section. Si l'échelonnement indiciaire des secrétaires administratifs de classe normale et exceptionnelle est identique à celui des sous-chefs de section administrative, le nouveau grade de chef de section, en revanche, plafonne à l'indice 390 alors que l'indice terminal de chef de section administrative était de 420 net. C'est sur ce point que les sous-chefs de section estiment subir un préjudice dans le déroulement de leur carrière qui, par voie d'avancement au grade de chef de section administrative, pouvait se terminer à l'indice 420. Il avait été envisagé en première hypothèse, à l'occasion de la création du grade de secrétaire administratif en chef (indice terminal 420), de faciliter aux ex-sous-chefs de section administrative l'accès à ce grade. Cette solution n'a finalement pas été retenue par le ministre des affaires sociales qui, soucieux de pallier exactement le désavantage subi par ces fonctionnaires, a proposé à **M. le ministre d'Etat** chargé de la fonction publique et à **M. le ministre des finances** une modification du décret n° 64-786 du 30 juillet 1964 tendant à ce que, désormais, les ex-sous-chefs de section administrative soient intégrés dans le corps des chefs de contrôle, dès lors qu'ils auront atteint le grade de chef de section. Il n'est pas prévu de relever concurremment les indices du corps des chefs de contrôle.

7054. — **M. Michel Darras** demande à **M. le ministre des affaires sociales** de bien vouloir lui faire connaître s'il est possible d'espérer voir prochainement aboutir les projets de réforme des statuts des cadres de direction et d'intendance des hôpitaux publics, qui doivent contribuer à attirer vers la carrière hospitalière les candidats lui faisant actuellement cruellement défaut. (*Question du 20 septembre 1967.*)

Réponse. — Les projets de réforme du statut des personnels de direction des hôpitaux et hospices publics et hôpitaux psychiatriques départementaux et du statut des personnels d'économat des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics préparés par le ministre des affaires sociales ont été transmis aux autres départements ministériels intéressés. Il est permis d'espérer que la mise au point définitive de ces projets de texte pourra intervenir dans un délai raisonnable.

7073. — **M. Pierre Carous** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur l'application des circulaires n° 36 du 4 mars 1955 et n° 235 du 7 septembre 1966. Ces circulaires fixant la durée des congés annuels des fonctionnaires et des agents des établissements hospitaliers publics, stipulent qu'un repos compensateur doit être accordé aux agents qui, en raison des exigences de leur service ne peuvent bénéficier d'un congé le jour même de ces fêtes et précisent, d'autre part, qu'il ne peut être accordé de repos compensateur à l'occasion des jours chômés. Il semble que cette dernière mesure défavorise les agents qui assurent leur service un jour chômé et, de ce fait, ne peuvent obtenir compensation. Il lui demande de bien vouloir envisager une rectification à cette anomalie. (*Question du 5 octobre 1967.*)

Réponse. — Seules les fêtes légales énumérées dans les circulaires citées par l'honorable parlementaire sont obligatoirement chômées et payées. En ce qui concerne les jours qui, à l'occasion de ces fêtes, peuvent être chômés et payés et dont la liste varie chaque année, il s'agit d'une simple tolérance. Il n'est, en conséquence, pas possible de prévoir comme un droit la compensation d'un avantage qui, en lui-même, n'est jamais qu'une faveur.

ECONOMIE ET FINANCES

6058. — **M. Jean Berthoin** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que deux sociétés décidant de fusionner, leurs administrateurs vont devenir administrateurs de la société nouvelle. Il lui demande : 1° s'il advient qu'un des administrateurs de la société nouvelle cède ses actions, les conditions d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au taux de 8 p. 100, prévu par l'article 160 du code général des impôts étant réunies, à partir de quelle valeur devra être calculée la plus-value ; 2° si le cédant devra retenir, comme prix de revient, le prix d'acquisition ou de souscription des actions de la ou des sociétés anciennes ou la valeur nominale des actions de la société nouvelle reçues lors de la fusion. (*Question du 22 juin 1966.*)

Réponse. — La plus-value réalisée dans les conditions exposées à l'occasion de la cession des titres de la société nouvelle doit être soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en application des dispositions de l'article 160 du code général des impôts, à concurrence de l'excédent du prix de cession de ces titres sur leur valeur nominale augmentée, le cas échéant, du montant de la prime de fusion ou sur leur prix d'acquisition en ce qui concerne les titres qui auront été acquis après la fusion. Il est rappelé

toutefois qu'aux termes de l'article 5 de l'ordonnance n° 67-834 du 28 septembre 1967 l'application des dispositions de l'article 160 est suspendue pour les cessions de droits sociaux qui seront réalisées entre le 1^{er} janvier 1968 et le 31 décembre 1970.

6524. — M. Alain Poher demande à M. le ministre de l'économie et des finances si une société en nom collectif, qui a pour activité de prendre des participations dans des sociétés régies par la loi du 28 juin 1938, pourrait également être membre d'une société civile régie par l'article 28 de la loi du 23 décembre 1964, sans perdre le bénéfice du régime indiqué au paragraphe 179 de l'instruction du 14 août 1963 (soit prélèvement libératoire de 15 p. 100 pour les associés personnes physiques remplissant les conditions voulues et les sociétés réalisant une opération occasionnelle ou accessoire, soit prélèvement de 25 p. 100, soit exonération sous condition de emploi pour les sociétés ou entreprises associées ne réalisant pas une opération occasionnelle ou accessoire), cette société ayant bien pour activité de construire par l'intermédiaire des sociétés « transparentes » dont elle est personnellement associée ou dont la société civile « translucide » est membre. (*Question du 18 janvier 1967.*)

Réponse. — En principe, les sociétés en nom collectif qui ont pour objet la construction et la vente d'immeubles, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés dotées du régime dit de la transparence fiscale défini à l'article 1655 *ter* du code général des impôts, ne peuvent, lorsqu'elles exercent une autre activité, bénéficier du régime indiqué au paragraphe 179 de l'instruction générale du 14 août 1963 que si cette dernière activité présente un caractère purement civil. Or, dans la situation évoquée, la société en nom collectif doit être regardée comme exerçant, du fait de sa participation dans une société civile de construction qui n'entre pas dans les prévisions de l'article 1655 *ter* du code général des impôts, une seconde activité de nature commerciale et, strictement, elle devrait dès lors perdre le bénéfice du régime fiscal rappelé. Toutefois, il paraît possible d'admettre, par mesure de tempérament, que les sociétés en nom collectif en cause puissent continuer à bénéficier de ce régime lorsque leurs prises de participation concernent uniquement — comme c'est le cas en l'occurrence — des titres de sociétés civiles entrant dans le champ d'application de l'article 28 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964 (article 239 *ter* du même code). La portée de cette dérogation est toutefois limitée aux seuls profits retirés de la cession des immeubles que ces sociétés ont construits directement ou des titres des sociétés « transparentes » dont elles sont membres. En revanche, la part des bénéfices correspondant à leurs droits dans la ou les sociétés civiles visées au même article 28 est soumise à l'impôt dans les conditions du droit commun, sous réserve de la possibilité d'option pour l'exonération sous condition de emploi prévue à l'article 28-I de la loi n° 63-254 du 15 mars 1963 (article 238 *octies I* du code général des impôts).

6785. — M. André Morice attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des célibataires, veufs ou divorcés sans enfant, lorsque, devenus âgés ou malades, ils sont dans l'obligation d'avoir recours habituellement à une personne étrangère dans les diverses circonstances de la vie courante. En effet, malgré les frais supplémentaires causés par l'aide permanente dont ils ont besoin, ils ne comptent que pour une part dans le calcul de l'impôt sur le revenu; ils se trouvent donc désavantagés par rapport aux ménages qui, placés dans les mêmes conditions, peuvent se suffire à eux-mêmes, mais bénéficient de deux parts. Il lui demande si, en dehors des cas déjà prévus: contribuables âgés de plus de soixante-quinze ans et disposant de ressources modestes, titulaires de certaines pensions ou reconnus invalides, la catégorie susvisée pourrait bénéficier au moins d'une demi-part supplémentaire chaque fois qu'il est établi que le concours d'une tierce personne est absolument nécessaire. (*Question du 26 avril 1967.*)

Réponse. — Le système du quotient familial applicable pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a essentiellement pour objet de proportionner l'impôt à la faculté contributive de chaque redevable, celle-ci étant appréciée eu égard non seulement au montant du revenu global de l'intéressé, mais aussi au nombre de personnes qui vivent de ce revenu. Sans doute, l'article 195-1 *c, d et d bis* du code général des impôts prévoit-il une dérogation à cette règle en accordant une part et demie — au lieu d'une part — à certains contribuables célibataires, divorcés ou veufs sans enfant pour la division de leur revenu imposable. Mais cette disposition présente un caractère exceptionnel et il n'apparaît pas possible d'en étendre la portée. Toutefois, il est indiqué à l'honorable parlementaire que les personnes qui, en raison notamment de leur âge, auraient à supporter des charges particulières les mettant dans l'impossibilité d'acquitter tout ou partie des cotisations dont elles sont redevables, pourraient en demander la remise ou la modération à titre gracieux, en s'adressant au directeur départemental des impôts (contributions directes). Ces demandes sont, bien entendu, examinées avec tout l'attention désirable.

6852. — M. Marcel Lambert rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances: 1° que l'article 687 du code général des impôts soumet « toute cession d'un droit au bail portant sur tout ou partie d'un immeuble, quelle que soit la forme qui lui est donnée par les parties, qu'elle soit qualifiée cession, pas-de-porte, indemnité de départ ou autrement », à un droit d'enregistrement de 13,20 p. 100; 2° que l'article 694 du même code soumet à un droit de même montant « les mutations à titre onéreux de fonds de commerce ou de clientèles » et le perçoit « sur le prix de vente de l'achalandage, de la cession du droit au bail et des objets mobiliers et autres servant à l'exploitation du fonds »; 3° que l'article 1121 *bis* du même code réduit le droit visé à l'article 694 à 1,40 p. 100 pour « les mutations de propriété à titre onéreux de débits de boissons à consommer sur place de troisième ou quatrième catégorie » lorsque le cessionnaire prend l'engagement dans les conditions fixées par l'article 41 *bis* dudit code, soit de le transformer en débit de première ou deuxième catégorie, soit d'entreprendre dans les mêmes locaux une autre profession; il lui expose le cas suivant: une personne X, propriétaire d'un local où est installé un débit de boissons de quatrième catégorie le loue à une personne Y; une troisième personne Z propose à X d'installer dans le local un autre commerce et, à cet effet, offre une indemnité destinée, d'une part, à indemniser Y de la résiliation du précédent bail et, d'autre part, à obtenir le bail commercial pour l'exercice de son nouveau commerce; il lui demande si, compte tenu du fait que l'opération globale se traduit, en réalité, par la suppression d'un débit de boissons, même si celle-ci s'opère par l'intermédiaire du propriétaire, Z n'est pas en droit d'obtenir le bénéfice du droit réduit de 1,40 p. 100, tout au moins sur la part d'indemnité afférente à la résiliation du bail consenti à Y. (*Question du 25 mai 1967.*)

Réponse. — Le bénéfice du régime établi par l'article 1121 *bis* du code général des impôts ne peut qu'être limité aux seules opérations prévues à ce texte, c'est-à-dire aux acquisitions de fonds de commerce de débit de boissons. Il n'est pas susceptible d'être revendiqué dans l'affaire en cause qui paraît s'analyser en une résiliation de bail suivie d'un nouveau bail. Une telle opération est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article 687 du code général des impôts qui assujettit au régime fiscal des cessions de droit à un bail tous actes ou conventions qui ont pour effet, direct ou indirect, de transférer le droit à la jouissance d'immeubles ou de locaux entrant dans les prévisions du titre I^{er} du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953. A ce titre, elle est passible du droit d'enregistrement de 13,20 p. 100 et des taxes locales additionnelles, au total 16 p. 100. Mais ces droit et taxes ne sont exigibles que sur la fraction de l'indemnité revenant à l'ancien locataire ou sur la valeur réelle du droit transféré si elle est supérieure. Quant à la fraction de l'indemnité allouée au bailleur en contrepartie des nouveaux avantages consentis par lui, elle est considérée comme un supplément de loyer et elle donne ouverture au droit de bail de 1,40 p. 100 prévu à l'article 685 du code général des impôts.

6932. — M. Jean Filippi demande à M. le ministre de l'économie et des finances: 1° s'il considère que les textes législatifs et réglementaires visant à protéger l'épargne investie en valeurs mobilières sont suffisants pour assurer la moralité des transactions boursières et que la publicité donnée aux bilans, comptes de profits et pertes, comptes d'exploitation et tous autres éléments comptables périodiques, permet aux épargnants de formuler un jugement valable sur la marche des sociétés dont ils sont ou souhaitent devenir actionnaires; 2° s'il n'estime pas nécessaire de renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour protéger l'épargne et de les compléter par la création d'un organisme analogue à l'agence fédérale américaine connue sous le nom de « Securities Exchange Commission ». (*Question du 22 juin 1967.*)

Réponse. — 1° La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ont récemment codifié et étendu les obligations des sociétés en matière d'information des actionnaires, qui avaient déjà été élargies par le décret du 29 novembre 1965. Ils ont renforcé d'autre part les garanties qu'offre le contrôle exercé dans les sociétés anonymes par les commissaires aux comptes. Les actionnaires peuvent ainsi obtenir des informations précises sur la situation financière et l'évolution des résultats des sociétés. Des documents doivent, sur leur demande, leur être adressés à l'occasion de chaque assemblée générale. Des renseignements plus étendus sont tenus à leur disposition ou à celle de leurs mandataires au siège social de l'entreprise. Les sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs, et dont le bilan dépasse 10 millions de francs, sont astreintes à publier au terme de chaque exercice des informations relatives à leur activité, à leur situation financière, à leurs résultats, à la composition de leur portefeuille et à leurs filiales et participations. Elles ont en outre à publier à la fin de chaque semestre l'évolution de leur chiffre d'affaires et, à la fin de chaque semestre, la situation provisoire de leur bilan. 2° L'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967 a, d'autre part, institué une commission des opérations

de bourse et prévu des dispositions nouvelles afin d'améliorer l'information du public. La commission des opérations de bourse sera chargée de contrôler l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les sociétés qui font appel publiquement à l'épargne ainsi que sur les valeurs émises par ces sociétés. Elle recevra en outre les attributions exercées jusqu'ici par le comité des bourses de valeurs et veillera notamment au bon fonctionnement des bourses de valeurs. Ces mesures semblent de nature à apporter une solution satisfaisante aux problèmes que pose la protection de l'épargne de France.

7045. — M. Robert Liot expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les dispositions de l'article 20-9 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 autorisant dorénavant et implicitement les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés à bénéficier, sous certaines conditions, du régime du forfait B.I.C. Il lui demande, dans le cas particulier d'une société de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, dont les chiffres d'affaires annuels pour 1966 et 1967 ont été ou seront inférieurs chacun aux limites fixées par les dispositions de l'article 50 du code général des impôts, à quelle date limite doit parvenir à l'inspecteur des contributions directes l'option pour l'imposition au régime du bénéfice réel de l'année 1967. (*Question du 12 septembre 1967.*)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 20-9 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 et de l'article 1° du décret n° 66-205 du 5 avril 1966, les personnes morales non passibles de l'impôt sur les sociétés ne sont susceptibles d'être admises au régime du forfait, en matière de bénéfices industriels et commerciaux, qu'à compter du 1^{er} janvier 1968. Elles se trouvent donc obligatoirement placées sous le régime du bénéfice réel au titre de l'année 1967 et n'ont aucune option à formuler pour cette année. Quant à la société dont la situation est évoquée par l'honorable parlementaire, elle devra opter avant le 1^{er} février 1968 pour le régime du bénéfice réel, si elle entend continuer à être placée sous ce régime au cours des années 1968 et 1969.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT

7048. — M. Guy de La Vasselais demande à M. le ministre des transports la raison pour laquelle les voitures hors d'usage abandonnées sur les bordures des routes ne sont pas retirées alors qu'il apparaît que les directeurs départementaux des ponts et chaussées seraient habilités à faire effectuer ce travail, les routes étant destinées à la circulation et non à servir de « cimetières » de vieilles voitures. (*Question du 13 septembre 1967 transmise pour attribution par M. le ministre des transports à M. le ministre de l'équipement et du logement.*)

Réponse. — En l'état actuel de la réglementation (R. 285 du code de la route), l'abandon d'un véhicule pendant un mois au moins sur une voie publique ou ses dépendances, lorsque le propriétaire ne peut être atteint ou lorsqu'il n'obéit pas dans un délai de huit jours à la mise en demeure qui lui est faite par l'autorité administrative de retirer son véhicule, donne lieu à la mise en fourrière de ce véhicule, c'est-à-dire au transfert de celui-ci en un lieu désigné par l'autorité administrative en vue d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire du véhicule. La mise en fourrière est prescrite par l'officier de police judiciaire territorialement compétent, saisi par l'agent verbalisateur. Un décret n° 63-348 du 6 avril 1963 fixe les délais et conditions de remise des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires. Mais le problème des véhicules abandonnés rejoint celui, plus difficile, de l'enlèvement et de la destruction des épaves : la récupération des ferrailles (enlèvement des parties lourdes et triage magnétique des produits obtenus) nécessite de puissantes installations, telle celle d'Athis-Mons et constitue une opération dont la rentabilité n'a pu encore être assurée. En tout état de cause, cette question fait actuellement l'objet d'un examen détaillé de la part du ministère de l'équipement et du logement en liaison avec les représentants des diverses administrations intéressées, notamment avec les représentants du ministère de l'industrie.

INTERIEUR

7136. — M. André Morice appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'améliorer le niveau des indemnités diverses qui sont allouées aux agents des collectivités locales, leurs

taux n'ayant pas été révisés, dans la plupart des cas, depuis plusieurs années. Cette observation vise en particulier : les indemnités représentatives de frais pour usage de voiture automobile personnelle (fonctionnaires appartenant au groupe B), les indemnités représentatives de frais pour usage de motocyclette, vélomoteur et bicyclette à moteur auxiliaire, l'indemnité horaire pour travail de nuit, l'ensemble des indemnités allouées pour travaux pénibles, insalubres, dangereux ou salissants, la prime de technicité accordée aux agents travaillant sur machines comptables. La dégradation progressive qui frappe le régime des indemnités serait évitée si les barèmes en vigueur, après avoir été aménagés, faisaient l'objet d'une mesure générale d'indexation qui leur permettrait de varier en même temps que les traitements de la fonction publique. Il se permet d'évoquer des graves difficultés que rencontrent les autorités locales en raison de la situation actuelle. Il lui signale également, dans un domaine très voisin, l'insuffisance des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires perçues par les cadres des services administratifs, indemnités dont le montant accuse une disparité croissante vis-à-vis des sommes allouées à leurs collègues des services techniques sous forme de primes de technicité. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il envisage de prendre pour apporter à ces différents problèmes des solutions équitables. (*Question du 24 octobre 1967.*)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 514 du code de l'administration communale, les avantages indemnitaires accordés aux agents communaux sont déterminés par référence à ceux attribués aux fonctionnaires homologues de l'Etat. Pour ces derniers, parmi les indemnités énumérées, seules celles concernant les frais de déplacement et les travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ont subi une révision de taux. Il a donc paru possible d'envisager les mêmes dispositions en faveur des personnels communaux et cette mesure fait actuellement l'objet d'un examen concerté de mon département et de celui de l'économie et des finances avant d'être ensuite soumise à la commission nationale paritaire du personnel communal. D'autre part, l'éventualité d'indexer les indemnités en cause sur les traitements ne peut être retenue que si une décision préalable intervient dans le même sens pour les fonctionnaires de l'Etat.

JUSTICE

6946. — M. Emile Dubois expose à M. le ministre de la justice que l'article 5 de la loi n° 67-6 du 3 janvier 1967 permet aux personnes qui ont construit sur des « portions ménagères » d'acquiescir ou de louer ces parcelles. Or, ces constructions ont été édifiées, au cours des ans, selon la fantaisie des titulaires successifs du droit de jouissance viager qui accordaient à des tiers l'autorisation de construire sur telle ou telle partie de parcelle. Il en résulte que certaines habitations sont privées de cour et de jardin, tandis que d'autres disposent d'une grande surface attenante. Cette situation, généralement admise tant qu'il s'agissait d'accords verbaux et précaires entre « portionnaires » et constructeurs, l'est beaucoup moins au moment où ces occupants envisagent d'acquiescir la propriété selon les dispositions du droit commun. Ceux qui étaient jusqu'ici privés de cour et de jardin souhaitent un partage équitable des surfaces entourant les constructions, de manière que chaque habitation dispose d'un espace utile. Ceux qui occupent des jardins entendent les conserver. En conséquence, il lui demande si la délimitation des parcelles bâties offertes à la vente, y compris les surfaces cours et jardins, peut être effectuée par accord amiable entre occupants voisins avec, le cas échéant, l'arbitrage du maire assisté d'un géomètre expert, ou s'il faut appliquer les dispositions de l'article 8, alinéa 2, qui accordent un droit de priorité pour la location des parcelles non bâties aux personnes qui les occupaient à la date de la promulgation de la loi. (*Question du 27 juin 1967.*)

2^e réponse. — L'une des conséquences de la loi n° 67-6 du 3 janvier 1967 est d'opérer, suivant des règles distinctes de celles applicables en matière de lotissement, la division en propriété de terrains communaux dont seule la jouissance était divisée jusqu'à présent. Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, la délimitation des parcelles grevées des droits définis par l'article 1^{er} (alinéa 2) de la loi du 3 janvier 1967 doit être établie suivant les principes du droit commun en matière de délimitation des propriétés foncières ; elle peut notamment résulter des énonciations des titres, s'il en existe, ou des indications cadastrales. La vente ou la location prévue aux articles 5 et 8 (alinéa 3) de cette loi ne paraît pouvoir porter que sur des parcelles ainsi déterminées.